

PLAN DIRECTEUR DES TERRAINS URBAINS DE LA CAPITALE



Préliminaire – Mars 2014

VISION :

“UNE MISE EN VALEUR DES TERRAINS URBAINS DE LA CAPITALE
ALLIANT NATURE ET CULTURE, ESTHÉTIQUE, VIABLE ET DYNAMIQUE,
AUJOURD’HUI ET DEMAIN”



Vue de la colline parlementaire à partir du site du Musée canadien de l'histoire © CCN

MESSAGE DU PREMIER DIRIGEANT (À venir)
RÉSUMÉ (À venir)

Chapitre 1 Introduction : la réalisation du Plan

- 1.1 Le contexte de planification
- 1.2 La nécessité du plan directeur
- 1.3 Le cadre de planification de la CCN
- 1.4 L'élaboration du Plan
- 1.5 Le contenu du Plan

Chapitre 2 Les terrains urbains

- 2.1 Une définition
- 2.2 L'analyse
- 2.3 Le domaine de la capitale et les grandes composantes des terrains urbains
 - 2.3.1 Les espaces verts et bleus de la capitale
 - 2.3.2 Les fonctions relatives à la capitale
 - 2.3.3 Les liens de la capitale
 - 2.3.4 Les autres terrains

Chapitre 3 La planification d'ensemble : les directions principales

- 3.1 Le parti d'aménagement
- 3.2 La structure de planification
- 3.3 Le concept de planification
 - 3.3.1 Les rôles, objectifs et orientations de planification
 - 3.3.2 Rôle 1 : Contact avec la nature
 - 3.3.2.1 La biodiversité, les écosystèmes et les habitats naturels valorisés
 - 3.3.2.2 Le contact et la récréation
 - 3.3.3 Rôle 2 : Expression et expérience
 - 3.3.3.1 L'embellissement
 - 3.3.3.2 L'esprit du lieu
 - 3.3.3.3. L'accueil
 - 3.3.4 Rôle 3 : Viabilité urbaine et régionale
 - 3.3.4.1 La viabilité et l'intégration urbaine
 - 3.3.4.2 L'accessibilité, la mobilité durable et active
 - 3.3.5 Concept d'ensemble

Chapitre 4 Les grandes affectations du sol et politiques spécifiques

- 4.1 Le contexte d'application
- 4.2 Le domaine de la capitale

4.3 Les politiques générales

4.3.1 Le contact avec la nature

- La gestion écoresponsable : une synergie verte

4.3.2 L'expression et l'expérience

- La qualité, esprit du lieu et patrimoine

4.3.3 La viabilité urbaine et régionale

- La planification intégrée et responsable

4.4 Les grandes affectations et politiques générales

4.4.1 Carte des affectations

4.4.2 Les grandes affectations et les intentions de planification

4.4.3.1 Affectations du domaine de la capitale

4.4.3.2 Affectations sans rôle de la capitale

4.5 Les liens de la capitale

4.5.1 Les accès et entrées panoramiques

4.5.2 Les sentiers de la capitale

4.5.3 Les promenades de la capitale

4.6 Les secteurs d'étude spéciale

4.7 Tableau synthèse : Rôles, objectifs, politiques générales et lignes directrices

Chapitre 5 Les plans de secteurs (**À venir**)

Chapitre 6 La mise en œuvre du Plan (**À venir**)

Liste des tableaux et des cartes

Liste des Annexes

Lexique

Bibliographie

La politique sur les promenades - Document complémentaire (**À venir**)

CHAPITRE 1

LA RÉALISATION DU PLAN

1.1

LE CONTEXTE DE PLANIFICATION

La mission de la CCN concerne l'aménagement, la conservation et l'embellissement de la capitale. La planification de la capitale s'applique aux terrains qui sont sous la juridiction du gouvernement fédéral et de sa mandataire, la CCN, en vertu de la Loi sur la capitale nationale, qui confère à la Commission de la capitale nationale le mandat :

« d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale ¹ ».

Le plan directeur des terrains urbains de la capitale porte sur les terrains de propriété fédérale à l'intérieur des limites urbaines de la région de la capitale qui comprennent une grande part des sites d'intérêt pour la capitale.

Les terrains urbains fédéraux sont le foyer des fonctions et symboles de la capitale, des ministères et agences du gouvernement fédéral. Ils offrent des lieux de rassemblement, de commémoration et de célébration, avec une concentration significative dans le cœur de la capitale. Ils offrent aussi un ensemble d'espaces verts.

Plusieurs composantes non fédérales réparties sur le territoire à l'extérieur du cœur font partie du paysage, de la perception et de l'expérience de la capitale. Elles sont incluses dans cet exercice de planification.

Le Plan des terrains urbains de la capitale s'élabore en parallèle avec le Plan de la Capitale du Canada, *Tracer la voie vers 2067*, qui propose un renouvellement du Plan de la capitale du Canada de 1999. *Tracer la voie vers 2067* se situe à un niveau stratégique et trace les grandes orientations auxquelles le Plan directeur des terrains urbains de la Capitale (le PDTUC) souscrit et qu'il applique à son échelle d'intervention. Le cadre de planification de la CCN est décrit plus en détail à la section 1.3.

La révision du Plan officiel de la Ville d'Ottawa ainsi que celle du schéma d'aménagement et de développement de Gatineau s'effectuent concurremment à l'élaboration du Plan directeur des terrains urbains de la capitale. Les revues de certains Plans directeurs de grandes institutions culturelles (Société des musées des sciences et de la technologie) et de secteurs d'emplois fédéraux (Le Pré Tunney et le 530 chemin Tremblay, le complexe de la rue Booth) se sont effectués aussi de façon concomitante.

L'exercice de planification se concentre sur le domaine de la capitale et précise les fonctions qui sont permises et encouragées sur le territoire fédéral. La mise en œuvre de ce plan fera appel à la collaboration entre les différents responsables de la planification du territoire de la région de la Capitale aux échelons municipal, provincial et fédéral.



Vue d'ensemble © CCN

¹ L.R.C (1985), ch.N-4, art. 10

1.2

LA NÉCESSITÉ DU PLAN DIRECTEUR

Ce plan directeur s'avère essentiel pour la planification d'avenir de la capitale comme pour la gestion au quotidien.

Les terrains urbains sont en effet un territoire complexe qui comprend de multiples propriétaires et juridictions (municipale, provinciale et fédérale). Ceci entraîne le besoin de coordonner la planification fédérale et la planification municipale ainsi que de viser l'harmonisation des grands principes et des objectifs. Par ailleurs, le territoire d'application est différent, tout comme les finalités. La spécificité de la CCN est qu'elle planifie une capitale pour l'ensemble des canadiens, et ceci comprend la population locale.

Une mosaïque de terrains et d'usages divers parsèment le territoire. Parfois plusieurs usages se retrouvent sur un même site, par exemple, la Ferme expérimentale centrale. Cette dernière abrite en effet des fonctions de recherche agricole (institution nationale), elle est un lieu d'emploi fédéral, elle loge un musée national et est parcourue par une promenade; elle comporte plusieurs fonctions d'intérêt pour la capitale. La Ferme est non seulement un paysage culturel, mais un lieu historique national en bordure du Canal Rideau. Le Canal Rideau, qui est pour sa part un lieu historique national et un site du patrimoine mondial de l'UNESCO, présente à la fois un visage vert et un potentiel de découverte et de mise en valeur naturelle et culturelle.

Le Plan directeur des terrains urbains de la capitale donne les balises claires pour que les projets, les usages proposés et les activités s'y produisant soient conséquentes avec la mission première de la Commission, telle qu'énoncée dans la Loi sur la Capitale nationale, à savoir, l'aménagement, la conservation et l'embellissement de la Capitale.

Ce plan permet la continuité et le renouvellement de l'héritage de planification de haute qualité. Car, les qualités et le caractère de la capitale sont en bonne part le résultat de l'aménagement de ces terrains et de leur utilisation au fil des ans. Maintenir et rehausser la qualité des lieux publics de la capitale demeure d'actualité.

Il sert à diffuser et faire connaître les lignes directrices aux différents promoteurs de projets quant aux attentes de la CCN.

Il donne les instruments utiles et pertinents aux gestionnaires de portefeuille ainsi qu'aux services immobiliers, afin qu'ils puissent exercer leur tâche avec efficacité et diligence, en fournissant un cadre de référence pour répondre aux demandes d'utilisation des terrains, pour assurer leur entretien, pour administrer les baux et les transactions.



Inspection des terrains en rive © CCN

Il est essentiel pour renforcer et soutenir le processus d'approbations fédérales d'utilisation du sol, de design et de transactions immobilières, processus instauré en vertu de la Loi sur la capitale nationale (article 12).

Il sert aussi de cadre de référence pour la coordination avec les partenaires du gouvernement fédéral, les municipalités et les provinces, de même qu'avec les intervenants du secteur privé.

Les nombreux intervenants auxquels ce plan s'adresse sont les partenaires fédéraux, parmi lesquels, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), Parcs Canada, le Centre national de recherche du Canada (CNRC), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Centre de sécurité des communications (CSE), le ministère de la défense nationale (MDN), Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC), Énergie et ressources Canada, le ministère du patrimoine canadien (PCH), les institutions muséales et les Sociétés de la Couronne comme Postes Canada.

Ensuite le Plan s'adresse aux municipalités et les provinces du côté de la sphère publique et enfin, toute propriété ou projet du domaine privé qui serait soumis à la Loi sur la capitale nationale. Le plan intéresse aussi les Canadiens et Canadiennes, résidants comme visiteurs quant à l'avenir de leur capitale.

La réalisation de ce Plan requerra de la collaboration entre les nombreux intervenants selon des modalités de partenariats à établir au fur et à mesure.



1.3

LE CADRE DE PLANIFICATION DE LA CCN

Le Plan de la capitale du Canada est le plan qui définit les grandes orientations stratégiques. La révision en cours du Plan de la capitale de 1999, *Tracer la voie vers 2067*, vise à dynamiser la capitale et à mettre davantage l'accent sur les aspects symboliques, tout en maintenant l'importance de son assise et de ses caractéristiques géographiques.

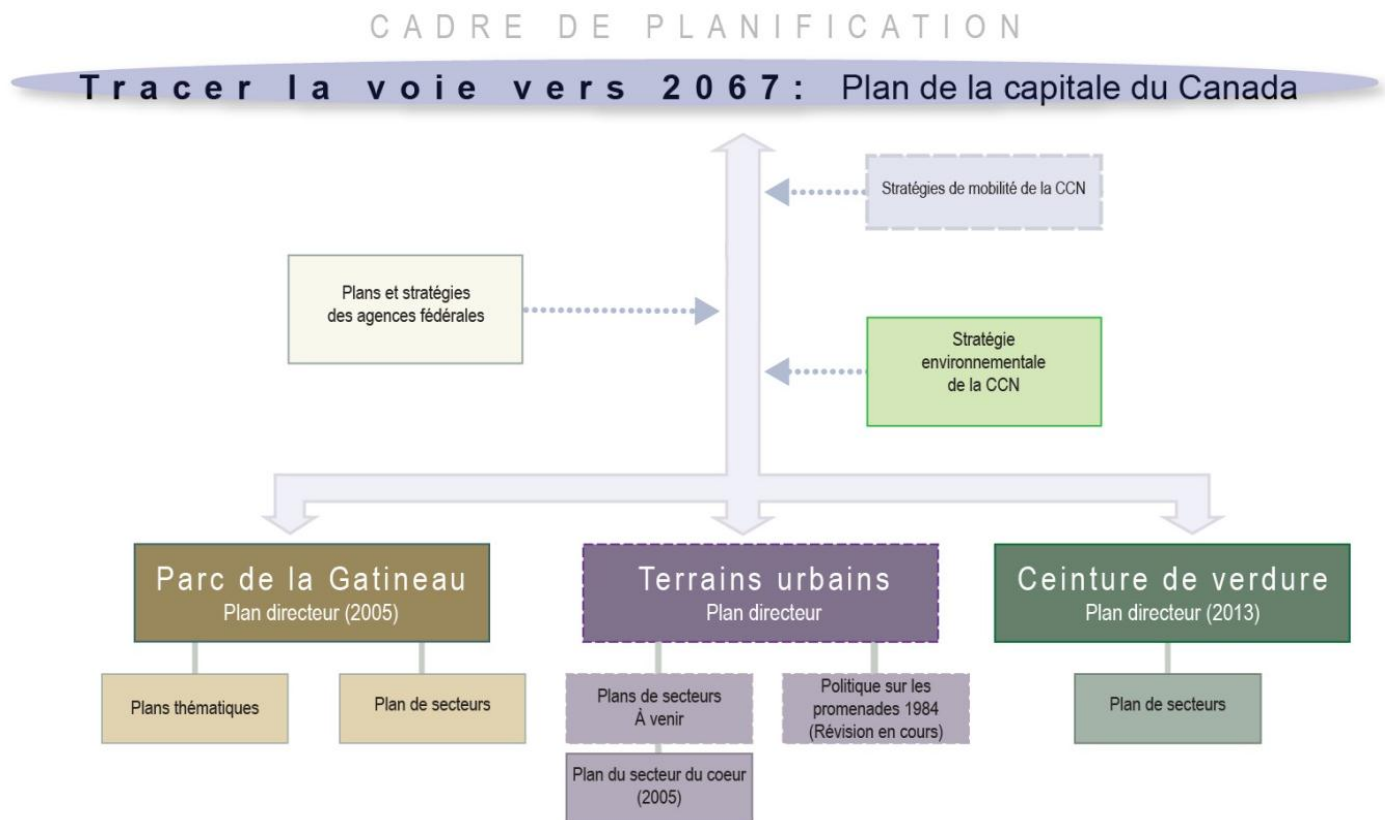


Figure 1 : Cadre de planification de la CCN

Selon le cadre de planification établi de la CCN, trois plans directeurs doivent traduire les grandes orientations de manière plus ciblées sur un territoire d'application défini. Il s'agit du Plan directeur de la Ceinture de verdure (2013); du Plan directeur du parc de la Gatineau approuvé en 2005 et du Plan directeur des terrains urbains de la capitale (PDTUC), en élaboration.

Compte tenu de l'importance du cœur de la capitale, où sont concentrés les symboles nationaux, le Plan de secteur a été réalisé et est en vigueur depuis 2005. Il avait pour objet :

« Principalement de définir un cadre d'aménagement par le biais d'énoncés de politique et d'initiatives et d'orienter l'aménagement, la programmation, la préservation du patrimoine bâti et naturel, l'intégrité environnementale, le transport, l'animation et la qualité de l'architecture et de la conception urbaine sur les terrains fédéraux du cœur de la capitale. Cet outil important pour la CCN et les autres ministères et autres organismes fédéraux guidera le processus décisionnel et encadrera les futures initiatives d'aménagement »².

Le Plan directeur des terrains urbains reconduit les intentions du plan de secteur du cœur qui sont valables pour l'ensemble des terrains fédéraux et s'inscrit dans la filiation du plan *Tracer la voie vers 2067*, comme il sera exposé plus en détail à la section 3.1, le parti d'aménagement.



La cité parlementaire et la cité judiciaire © CCN

² Plan de secteur du cœur de la capitale, Résumé du Plan, page v

1.4

L'ÉLABORATION DU PLAN

Comme il s'agit du premier plan directeur s'appliquant à ce territoire, une première étape essentielle a été consacrée à la compréhension du territoire et des enjeux actuels comme futurs de ces terrains dans une région urbanisée en cours de consolidation et d'intensification.

Des inventaires et analyses ont été effectués afin de produire un bilan ainsi qu'une réflexion sur les rôles que sont appelés à jouer les terrains fédéraux en relation avec le mandat de la CCN, processus effectué en interaction suivie avec les différentes directions de la CCN et plus particulièrement le portefeuille des terrains urbains. Le comité consultatif d'urbanisme de design et d'immobilier de la CCN a également été consulté tout au long de l'évolution du plan.

L'étape de planification d'ensemble a comporté des exercices de vision, des mises à jour des grands enjeux de planification de la région de la capitale en relation avec les composantes des terrains urbains et en continuité des intentions des plans antérieurs qui s'y appliquaient (Plans pour la capitale de 1988, 1999, et le Plan de secteur du cœur de la capitale de 2005).

La démarche de planification s'effectue dans un esprit de collaboration et de concertation avec les différents partenaires fédéraux et autres, associés à la réflexion à des étapes charnières.

Ainsi, la mise à jour des Plans directeurs de grandes institutions culturelles et des secteurs d'emplois fédéraux a été prise en compte notamment le Plan directeur de Tunney's Pasture (le Pré Tunney) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, et le Plan de réaménagement de l'ancienne base militaire de Rockcliffe par la Société immobilière du Canada.

Les révisions du Plan officiel de la ville d'Ottawa et du Schéma d'aménagement de la ville de Gatineau, ont été pris en compte, ainsi que des plans et projets revêtant une grande importance pour la capitale tels: les projets de LRT et de développement urbain aux abords des stations Bayview, Tunney's et Hurdman, notamment, du côté d'Ottawa; et du côté de Gatineau, le Rapibus, les projets de mise en valeur du secteur de la Fonderie et du Ruisseau de la Brasserie et du Corridor des Voyageurs.

Au cours de la première phase, une consultation publique en ligne avait permis de faire ressortir les sites valorisés par la population de la région, les sites fréquentés ou les sites qui, selon les réponses, demandaient des améliorations esthétiques ou encore une meilleure intégration à leur voisinage. Le résultat de cette consultation est présenté à l'Annexe 7.

Le contenu des quatre premiers chapitres a été présenté au Conseil d'administration de la CCN, les trois premiers, lors d'une séance publique en



Promenade de Rockcliffe © CCN



Parc Brébeuf – Gatineau © CCN

**PLANS ET PROJETS MAJEURS DANS LA
RÉGION DE LA CAPITALE DU CANADA**

- Révision du Plan officiel de la Ville d'Ottawa (2013-2014)
- Révision du schéma directeur de la Ville de Gatineau (2011-2014)
- Projet de train léger sur rail (TLR) Ville d'Ottawa (2013-2018)
- Projet de Rapibus Ville de Gatineau (2009-2013)
- Projet *Ottawa on se déplace* (2012-2017)
- Plan directeur du Pré-Tunney, Travaux publics et services gouvernementaux du Canada (TPSGC) (2009-2014)
- Plan de redéveloppement du quartier général de la Gendarmerie royale du Canada, (TPSGC2010-2014)
- Projet urbain secteur de la Fonderie et du Ruisseau de la brasserie, Ville de Gatineau (2013-2017)
- Projet *Destination Gatineau* (2013-2017)

juin 2013 et le quatrième, sous forme d'un atelier en septembre 2013, en vue de la tenue d'une consultation publique.

Avant de compléter cette première phase il est nécessaire de présenter le parti d'aménagement, le concept de planification, les politiques générales ainsi que les grandes affectations du territoire et les lignes directrices spécifiques, préalable à l'élaboration des plans de secteurs. Au cours de l'élaboration des plans de secteurs, des ateliers publics de travail seront organisés.



Station du réseau de train léger sur rail à Bayview © Ville d'Ottawa

1.5

CONTENU DU PLAN

Le Plan directeur des terrains urbains de la Capitale (PDTUC) constitue un document d'énoncés de politiques bien davantage qu'un recueil normatif. Il procure néanmoins des repères pertinents et des ancrages solides pour appuyer la gestion des terrains urbains.

Les préoccupations actuelles quant à l'urbanisme durable et au développement de la résilience de la région sous-tendent la planification d'ensemble. L'intérêt, voire la nécessité de développer la mobilité durable et active et la perméabilité entre les milieux urbains et les sites d'activités alimentent la planification du réseau des promenades et du réseau de sentiers récréatifs et en soulignent l'importance.

Le PDTUC poursuit et soutient les directions stratégiques du PCC de 1999, requises pour encadrer les actions à un niveau opérationnel (voir Annexe 1). Il englobe le Plan de secteur du cœur de la capitale, approuvé en 2005, et s'avère conséquent avec les énoncés d'orientations relatives au cadre de la capitale et aux thématiques de mise en valeur développées dans ce Plan de secteur (voir Annexe 2). Ce Plan procure un cadre pour la mise à jour de plans ou programmes antérieurs de la CCN (tels les plans du parc Rockcliffe et du parc du Lac-Leamy). Il offre suffisamment de flexibilité pour intégrer des projets de tiers qui mettront en valeur les attributs de la capitale.

Le PDTUC offre un encadrement pour l'accueil de dispositifs, événements et activités de commémoration et d'interprétation. Le territoire des terrains urbains comprend des sites propices à ces fonctions en complément aux sites déjà identifiés dans le plan de secteur du cœur de la capitale. Certains sites pourront aussi recevoir des œuvres d'art public, qui sont autant d'occasions d'embellissement des lieux de la capitale.

Les orientations de la politique révisée sur les promenades sont intégrées au Plan directeur des terrains urbains. Cependant le document de la politique sur les promenades est un document distinct, complémentaire au PDTUC. Les promenades occupent en effet une place importante dans la planification de la capitale, des terrains urbains et du cœur de la capitale. Elles sont témoins des différentes étapes de planification de la capitale, depuis les travaux de la Commission d'embellissement de 1899.

Le PDTUC intégrera le Plan de développement des sentiers de la capitale de 2006, en partenariat avec les paliers municipaux de la région, plan qui demeure d'actualité pour compléter le maillage entre les systèmes municipaux et celui de la CCN.

L'inventaire du potentiel de mise en valeur des berges de la Rivière des Outaouais identifiant les sites donnant accès aux berges et le type de services

QUELQUES PLANS À PETITE ÉCHELLE RÉALISÉS AVANT LE PDTUC

- Plan du parc Rockcliffe (1993)
- Plan du parc du Lac-Leamy (1997)
- Plan du parc Jacques-Cartier (1992)
- Plan d'interprétation de la rive québécoise de la rivière des Outaouais (2004)

qui pourrait être fourni est également incorporé à ce Plan. Le Plan intègre également des initiatives, stratégies et programmes de la CCN notamment, la Stratégie Environnementale et le Programme Floral.

La Stratégie Environnementale de la CCN est également un document complémentaire qui alimente aussi les grandes orientations de planification.

Ce premier chapitre a présenté le contexte, la démarche ainsi que le contenu du PDTUC.

Le chapitre 2 se consacre aux composantes des terrains urbains qui établissent le domaine de la capitale, et présente leurs caractéristiques et les principaux enjeux, actuels et anticipés, d'aménagement. Le détail se retrouve à l'Annexe 3-Synthèse, Bilan et analyses.

Le chapitre 3 présente le concept de planification qui se structure à partir des rôles actuels et projetés que les sites des terrains urbains jouent en relation avec le statut de capitale du Canada. Le concept d'ensemble énonce les grandes orientations pour l'ensemble et pour les grandes composantes du territoire.

Le quatrième chapitre précise pour sa part les terrains qui ont un rôle relatif à la Capitale (ceux faisant partie du *domaine de la capitale*), pour lesquels les politiques d'ensemble, et les grandes affectations du sol sont énoncées. Des énoncés de politiques d'application particulière accompagnent ces désignations.

La désignation des grandes affectations du sol représente la charnière et le prélude à l'élaboration des plans de secteurs qui feront l'objet d'une planification plus détaillée à une échelle d'application plus précise, et qui sont présentés au chapitre 5.

Le chapitre 6 présentera la mise en œuvre du Plan. Des plans de zone plus détaillés pourront s'avérer nécessaire pour des exercices de planification de sites notamment aux abords des stations de transport collectif rapide ou de secteurs d'emplois en mutation.



Carte 1 : Identification des secteurs pour le Plan directeur des terrains urbains de la capitale © CCN

CHAPITRE 2

LES TERRAINS URBAINS

2.1

UNE DÉFINITION

SUPERFICIES DES PROPRIÉTÉS PAR JURIDICTION DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE DU CANADA

Superficie de la région de la capitale du Canada (RCC) : 4,760 Km²

Superficie du périmètre urbain: 412.24 Km²

- Superficie des propriétés sous juridiction CCN : 6%
- Superficie des propriétés des autres fédéraux : 4%
- Superficie des propriétés non fédérales : 90%

Par *terrains urbains* nous entendons les propriétés fédérales situées dans le territoire urbanisé de la région de la Capitale du Canada. Ce sont des propriétés de la CCN et d'agences gouvernementales; ou des propriétés non fédérales pouvant faire l'objet de clauses restrictives en faveur du gouvernement fédéral. Ces terrains sont sujets à l'autorité de la CCN en matière d'approbation des usages, du design et des transactions, comme stipulé par la Loi sur la capitale nationale.

Ces terrains ont été acquis depuis la fin du XIX^{ème} siècle pour améliorer la Capitale du Canada récemment installée à Ottawa, et en faire la « Washington du nord » selon l'ambition du premier ministre Sir Wilfrid Laurier. En 1899 fut créée la commission d'embellissement d'Ottawa et les plans d'aménagement et les projets d'embellissement se succédèrent pour doter le Canada d'une fière capitale. Les premières propriétés furent acquises pour constituer le joyau de la colline parlementaire et des grands ensemble adjacents, au cœur de la capitale, ainsi que pour aménager les tracés sinueux et pittoresques de la promenade de Rockcliffe et du Canal Rideau (maintenant promenade de la Reine-Elizabeth). Le parc de la Gatineau pour sa part a été créé en 1938. Ensuite, le territoire s'est agrandi davantage sous l'impulsion du plan Gréber de 1950. Celui-ci aura comme effet la constitution de la ceinture de verdure et l'acquisition de nombreux terrains en zone urbaine et le long des berges des rivières des Outaouais et Rideau poursuivant le réseau des promenades de la capitale. De grands terrains étaient destinés à recevoir des campus d'emplois fédéraux à la fine pointe de l'architecture moderne. De même, des corridors de transport périphériques furent envisagés et abandonnés ultérieurement lorsque le réseau de transport collectif se fut consolidé dans les années 1980.

La carte des propriétés fédérales ci-dessous montre la localisation à l'intérieur des limites des terrains urbains. On peut observer l'importance des propriétés publiques en rive des cours d'eau principaux.

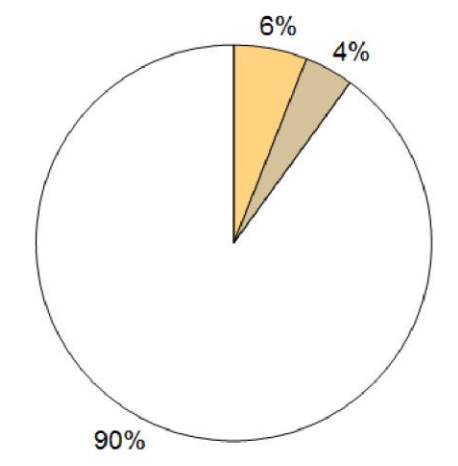
Terrains Urbains : Propriétés fédérales

Urban Lands: Federal Ownership

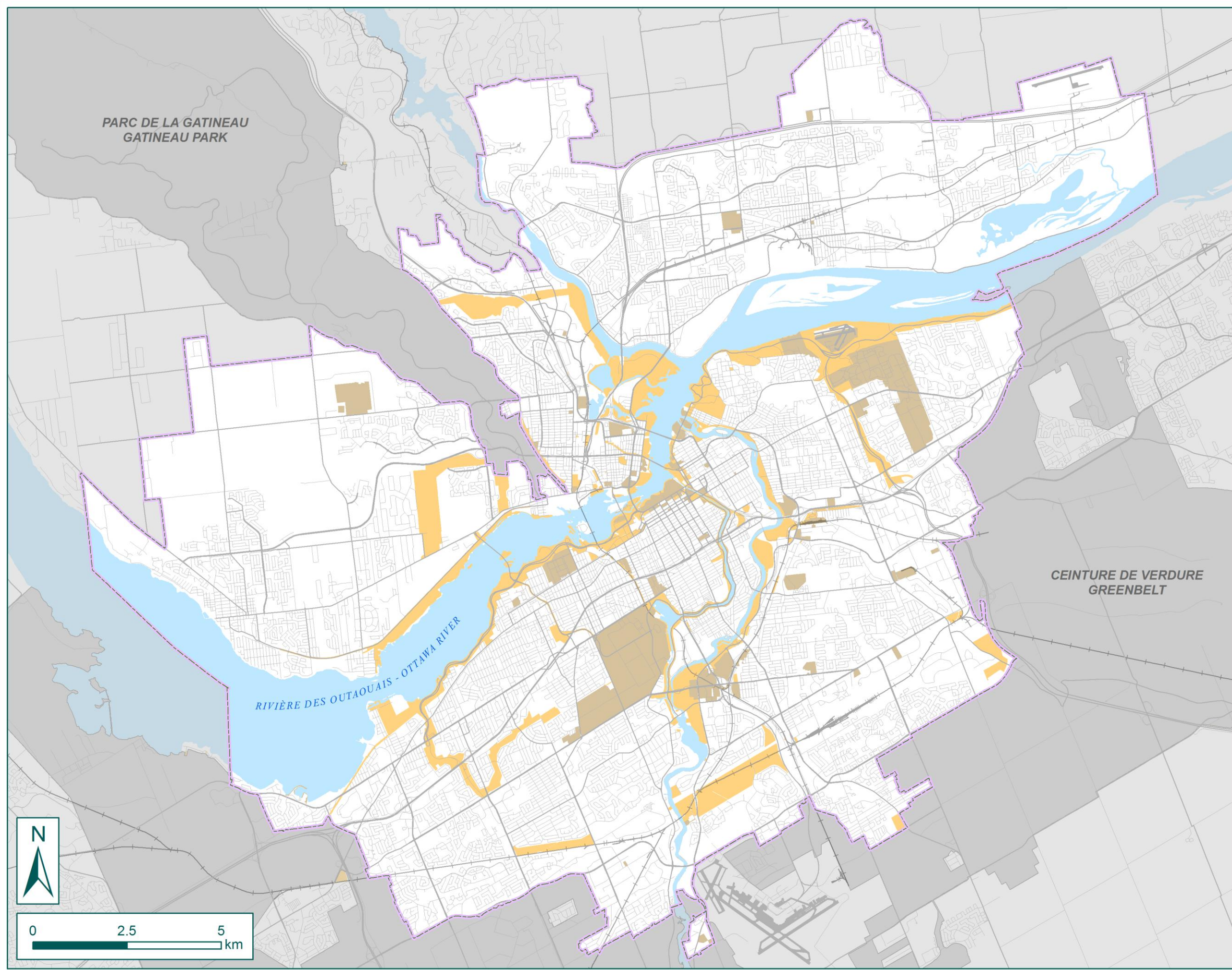
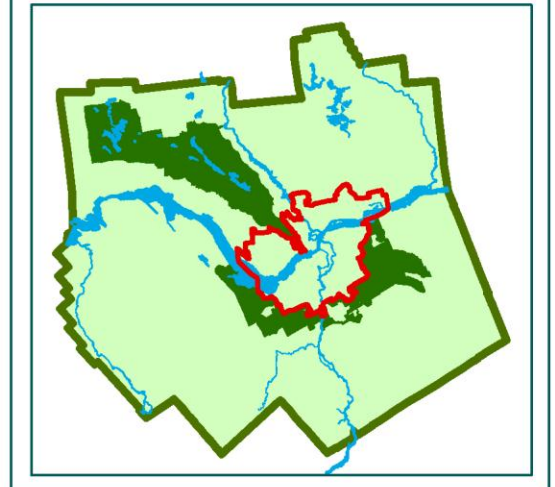
Légende • Legend

-  Terrains de la CCN
NCC Lands
-  Autres terrains fédéraux
Other Federal Lands
-  Terrains non fédéraux publics
et privés
Non-federal Public & Private
Lands
-  Secteur d'étude
Study Area

Comparaison par pourcentage de superficie totale
Comparison by percentage of total area



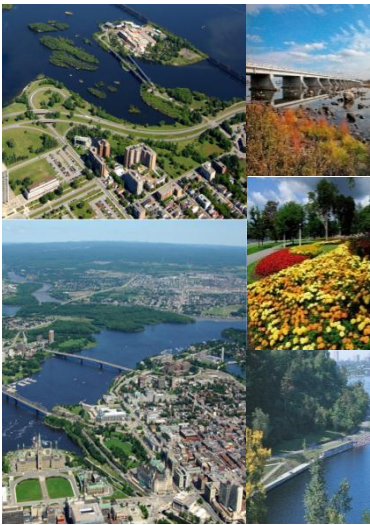
Vue générale de la RCN - NCR Overview



2.2 L'ANALYSE

L'analyse de la situation des terrains urbains a révélé que ceux-ci sont le visage du gouvernement fédéral et ont une grande importance sur la perception de ce dernier et sur sa contribution à la viabilité urbaine et régionale, à la qualité de vie dans la région. Bien que de nombreux terrains soient dispersés et répartis dans de nombreux quartiers urbains, **ils composent aussi l'assise des fonctions qui identifient une capitale.** En outre, ils lui confèrent, du moins dans la partie urbanisée, une bonne part de son caractère remarquable et prisé de « capitale verte ».

Les terrains urbains sont *a priori* des sites du domaine perceptuel de la capitale : à la fois lieux physiques et symboliques.



Mosaïque de terrains urbains fédéraux © CCN

Ce sont aussi des sites d'activités saisonnières dans le cœur de la capitale ou à sa proximité: Bal de Neige, Festival des tulipes, festivals de musique variés, les Vélos-dimanches, qui contribuent à l'animation de la région. Ce sont aussi des musées et institutions à caractère scientifique ou culturel, animés, vivants, mettant en valeur les recherches et les richesses de la science, de la nature et de la culture au Canada et dans le monde. Ce sont aussi des lieux patrimoniaux de grande valeur. Une grande constance dans la qualité des aménagements et de l'expérience a prévalu au fil des ans, et ce fait a été souligné dans les analyses antérieures comme dans les échanges publics (voir les Annexes 3, Synthèse, Bilan et Analyses, et 7, Consultation).

La qualité des lieux et les fonctions de la capitale qui y sont logées, les activités qui se produisent, et la lecture d'ensemble du paysage urbain sont des éléments fondateurs de la capitale. À cet égard, le bilan fait ressortir les **rôles** suivants pour les terrains urbains :

- Offrir un contact avec des éléments naturels en plein cœur d'une région urbanisée. La conservation et la mise en valeur des espaces verts et des plans d'eau participent à la définition du visage et à l'identité de la capitale « verte »;
- Produire une expression et expérience de la capitale riche et variée, par les actions d'embellissement, la qualité des aménagements et de l'architecture, qui perpétuent ou créent l'esprit des lieux et par le potentiel d'activités de découvertes historiques et culturelles qu'ils recèlent;
- Contribuer à la viabilité urbaine et régionale, par la présence fédérale dans la région, par son aménagement, sa distribution sur le territoire, et en soutenant la mobilité durable et active.

2.3

LE DOMAINE DE LA CAPITALE ET LES GRANDES COMPOSANTES

Le domaine de la capitale est bien plus qu'un ensemble de propriétés fédérales. L'ensemble de ces terrains est porteur de l'image du Canada et de sa capitale, il représente à la fois les Canadiens et Canadiennes dans leurs valeurs et leur attachement à leur pays et il offre un aperçu de la richesse de la nature et de la culture du Canada et de la capitale.

L'ambition d'une grande capitale du monde exprimée dans le Plan de la Capitale du Canada *Tracer la voie vers 2067* va se réaliser par la qualité des aménagements et des édifices, et par le type d'activité qui se produit sur le territoire. Ceci souligne l'importance des affectations du sol pour les terrains urbains ainsi que celle des politiques visant la qualité et l'esprit des lieux de la capitale.

Le domaine de la capitale offre donc une importante valeur symbolique en plus des sites abritant les fonctions essentielles à l'exercice du rôle de la capitale qui sont décrites plus en détail à la sous-section 2.3.2.

La valeur symbolique résulte généralement d'une intention d'aménagement, par exemple le boulevard de la Confédération et la décision d'y localiser des monuments commémoratifs. Elle peut résulter aussi d'une perception de l'importance historique d'un site donné. Ainsi, les berges de la rivière des Outaouais sont des lieux éminemment symboliques pour tous, en raison des couches successives d'utilisation depuis les temps immémoriaux. Le réseau vert urbain de la capitale est un complément indispensable aux grandes entités vertes de la ceinture de verdure et du parc de la Gatineau, qui ensemble, connotent une valeur de symbole, et concourent à l'identité de la capitale.

Les grandes composantes des terrains urbains sont :

- Les espaces verts et bleus de la capitale
- Les sites des fonctions de la capitale
- Les liens de la capitale
- Les autres terrains fédéraux



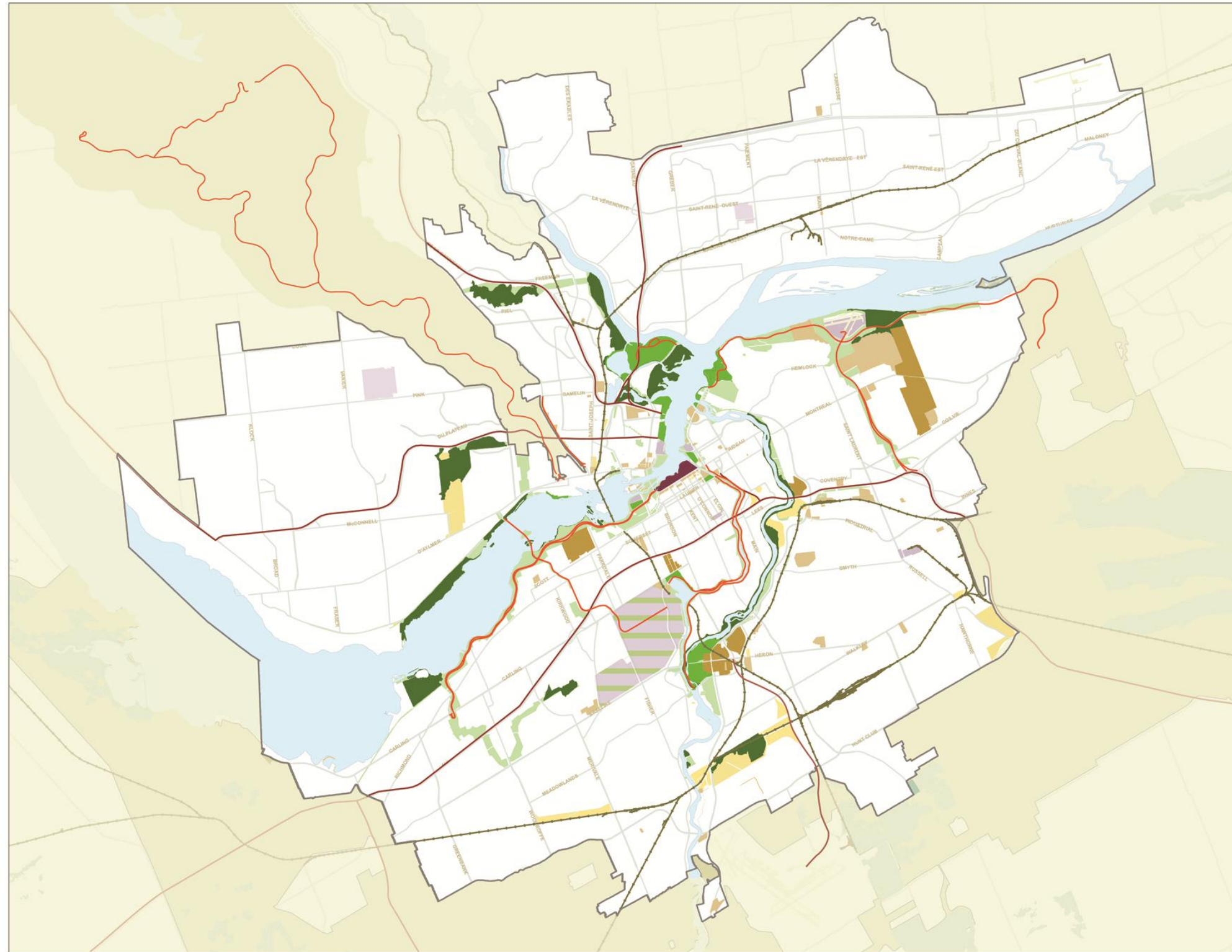
Espace vert en arrière du site de Kruger © CCN



Événement sur la colline parlementaire © CCN



Promenade Island Park & Pont Champlain- vue de Gatineau © CCN



Composantes Components

Terrains urbains de la capitale
Capital Urban Lands

— Secteur d'étude
Study Area

Terrains de la CCN
NCC Lands

■ Écosystème valorisé
Valued Ecosystem

■ Parc de la capitale
Capital Park

■ Autre espace vert
Other Green Space

■ Autre terrain de la CCN
Other NCC Land

— Promenade
Parkway

— Sentier récréatif
Pathway

Autres terrains urbains
Others Urban Lands

■ Pôle d'emploi fédéral
Federal Employment Node

■ Autre installation fédérale
Other Federal Facility

■ Cité parlementaire et judiciaire
Parliamentary & Judicial Precinct

■ Institution culturelle
Cultural Institution

— Entrée à la capitale
Capital Arrival

— Route municipale ou provinciale
Municipal or Provincial Road

2.3.1 Les espaces verts et bleus de la capitale

Une grande part de l'assise immobilière est constituée d'espaces verts. Ceux-ci résultent en bonne partie des actions antérieures de planification de la capitale, depuis la fin du XIXe siècle. Au cours des ans, la CCN a en effet acquis plusieurs terrains en rive et à l'intérieur des terres, ce qui constitue un réseau vert urbain rattaché par des corridors ou, parcs linéaires, aux deux autres grandes entités naturelles de la Capitale, le parc de la Gatineau (découlant du rapport Bennett de 1915) et la Ceinture de verdure, (créée suite au plan Gréber de 1950). Ces terrains, le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure et le réseau vert urbain, constituent des joyaux de la capitale et l'attachement de la population résidente, comme des visiteurs, en révèle l'importance.

Cet ensemble d'espaces verts d'accès public longe les berges des rivières des Outaouais, Gatineau, Rideau et du canal du même nom, les espaces bleus, et d'autres espaces verts à l'intérieur du territoire. Cet ensemble représente de loin la plus grande superficie des terrains urbains fédéraux et sont presque tous propriétés de la CCN.

Les parvis verts de certaines grandes institutions de la capitale sont considérés comme faisant partie du paysage culturel de ces dernières.

Ces espaces verts comprennent les espaces naturels et récréatifs et confèrent à la capitale son identité valorisée par les canadiens comme l'avaient fait ressortir les conversations régionales sur la capitale dans le cadre du Plan de la Capitale du Canada, *Tracer la voie vers 2067* et la consultation publique antérieure sur les terrains urbains.

Les espaces verts sont répartis en trois grandes catégories :

- Onze (11) habitats naturels valorisés: portion non autonome d'une aire naturelle, comprenant les éléments essentiels à certaines espèces ou groupes d'espèces.
- Parcs de la capitale: il s'agit de parcs qui sont associés à une caractéristique naturelle ou bâtie ou à un événement historique représentant un apport essentiel à l'image de la capitale. Les parcs de la capitale présentent très souvent des événements culturels et des activités d'importance pour la capitale.⁴
- Espace vert urbain de la capitale : les espaces verts ouverts, incluant les corridors (parcs linéaires) des promenades et des sentiers et les berges; les autres parcs de la CCN. Les champs de la ferme expérimentale centrale font partie de cette composante verte.

Tous ces espaces verts composent une partie du grand réseau vert de la capitale qui comprend également les grands espaces du parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure.

ESPACES VERTS DES TERRAINS URBAINS DE LA CCN : 12.94 Km² (1,294 ha)

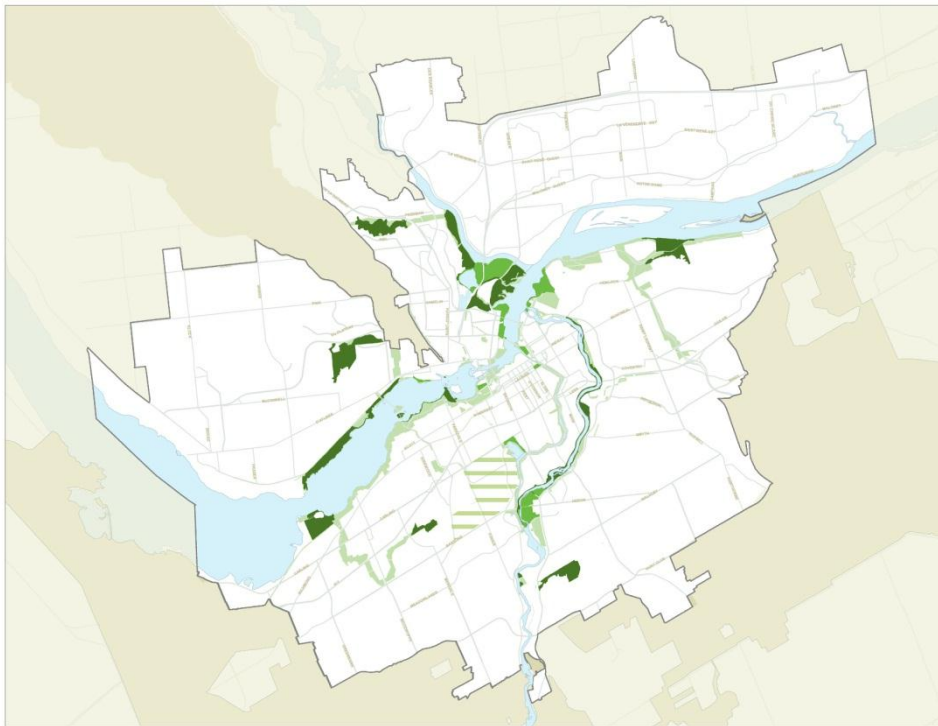
- Les espaces verts représentent 55% des propriétés de la CCN dans le périmètre urbain



Écosystème valorisé dans le parc du Lac-Leamy © CCN

⁴ Ce « statut » ajouté à un espace vert urbain de la capitale provient de la définition du Plan de la capitale de 1999 p. 39; 12 parcs avaient été désignés ainsi, dont six (6) dans le cœur.

Ils sont précieux à préserver dans un contexte de croissance et de densification urbaine. Ils sont un legs de nos prédécesseurs qu'il nous incombe maintenant de protéger et de transmettre à nos successeurs.



Carte 4 : Les espaces verts © CCN



Espace vert au Lac Dow © CCN

LES ÉCOSYSTÈMES VALORISÉS

Secteur Ouest

- Corridor des voyageurs (90 ha)
- Lac Mud (59 ha)
- Îles du pont Champlain et Lemieux (18+29 ha)
- Corridor Champlain (100 ha)
- Boisé Carlington (19 ha)

Secteur Est

- Corridor Philemon Wright (67 ha)
- Lac Leamy (265 ha)
- Parc Rockcliffe (25 ha)
- Boisé de la Base aérienne / Musée de l'aviation (71 ha)
- Boisé McCarthy (65 ha)

Secteur du canal Rideau

- Rivière Rideau, Hog's Back (204 ha)

PARCS DE LA CAPITALE

Secteur du cœur

- Aire centrale des plaines LeBreton
- Parc de la Confédération
- Parc des chutes Rideau
- Parc Jacques-Cartier
- Parc Major
- Pointe Nepean et théâtre de l'Astrolabe

Secteur Ouest

- Parc Brébeuf

Secteur Est

- Parc du Lac-Leamy
- Parc Rockcliffe

Secteur du canal Rideau

- Parc des Commissaires
- Parc Hog's Back
- Parc Vincent-Massey

2.3.1.1 Les écosystèmes et habitats naturels valorisés

Onze (11) sites appartenant à la CCN sont reconnus comme habitats naturels valorisés. Leur conservation est essentielle au maintien et au renforcement de la biodiversité dans la région de la capitale. Ceci est d'autant plus important qu'ils offrent d'une part un lien entre les espaces naturels du parc de la Gatineau et ceux de la ceinture de verdure et, d'autre part, qu'ils sont soumis à de fortes pressions dues au développement urbain. Des mesures particulières devront leur être assorties ainsi que le propose la Stratégie environnementale de la CCN, soit de les gérer conformément aux dispositions de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN)⁵.

2.3.1.2 Les parcs de la capitale

Les douze (12) parcs de la capitale sont autant de lieux permettant le contact avec les éléments naturels, souvent en rive, que des espaces pouvant servir à diverses activités d'animation – on pense notamment au Festival des tulipes, mais aussi à Bal de neige et aux divers spectacles qui se produisent en plein-air. Les scènes de la capitale se juxtaposent sur nombre de parcs. Certains parcs très en demande ont un achalandage qui excède leur capacité d'accueil ou encore, l'accès aux éléments de commémoration qu'ils renferment est limité à cause des activités qui s'y produisent. Cela se vérifie surtout pour quelques parcs situés au cœur, comme le parc de la Confédération, le parc Major et le parc Jacques Cartier sud. Des parcs à proximité relative du cœur comme les parcs Vincent-Massey et Hog's Back ou le parc Jacques-Cartier nord pourraient accommoder des activités pour soulager la pression au cœur.

⁵ L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est la principale organisation mondiale (intégrée au système de l'Organisation des Nations-Unies) dédiée à la conservation de l'environnement et offre un cadre de référence reconnu par les pays.

2.3.1.3 Les espaces verts urbains de la capitale

Ces espaces verts comprennent les berges et les corridors des promenades et des sentiers qui servent d'espaces récréatifs, de lieux de rassemblement public et de tenue d'événements qui occupent les voies de circulations, comme les dimanches à vélo ou le marathon de la Capitale. Les corridors ont une fonction importante de maintien d'espaces naturels, d'accès public.

Les cours d'eau sont à la base des peuplements successifs et sont très significatifs dans l'histoire de la région de la capitale. Ils sont très présents dans la zone urbanisée. Ils représentent une caractéristique paysagère importante de cette région. Un meilleur accès aux berges à certains endroits est souhaité.

Les sites d'accueil plausibles permettant ce contact avec l'eau et les éléments naturels ont été répertoriés dans ce Plan. Il est dans l'intention de leur ajouter une offre d'activités récréatives, culturelles ou d'événements festifs, tout en respectant le milieu ambiant. Cette meilleure accessibilité pourrait affecter l'aménagement des réseaux de promenades et des sentiers (voir Annexe 6).



Lac Leamy © CCN



2.3.2 Les sites des fonctions de la capitale

Les fonctions de la capitale lui sont spécifiques, elles sont propres à l'appareil d'État fédéral et aux sites composant le domaine foncier de la capitale, qui accueillent ces dites fonctions. Elles sont intrinsèquement liées au rôle et à la symbolique de la capitale.

Ces fonctions se présentent comme suit :

- **La fonction politique:** les institutions politiques et législatives et les fonctions de représentation. Ceci comprend la cité parlementaire et la cité judiciaire ainsi que les missions et organismes de représentations internationale, nationale, provinciale et territoriale.
- **La fonction administrative et scientifique fédérale :** cette fonction comprend tous les édifices abritant l'emploi fédéral, que ce soit dans les grands campus tels le Conseil national de recherche du Canada (CNRC), le pré Tunney ou Confederation Heights ou dans des édifices isolés ou des ensembles tels la Ferme expérimentale centrale, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).
- **La fonction culturelle, historique et artistique** de portée nationale, que l'on retrouve principalement dans les musées nationaux et au Centre national des arts et à Bibliothèque et Archives Canada (BAC). Les ensembles patrimoniaux, les sites et monuments de commémoration, tels le Monument commémoratif de guerre du Canada, les lieux d'interprétation ainsi que les œuvres d'art public font partie de l'offre culturelle, historique et artistique de la capitale.

2.3.2.1 La fonction politique

Elle est surtout concentrée dans le cœur de la Capitale. Les plus éminents symboles sont les édifices de la cité parlementaire et judiciaire. La dimension internationale est visible davantage le long du boulevard de la Confédération où des édifices logeant des ambassades et chancelleries ont pignon sur rue. La problématique des fonctions politiques est de leur procurer à la fois visibilité et sécurité.

2.3.2.2 Les lieux d'emplois de la fonction administrative et scientifique

Les effectifs du gouvernement fédéral sont répartis sur le territoire, avec une concentration évidente au cœur de la capitale dans des édifices appartenant au gouvernement ou dans des immeubles du centre-ville en location, ce qui représentait environ 60 %⁶ du total des emplois.

Certaines agences s'occupent elles-mêmes de leurs espaces à bureaux et parfois confient une partie de cette tâche à Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, qui est l'interlocuteur principal en cette matière.

Une caractéristique importante de l'emploi fédéral est sa localisation dans cinq (5) campus d'emplois qui comptent pour environ 20 % de ces emplois⁷. Ces campus, hérités du Plan Gréber et identifiés en tant que « pôles d'emplois » dans le Plan pour la capitale de 1999, sont désormais stratégiquement localisés le long des axes principaux de transport collectif rapide et de promenades. Ils présentent un potentiel d'intensification au cours des prochaines décennies, notamment les sites de Tunney's Pasture et de Confederation Heights, tout comme leurs abords.

Certains anciens pôles d'emplois sont partiellement destinés à du redéveloppement urbain, comme celui de la rue Booth. L'ancienne base de Rockcliffe, pour sa part, a fait l'objet de présentations publiques en 2012, 2013 et en début 2014 au sujet de son redéveloppement à des fins de quartier résidentiel et mixte.

D'importantes agences du gouvernement fédéral occupent des sites stratégiques dans le paysage des terrains urbains, notamment le Collège de la police et le Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) le long de la promenade de Rockcliffe, et le campus du Centre national de recherche du Canada (CNRC), chemin Montréal.

Enfin, les autres installations réparties sur le territoire urbain accueillent les autres 20% des effectifs. Fait à signaler, certains campus se sont créés et consolidés depuis quelques années, notamment le long de la rue Ogilvie. De nouveaux secteurs d'emplois sont en émergence, tel le 530 Chemin Tremblay à Ottawa. Et, du côté de Gatineau, de nouvelles installations importantes ont vu le jour au cours des dernières années, notamment le long du boulevard de la Carrière et d'autres dans le cœur.

Un important défi de planification est de parvenir à créer de meilleures interfaces avec leur milieu d'insertion ainsi qu'une meilleure interaction urbaine au niveau de la rue. Un autre défi est de soutenir les efforts de consolidation urbaine aux abords des stations de transport collectif rapide et d'encourager une réelle mixité d'usages à l'intérieur des limites des grands centres d'emplois.

⁶ Données provenant de: 2007-2008 Canada's Capital Region Federal Employment Survey la situation en 2013 peut être différente compte tenu de activités de consolidation des lieux d'emplois entreprises par TPSGC.

Cependant, la majorité des emplois fédéraux demeurera au cœur et dans sa proximité immédiate

⁷ Ibid.

PÔLES D'EMPLOIS FÉDÉRAUX

Pré Tunney

- Secteur: Ouest
- Superficie occupée: 50 ha
- Espaces à bureau: 280,000 m² (17% Inventaire RCC)
- Emplois : 11,000 (8% des emplois fédéraux de la RCC)

Complexe Confederation Heights

- Secteur : Canal Rideau
- Superficie occupée : 165 ha
- Espaces à bureau: > 225,000 m² (13% Inventaire RCC)
- Emplois 7,000 (5% des emplois fédéraux de la RCC)

Complexe du chemin Montréal (CNRC)

- Secteur : Est
- Superficie occupée : 107 ha
- Espaces à bureau: > 235,000 m² (14% Inventaire RCC)
- Emplois : > 7,000 (5% des emplois fédéraux de la RCC)

Complexe de la rue Booth

- Secteur : Ouest
- Superficie occupée : 09 ha
- Espaces à bureau: 180,000 m² (11% Inventaire RCC)
- Emplois : 3,381 (2.5% des emplois fédéraux de la RCC)

Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada

- Secteur : Canal Rideau
- Superficie occupée : 15 ha
- Espaces à bureau: 65,000 m² (4% Inventaire RCC)
- Emplois : 2,000 (1.5% des emplois fédéraux de la RCC)

Source: 2007-2008 Canada's Capital Region Federal Employment Survey, Commission de la capitale nationale et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,



90 rue Elgin, Projet fédéral en cours de construction © Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)

Une meilleure intégration de ces ensembles fédéraux à la vitalité urbaine, doit se faire sans diluer leur importance emblématique de la présence de la Capitale.

Un dialogue est établi entre les partenaires fédéraux, municipaux et la CCN pour une planification concertée.



Carte 5 : Les pôles d'emplois fédéraux désignés ainsi dans le plan de la capitale du Canada de 1999 © CCN

2.3.2.3 Les institutions, sites et installations à caractère culturel et historique

Des musées et autres institutions voués à la connaissance et à la culture font partie intégrante de l'expérience de la capitale, tout comme nombre de sites patrimoniaux. Bien que l'on observe une concentration au cœur de la capitale, certains sont établis à l'extérieur. La Société des musées de sciences et technologies du Canada déploie en effet trois musées prestigieux sur le territoire des terrains urbains, à l'extérieur du cœur, soit le Musée de l'aviation et de l'espace, le Musée de la science et des technologies et le Musée de l'agriculture, ce dernier, situé dans le lieu historique nationale de la Ferme expérimentale centrale.

Le Musée de la nature est pour sa part dans un site urbain à proximité du canal Rideau et comprend une antenne à l'extérieur du centre urbain du côté de Gatineau (secteur Aylmer). Ce musée est un lieu historique national tout comme le canal Rideau, qui est de plus un site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Enfin, l'édifice des Archives du Canada à Gatineau est un joyau architectural à inclure à des circuits de découverte. En plus de ces institutions muséales, des lieux de spectacle, des paysages culturels et sites patrimoniaux ou de commémoration jalonnent le territoire.

Tous ces lieux doivent être davantage mis en valeur et leurs accès améliorés pour participer pleinement au dynamisme de la capitale.



Carte 6 : Les sites des institutions à caractère culturel et historique © CCN

INSTITUTIONS CULTURELLES NATIONALES

Secteur du cœur

- Musée des beaux-arts du Canada
- Musée canadien de l'histoire
- Musée canadien de la guerre
- Centre national des arts
- Bibliothèque et Archives Canada

Secteur Ouest

- Musée de la nature – Pavillon (Aylmer)
- La Ferme expérimentale centrale

Secteur Est

- Bibliothèque et Archives Canada (Gatineau)
- Musée de l'aviation et de l'espace du Canada
- Musée des sciences et de la technologie du Canada

Secteur du canal Rideau

- Musée de l'agriculture du Canada
- Musée de la nature

2.3.3 Les liens de la capitale

Les liens de la capitale comprennent les voies principales d'accès à la capitale, généralement de juridiction provinciale, ainsi que certaines grandes artères de juridiction municipale, les *entrées panoramiques*, qui conduisent au cœur et qui, au long de leur parcours, offrent des points de vue qu'il convient de préserver. L'amélioration du paysage les bordant est également une préoccupation de la CCN. Les accès ferroviaires pour passagers font aussi partie de ces accès à la capitale. Des voies d'eau donnent aussi accès à la Capitale, notamment le canal Rideau depuis Kingston.

LE RÉSEAU DES PROMENADES DANS LES TERRAINS URBAINS

- Promenade de la Reine-Elizabeth (1899)
- Promenade de Rockcliffe (1910-1984)
- Promenade du Colonel-By (1920-1967)
- Promenade Island Park (1924)
- Promenade (dans la ferme expérimentale) (1937)
- Promenade du Lac- des-Fées (1950)
- Promenade de Sir-John- A. -Macdonald (1962-1967)
- Promenade de l'Aviation (1962-1988)
- Promenade du Lac-Leamy (1961)



Sentier de la promenade du Colonel-By

Les ponts interprovinciaux sont des liens importants pour le système de transport et l'économie de la région. Les liens interprovinciaux ont des rôles symboliques et fonctionnels tout en servant de connexion physique entre Ottawa et Gatineau. Les cinq ponts existants pour véhicules routiers sont gérés par le gouvernement fédéral qui en est propriétaire. Le pont ferroviaire Prince de Galles qui traverse la rivière des Outaouais et l'île Lemieux appartient pour sa part à la ville d'Ottawa.

Le pont Alexandra et le pont du Portage font partie du boulevard de la Confédération. Les ponts Macdonald-Cartier et des Chaudières en sont dans la continuité logique et expérientielle. Le pont Champlain procure une continuité interprovinciales en se raccordant aux Promenades Island Park, et de Sir-John- A. -Macdonald. Il donne accès à l'île Bate ainsi qu'au boulevard de Lucerne en bordure du corridor des Voyageurs du côté du Québec. Le pont des Chaudières traverse des sites hautement importants de l'histoire et du présent de la capitale. Le pont Macdonald-Cartier est le pont le plus achalandé, recevant du camionnage interprovincial et relie l'autoroute 5 au boulevard de la Confédération, par l'avenue King Edward et la rue Sussex.

Les six ponts enjambant la rivière des Outaouais procurent des panoramas sur le cœur de la capitale. Les ponts du Portage, Alexandra et Champlain comportent des aménagements pour piétons et cyclistes avec des points d'arrêt ouvrant sur des points de vue spectaculaires sur les symboles nationaux ainsi que sur les paysages culturels.

Les promenades et les sentiers font partie des liens de la capitale tout comme du réseau d'espaces verts. Ensemble, mais plus particulièrement les promenades, ils occupent une place stratégique dans la capitale et ce, à plusieurs égards. Les réseaux combinés des promenades et des sentiers contribuent à la caractérisation et à la perception d'une capitale pittoresque et verdoyante. Les promenades sont bien davantage qu'un réseau routier.

Leurs corridors sont des espaces verts. De plus, les corridors sont du domaine public et sont accessibles au public. Le réseau des sentiers couvre 175 km sur le territoire urbain et aura un rôle de premier plan pour le développement des modes de transport actifs dans la région de la Capitale et son extension et son raccord au réseau de la Capitale font partie des enjeux de planification du PDTUC.

Les promenades offrent un accès distinctif vers des institutions nationales, des complexes administratifs et d'autres sites de la capitale ainsi que vers des lieux significatifs dans la région. Elles contribuent au caractère unique de la capitale. Elles sont un héritage des premiers plans d'embellissement de la capitale qu'il incombe à la CCN de maintenir dans le système vert de la capitale, au bénéfice des générations futures.

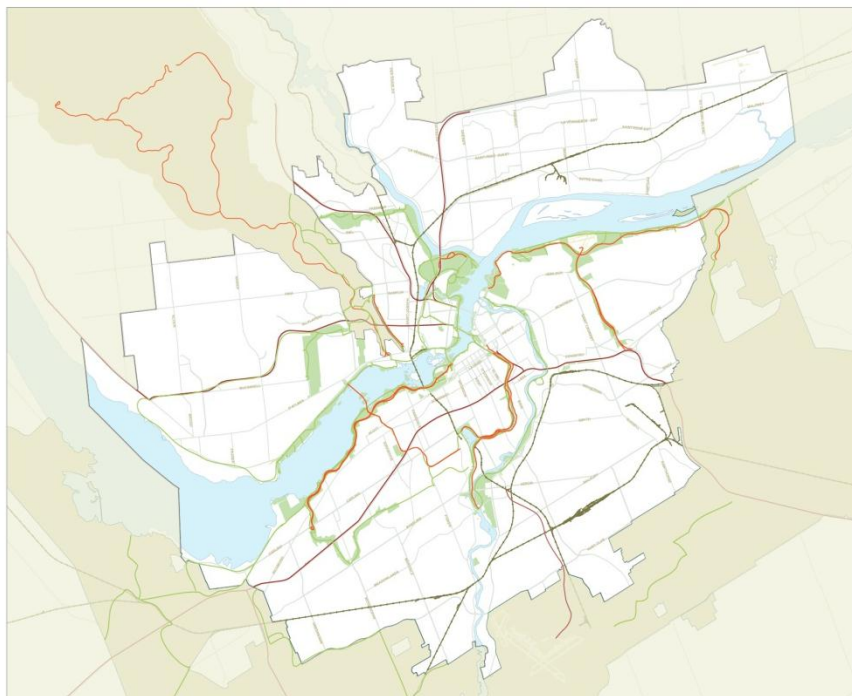
Les promenades permettent une expérience visuelle dans une succession de parcs linéaires où des restrictions sur les types de véhicules admis s'appliquent (interdiction aux véhicules commerciaux). Elles offrent un parcours dans un environnement unique, agréable et différencié selon le lieu où elles sont tracées et sont une composante des paysages culturels qu'elles traversent (voir Annexe 4).

Cependant elles ont depuis lors fait l'objet de demandes accrues pour accommoder de la circulation automobile entraînées par la croissance urbaine de la capitale et par l'expansion du réseau urbain.

Aux pressions émanant de la circulation véhiculaire s'ajoutent aujourd'hui des demandes pour améliorer la connectivité entre les quartiers et les attraits en bordure des promenades qui longent les rives du Canal Rideau et de la Rivière des Outaouais.



Sentier et Corridor de la promenade du Colonel-By © CCN



Carte 7 : Le réseau des promenades dans les terrains urbains © CCN

2.3.4 Les autres terrains

Plusieurs terrains appartenant à la CCN sont disséminés sur le territoire. Certains ont des fonctions ancillaires et de services, notamment à des fins d'entreposage ou de poste central pour les agents de conservation qui patrouillent le territoire, comme sur la rue Bayview. À la fin des années 1980, plusieurs sites avaient été déclarés excédentaires par rapport aux besoins de la capitale, en ce sens qu'ils ne servaient pas aux fonctions de mise en valeur de la capitale et avaient alors été pressentis pour de nouvelles fonctions.

D'autres terrains sont utilisés pour accommoder des services d'utilité publique, par exemple, pour la gestion des eaux usées. D'autres parcelles semblent des résidus de transactions antérieures, notamment à des fins de transport, et leurs titres devraient être clarifiés. D'autres sont loués aux municipalités à des fins sportives.

Un exercice d'analyse est en cours afin de vérifier comment revoir avec diligence la gestion et le meilleur usage de certaines propriétés dans l'intérêt de la capitale.

Le plan directeur des terrains urbains aidera à départager les terrains qui contribuent à la capitale et ceux qui ont des rôles de soutien. Il faudra donner des indications claires sur les rôles que ces terrains auront à jouer pour aider la CCN à accomplir son mandat. Les plans de secteurs comprendront une planification détaillée de sites importants, et regarderont plus en détail les vocations à privilégier notamment aux abords des futures stations du TLR, Bayview, Hurdman et Train, ou encore le long des accès à la Capitale que constitue l'axe de la 417.



Rivière Rideau à proximité de la station Hurdman © CCN

CHAPITRE 3

LA PLANIFICATION D'ENSEMBLE

LES DIRECTIONS PRINCIPALES

3.1

LE PARTI D'AMÉNAGEMENT

Le plan de la capitale du Canada, *Tracer la voie vers 2067* donne les grandes orientations dans la continuité des plans antérieurs visant la grande qualité de la capitale, source de fierté nationale, et de contribution vitale à une région en évolution dans une perspective renouvelée. La vision qu'on y propose est :

« La capitale du Canada :
Une grande capitale du monde
Accueillante, diverse et viable
Au cœur de la démocratie canadienne
Une image vivante des cultures, valeurs et réalisations du
Canada»⁷

Les interventions sur le territoire sont assujetties au respect des principes directeurs de durabilité, résilience et qualité de vie, de planification et gestion exemplaire ainsi que de la recherche d'excellence énoncés par le Plan de la capitale du Canada, *Tracer la voie vers 2067*, pour rehausser le domaine de la Capitale. La stature de la capitale, telle que proposée par la vision d'avenir demande à la Commission de planifier et aménager la capitale de manière responsable et de poursuivre les hauts standards de qualité pour les lieux dont elle est la mandataire.

Le parti d'aménagement du Plan directeur des terrains urbains repose sur des principes qui sont conséquents avec la tradition de la CCN, soit :

- Un urbanisme responsable, sensible au contexte d'intervention et qui respecte l'esprit des lieux (le *genius loci*);
- Une planification et une gestion des actifs de la capitale qui rehaussent sa dignité, sa signification, son symbolisme et son prestige;
- Une contribution des fonctions de la capitale au bien-être général de la région.

⁷ Document préliminaire, juin 2013

3.2

LA STRUCTURE DE PLANIFICATION

Un cadre stratégique a été développé afin de structurer cet ensemble très divers en relation avec la mission de la CCN à l'égard de la capitale (aménager, conserver, embellir). Le concept de planification propose une perspective renouvelée de l'héritage de planification en fonction des principes d'urbanisme contemporains.

Le cadre stratégique présente l'articulation entre la vision, les rôles et les objectifs pour ce territoire de la capitale en relation avec les défis d'aménagement et les objectifs régionaux partagés. Les prémisses fondamentales affirment que les terrains urbains fédéraux sont essentiels à la capitale.

La vision d'avenir proposée pour les terrains urbains de la capitale se lit comme suit :

Une mise en valeur des terrains urbains de la capitale, alliant nature et culture, esthétique, viable et dynamique, aujourd'hui et demain

Cette vision engage la CCN à poursuivre ses actions de gardienne de la capitale en visant les plus hauts standards de qualité des aménagements, des activités et des lieux dont elle a la responsabilité. Elle oriente la façon dont les sites seront aménagés et utilisés.

Les rôles présentés dans le cadre stratégique sont ceux qui sont ressortis des analyses des terrains urbains dont il est fait mention à la section 2.3. Ces rôles se développent en relation avec le mandat de la CCN et en fonction de leur contribution à faire de la capitale du Canada une grande capitale du monde.

Les objectifs développés pour chacun de ces trois rôles présentés au cadre stratégique, donnent les grandes orientations de la planification, qui tracent des lignes d'action pour la CCN à court et à long terme et qui les transpose sur le territoire. Ils se traduisent en directions de planification.

Les terrains urbains de la capitale en 2067 - Énoncé de vision

« Une mise en valeur des terrains urbains de la capitale alliant nature et culture, esthétique, viable et dynamique, aujourd’hui et demain »

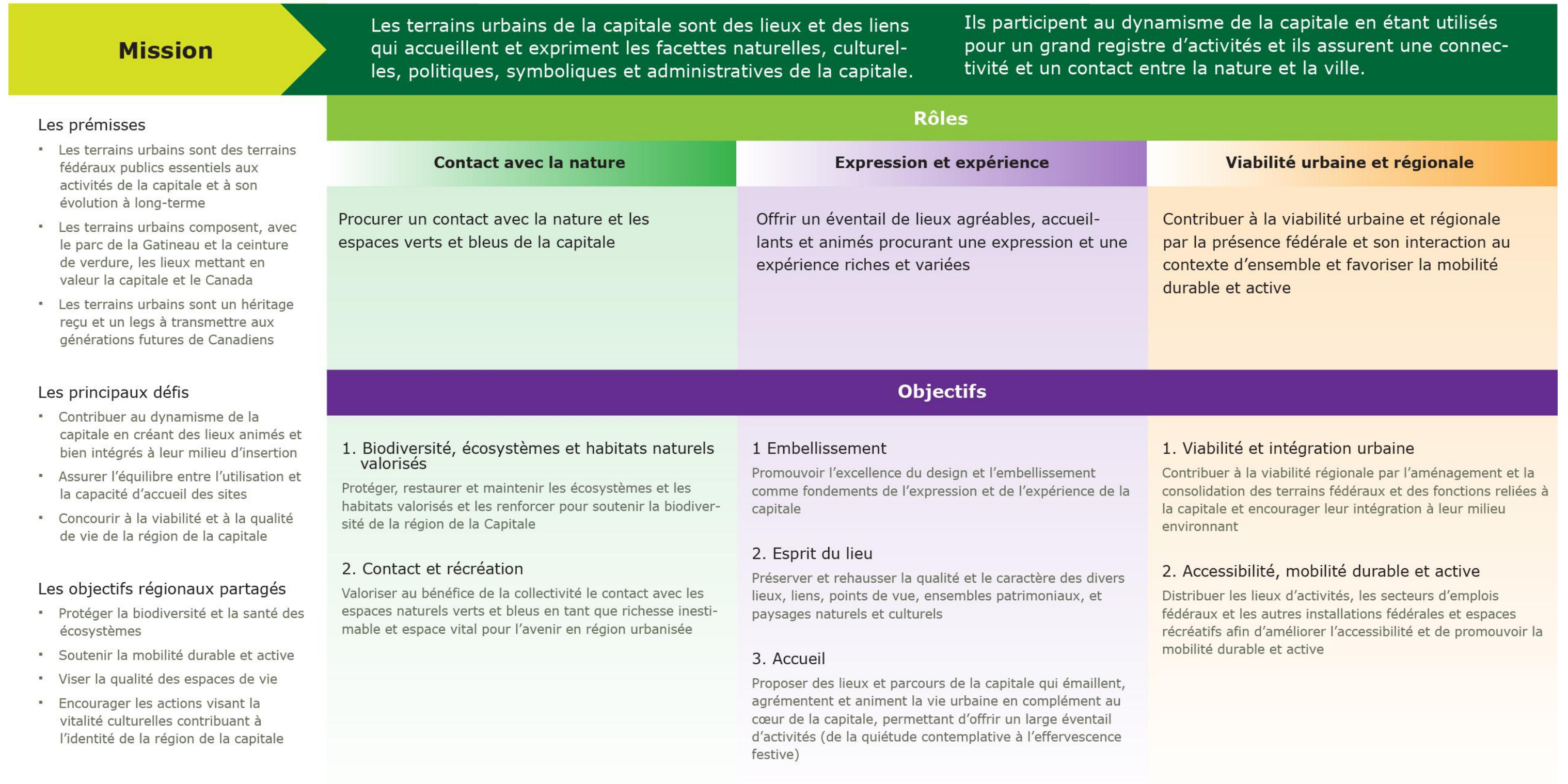


Figure 2 : Cadre stratégique de planification pour les terrains urbains fédéraux de la capitale

3.3

LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

3.3.1 Rôles, objectifs et orientations de planification

Les trois rôles présentés au cadre stratégique et les objectifs qui leur sont associés indiquent la voie à suivre pour la planification et l'aménagement des terrains urbains de la capitale. Ceux-ci se traduiront ensuite en politiques générales, affectations du sol et lignes directrices de planification, applicables sur le territoire afin d'encadrer les usages, leur localisation et la manière d'intervenir sur les divers sites, en conservant à l'esprit la mission première de la CCN.

Les rôles des terrains urbains sont :

- Contact avec la nature : Procurer un contact avec la nature et les espaces verts et bleus de la capitale;
- Expression et expérience : Offrir un éventail de lieux agréables, accueillants et animés procurant une expression et une expérience riches et variées;
- Viabilité urbaine et régionale : Contribuer à la viabilité régionale, par la présence fédérale et son interaction au contexte d'ensemble et favoriser la mobilité durable et active.

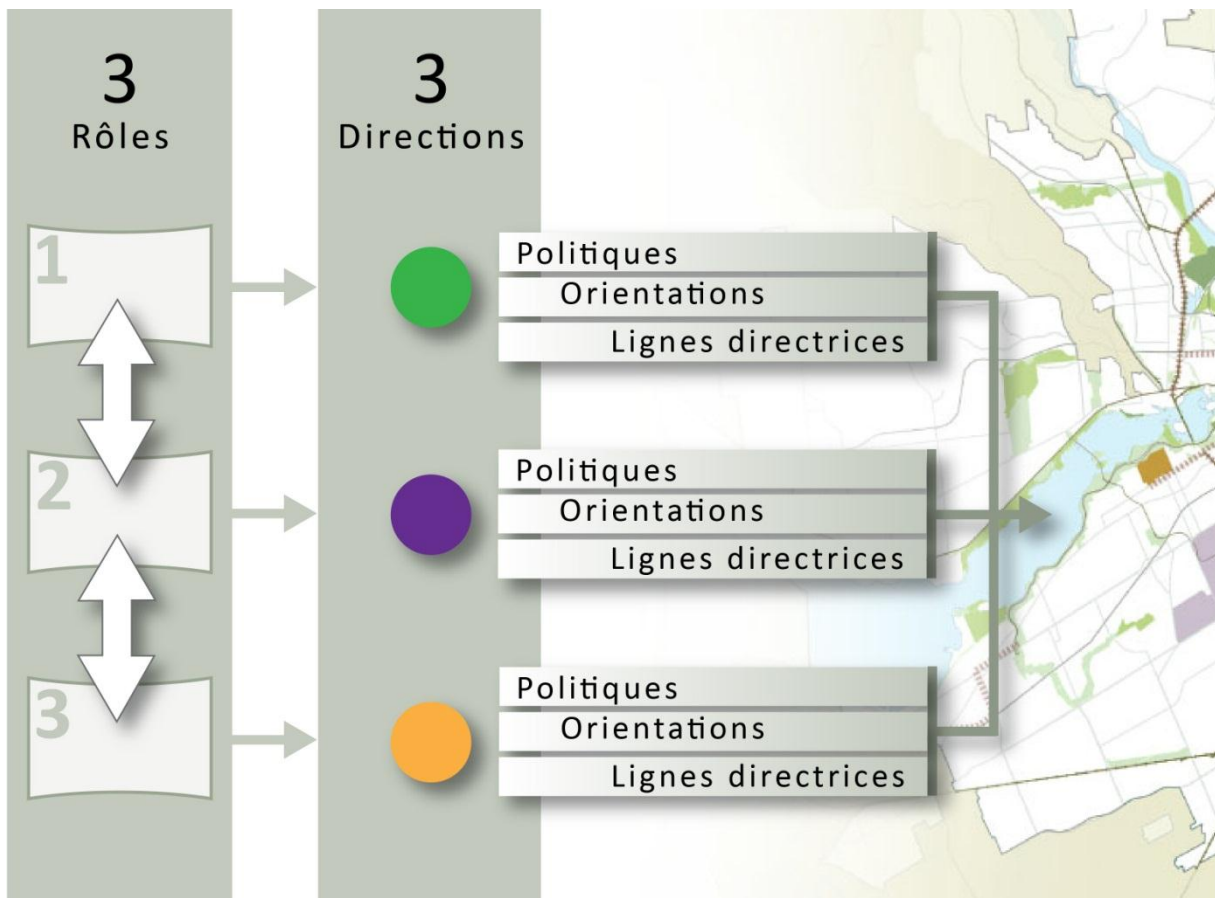


Figure 3 : Transition du concept à l'utilisation du sol pour les terrains urbains de la capitale

L'optique du concept de planification est de présenter un cadre de référence cohérent pour les interventions sur les terrains fédéraux de la capitale, pour l'accomplissement du mandat de la CCN, sur ses propres terrains ainsi qu'en regard de son autorité en matière d'approbations fédérales d'utilisation du sol, de design et de transactions. Le concept fait d'abord ressortir les sites qui ont un rôle de premier plan à jouer en relation avec les fonctions et attributs de la capitale.

Des terrains n'appartenant pas au gouvernement fédéral contribuent néanmoins à l'expérience de la capitale, que ce soit en bordure des rivières, dans la continuité des espaces verts, ou encore des sites adjacents à des lieux significatifs de la capitale. Ces terrains feront l'objet d'une réflexion partagée entre les diverses instances qui en sont propriétaires et gestionnaires.

Certains énoncés se lisent de manière «transversale» et s'appliqueront pour toute intervention dans tout lieu, sous forme de politiques d'application générale.

Les objectifs d'application ciblée sur le territoire seront traduits en orientations et seront modulés en fonction des caractéristiques physiques, écologiques, paysagères patrimoniales et des fonctions symboliques ou utilitaires des sites visés.

Les affectations du sol, les politiques générales et spécifiques vont préciser comment ces objectifs pourront être atteints. Les plans de secteurs, les plans de conservation ainsi que la mise à jour de certains programmes de gestion des espaces naturels en compléteront la mise en œuvre.

L'aspect de mobilité durable et active est sous-jacent et transversal en quelque sorte à ces trois rôles. Il s'agit d'un objectif régional partagé. La CCN joue aussi un rôle de coordination de la planification inter rives en matière de transport routier et collectif. Le réseau des promenades ajoute une dimension de découverte des panoramas et des espaces verdoyants de la capitale. Le réseau de sentiers de la CCN complète les réseaux cyclables municipaux.

L'atteinte des objectifs dépend aussi d'un travail concerté entre la CCN et les autres acteurs majeurs sur le territoire, du secteur tant privé que public, des niveaux municipal, provincial et fédéral.



Berges de la rivière des Outaouais dans le Corridor des Voyageurs © CCN



Édifice Brooke Claxton au Pré Tunney © TPSGC



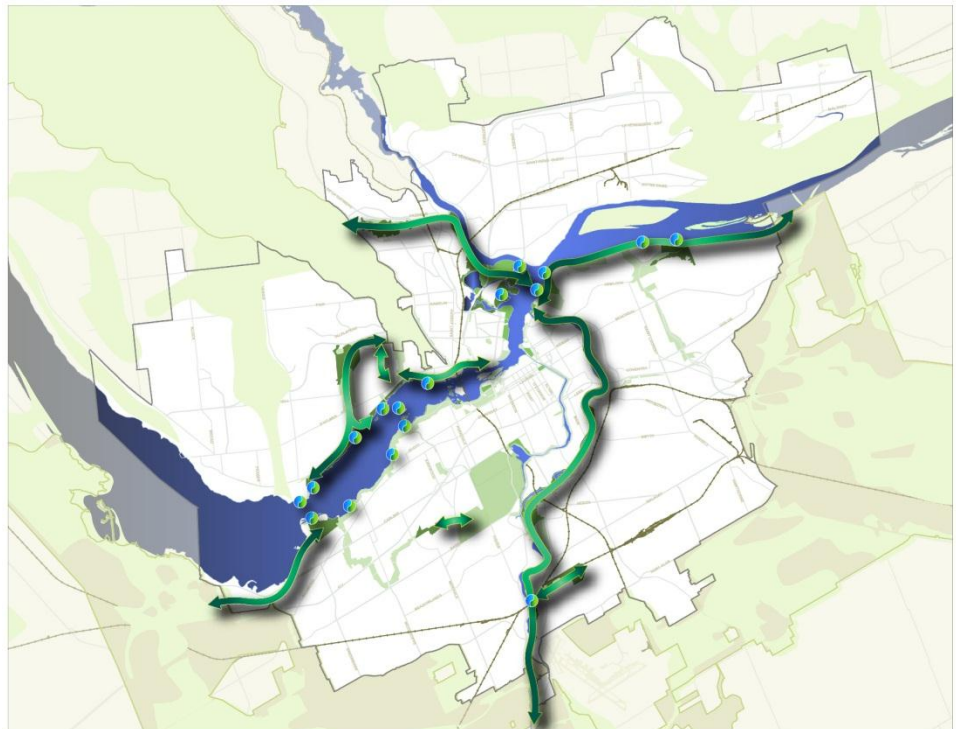
Vue aérienne © CCN

3.3.2 Rôle 1 : Contact avec la nature

Procurer un contact avec les espaces naturels, verts et bleus de la capitale

Ce rôle s'appuie sur deux (2) objectifs complémentaires :

- **Biodiversité, écosystèmes et habitats naturels valorisés** : Protéger, restaurer et maintenir les écosystèmes et les habitats naturels valorisés et les renforcer pour soutenir la biodiversité de la région de la capitale
- **Contact et récréation** : Valoriser au bénéfice de la collectivité canadienne le contact avec les espaces naturels verts et bleus en tant que richesse inestimable et espace vital pour l'avenir de la capitale en région urbanisée



Carte 8 : Illustration du rôle 1 : Contact avec la nature © CCN

Il s'agit de conserver les atouts verts et bleus de la capitale (les habitats naturels valorisés, les parcs, les rivières et berges; les corridors verts ou parcs linéaires) au bénéfice de la collectivité.

Ce rôle met en avant-plan tout le « système vert » et s'appuie sur le principe d'urbanisme responsable et sensible au contexte d'intervention. Ainsi, selon le degré de fragilité d'un site, des interventions légères et réversibles pour minimiser l'empreinte seront privilégiées.

Il repose aussi sur une philosophie d'aménagement viable qui est exposé en relation avec le troisième rôle (viabilité urbaine et régionale).

3.3.2.1 La biodiversité et les habitats naturels valorisés

Si l'on veut maintenir et encourager un contact avec la nature, il va de soi qu'il faille la conserver.

Ce premier objectif de renforcement de la biodiversité s'applique plus particulièrement aux habitats naturels valorisés mais aussi à l'ensemble des espaces verts. Toutes les actions doivent être orchestrées afin de consolider la biodiversité.

L'ensemble des espaces verts regroupe les habitats naturels valorisés, les milieux humides, les plaines inondables, les forêts anciennes ainsi que les sites présentant une particularité géologique, de même que les cours d'eau et berges, et corridors de ruisseaux. Les systèmes de gestion des eaux pluviales, les abords des axes routiers d'importance et les terrains pouvant servir à consolider les milieux naturels de manière à en assurer la pérennité sont aussi visés.

Conformément à la Stratégie Environnementale de la CCN, les onze (11) habitats naturels valorisés seront gérés selon les normes de l'Union internationale de conservation de la nature (l'UICN)⁸. La catégorie applicable aux ensembles des terrains urbains est la catégorie IV, qui permet et balise l'accès à ces sites (voir Annexe 5). L'analyse plus fine des caractéristiques de ces territoires de même que les possibilités de les consolider par des liens écologiques ou des modes de gestion par d'autres instances s'effectueront au cours de l'étape des Plans de secteurs de ce Plan. En règle générale, le but est d'assurer leur pérennité, car ces habitats naturels peuvent aussi se poursuivre sur des propriétés adjacentes à celles de la CCN.

Cet objectif sera reflété dans une politique d'application générale tout comme des orientations et lignes directrices spécifiques aux grandes affectations du sol, qui seront présentées au chapitre 4. Les plans de secteurs et de conservation, le cas échéant, en préciseront les moyens de mise en œuvre.

3.3.2.2. Le contact et la récréation

Le second objectif est de valoriser au bénéfice de la collectivité le contact avec la nature en tant que richesse inestimable et espace vital pour l'avenir en région urbanisée. Il vise donc l'accès aux parcs et espaces verts, aux sentiers, aux espaces naturels, aux rives et aux cours d'eau. Cet objectif mise sur le grand potentiel récréatif des espaces verts quant à l'animation de la Capitale, tout autant que sur leur contribution à la résilience de la région.



Lac Leamy depuis le Gatineau Boom ©CCN



Champs –Ferme expérimentale centrale ©CCN

⁸ Voir pour plus de détails le site de l'organisme <http://www.iucn.org/fr/> - Organisme conseil auprès des Nations Unies, Institué en 1948. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

**SECTEURS IDENTIFIÉS POUR LA MISE EN
ŒUVRE DE L'INITIATIVE SUR LES BERGES DE LA
RIVIÈRE DES OUTAOUAIS**

Secteur du cœur

- 22 sites

Secteur Ouest

- Corridor des voyageurs : 6 sites
- Promenade Sir-John- A.-Macdonald : 6 sites

Secteur Est

- Promenade de Rockcliffe : 8 sites
- Parc du Lac-Leamy : 4 sites

**46 sites ont été identifiés à l'intérieur
du périmètre des terrains urbains**

Les *grands parcs de la capitale* conserveront leur vocation permettant des activités de récréation extensive et la tenue d'évènements mettant en valeur la capitale, certains se doublant du rôle de scènes de la capitale, comme exposé à la section suivante. Ces parcs comportent aussi une bonne part d'éléments naturels à découvrir dans le respect de la capacité écologique. Ils sont aussi des lieux propices au ressourcement.

L'intention pour les *berges* est d'améliorer les accès par divers moyens de transport et les doter de services aux visiteurs, et développer le potentiel de découverte qui leur est propre: patrimoine archéologique, habitat naturel ou lieu historique, sinon aire de loisir.

Plusieurs sites, des deux côtés de la rivière des Outaouais, ont d'ailleurs été répertoriés et des aménagements gradués peuvent facilement être effectués pour des activités nautiques, de récréation et de contemplation des plans d'eau. Le potentiel de mise en valeur est présenté à l'Annexe 6, Extrait, Initiative de mise en valeur des berges de la rivière des Outaouais.

La fréquentation des sites riverains et des espaces verts requiert des améliorations à leur mode d'accès comme aux services aux utilisateurs.



Le réseau des promenades et des sentiers

Le réseau des promenades et des sentiers est une composante importante du système des espaces verts. Les promenades et les sentiers sont situés généralement dans des corridors verts, ils traversent et donnent accès à des sites naturels et leur trajet offre des perspectives visuelles sur des éléments naturels et paysagers de la région de la capitale. Ce réseau est en fait un réseau de parcs linéaires.

Le réseau des promenades fait l'objet d'une politique en voie de révision qui précisera les intentions d'aménagement. Les objectifs et orientations proposés ici sont conséquents avec ceux qui se dessinent dans la révision.

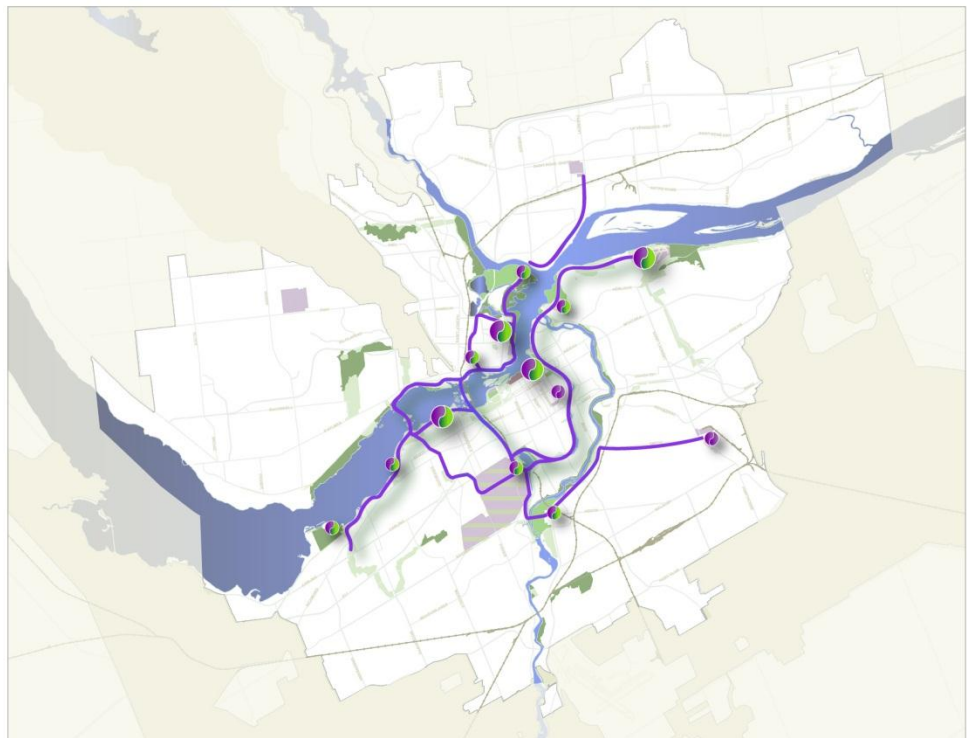
Les objectifs identifiés ci-dessus pour les espaces verts urbains s'appliqueront aux promenades. La politique révisée précisera par ailleurs des lignes directrices plus détaillées pour leur aménagement de manière à maintenir ou rehausser leur contribution au système vert au potentiel de contact avec la nature.

3.3.3 Rôle 2 Expression et expérience

Offrir un éventail de lieux agréables, accueillants et animés procurant une expression et une expérience riches et variées.

Ce rôle s'appuie sur les trois (3) objectifs suivants:

- **Embellissement** : Promouvoir l'excellence du design et l'embellissement comme fondement de l'expression et de l'expérience de la capitale
- **Esprit du lieu** : Préserver et rehausser la qualité et le caractère des divers lieux, liens, points de vue, ensembles patrimoniaux et paysages naturels et culturels
- **Accueil** : Proposer des lieux et parcours de la capitale qui émaillent, agrémentent et animent la vie culturelle urbaine en complément au cœur de la capitale, permettant d'offrir un large éventail d'activités (de la quiétude contemplative à l'effervescence festive).



Carte 9 : Illustration du rôle 2 : Expression et expérience © CCN

L'une des trois fonctions essentielles de la capitale est de témoigner de la culture du pays⁹.

La richesse de l'expérience repose sur une expression variée et signifiante. La capitale doit être embellie par des lieux de grande qualité architecturale, paysagère et urbaine qui respectent l'esprit des lieux et qui savent créer un sens du lieu, rendant alors ces lieux accueillants.

En réponse à l'objectif d'accueil et en complément direct au potentiel amélioré de contact avec la nature présenté à la section précédente, il est proposé d'ajouter à l'extérieur du secteur du cœur des sites permettant d'élargir l'offre culturelle et l'animation de la capitale. Ceci permettra d'établir des circuits et une signature de la capitale, culturelle, naturelle, scientifique et récréative.



Cité parlementaire vue à partir du Musée canadien de l'histoire © CCN

⁹ Commission de la Capitale nationale, *Plan de la capitale du Canada*, janvier 1988, p. 33.

3.3.3.1 L'embellissement

Le premier objectif, promouvoir l'excellence du design et l'embellissement comme fondement de l'expression et de l'expérience de la capitale, s'applique pour toute intervention d'aménagement sur le territoire. Il incite à préconiser et effectuer des aménagements qui contribueront à l'embellissement de la Capitale et qui définiront une signature « capitale » distinctive.

Cet objectif porte sur tous les sites et projets d'aménagement relevant de la compétence de la CCN, sites dont elle assume l'intendance et projets requérant des approbations fédérales d'utilisation du sol, de design et de transaction. Cet objectif s'applique également aux intervenants fédéraux et aux initiatives privées ou publiques sur les terrains fédéraux ou autres sites d'importance pour la Capitale.

Cet objectif vise aussi les accès à la capitale que sont autoroutes, ponts, liens interprovinciaux et leurs approches, les boulevards et artères principales, et les réseaux de transport rapide (Rapibus, Transitway et Train léger sur rail et leurs stations); les voies ferrées et les gares en font partie, tout comme les réseaux des promenades et des sentiers, les entrées panoramiques ainsi que les voies d'eau.

Des solutions quant à l'affichage commercial et de la signalisation routière doivent être proposées en rapport avec l'embellissement de la capitale et la mise en valeur de ses paysages culturels. Des balises sont indispensables pour améliorer le repérage spatial et clarifier ce qu'il en est de l'affichage commercial dans le domaine de la capitale.



Écluses Hartwell sur le Canal Rideau
© Google

Les panoramas ouvrant sur les cours d'eau et espaces verts, les vues sur les silhouettes des symboles nationaux sont autant de marqueurs de la capitale qu'il convient de préserver et de mettre en valeur. Il est aussi plausible d'envisager la création de nouveaux panoramas par le développement des circuits de découverte.

3.3.3.2 L'esprit du lieu

Préserver et rehausser la qualité et le caractère des divers lieux, liens, points de vue, ensembles patrimoniaux et paysages naturels et culturels.

Ce deuxième objectif vise à préserver et rehausser les ensembles bâtis et paysagers réputés de la capitale, et aussi à susciter la création du sens du lieu par les aménagements contemporains. En bref, préserver le cachet et concevoir des places agréables à voir et à vivre. Il s'agit de faire valoir l'expérience de la capitale par son patrimoine bâti, ses paysages culturels verdoyants.

Le patrimoine comprend de nombreuses facettes à connaître et apprécier. Il convient alors de développer des approches innovatrices et créatives de mise en valeur du patrimoine et de production de lieux contemporains inspirants et agréables.

Les sites et paysages culturels dont il conviendra de prendre soin sont généralement situés le long des corridors des promenades dans les sites plus urbains et anciens, le long du Canal Rideau, ou en bordure de la rivière des Outaouais. La transformation de certains sites, telle l'ancienne base militaire de Rockcliffe, située dans un paysage riche tant sur le plan naturel (Bois et promenade de Rockcliffe) qu'architectural (Musée de l'aviation et de l'espace) aura un impact sur les terrains urbains de la capitale.

Le réseau des promenades

Les promenades sont une composante importante du paysage culturel de la Capitale. Le bien-fondé de l'objectif visant à préserver l'esprit du lieu se vérifie pour les promenades, qui présentent des caractères différents selon leur localisation sur le territoire et la période de leur création. Les analyses visuelles réalisées par la CCN sont d'excellents outils pour développer des critères d'aménagement pour toute intervention sur les corridors des promenades, critères qui comprendront également des volets relatifs aux ensembles patrimoniaux que traversent ou que composent les promenades.



Corridor de la promenade de la Reine-Elizabeth © CCN



Sentier des Voyageurs © CCN

3.3.3.3 L'accueil

Cet objectif propose des lieux et parcours de la capitale qui émaillent, agrémentent et animent la vie urbaine en complément au cœur de la capitale, permettant d'offrir un large éventail d'activités (de la quiétude contemplative à l'effervescence festive).

Il vise aussi à soutenir le développement des « circuits de découverte » de la capitale en s'appuyant sur les ressources existantes (institutions nationales, lieux patrimoniaux ou sites de commémoration) et à les mettre en réseau.

Des lieux esthétiques, agréables et empreints de caractère s'avèrent aussi des lieux propices à accueillir différentes activités, des institutions, des monuments ou encore des événements festifs qui ponctuent la vie de la capitale à l'année longue. Ces lieux accueillants devraient par ailleurs conserver une certaine polyvalence et offrir des espaces de calme en milieu urbain.

Cet objectif complète l'objectif de contact avec les espaces verts et naturels exposé à la section 3.3.2 et respecte également le principe d'aménagement responsable et sensible au contexte d'intervention.

Dans la réalisation de cet objectif il faudra veiller à ce que le potentiel des sites soit développé dans une perspective d'embellissement, dans le respect de leurs capacités d'accueil et de manière compatible avec leur caractère et vocations (esprit du lieu) et de manière à soutenir les modes de déplacements durables et actifs. Les interventions devront se moduler en fonction des attributs et caractéristiques des sites, par exemple, la proximité d'un paysage culturel éminent devra être prise en compte et servir à l'élaboration de lignes directrices d'aménagement plus spécifiques.

Le rôle multifonctionnel de « lieu » ou de « destination » des promenades sera mis de l'avant.

Les sites d'accueil

Les figures de proue de cet objectif sont les grands musées de la capitale et les riches sites patrimoniaux. Les circuits de découverte sont autant d'occasions de connaissance de l'histoire et de la géographie des lieux et de leurs habitants. Ils sont des occasions de mise en valeur artistique et culturelle (commémoration, interprétation, art public), auxquelles s'ajoute le Programme Floral de la CCN. Ainsi les parcours se doublent de destinations et il est fortement suggéré de diversifier les moyens d'y accéder, dans une optique d'aménagement durable tel que discuté à la section 3.3.4.

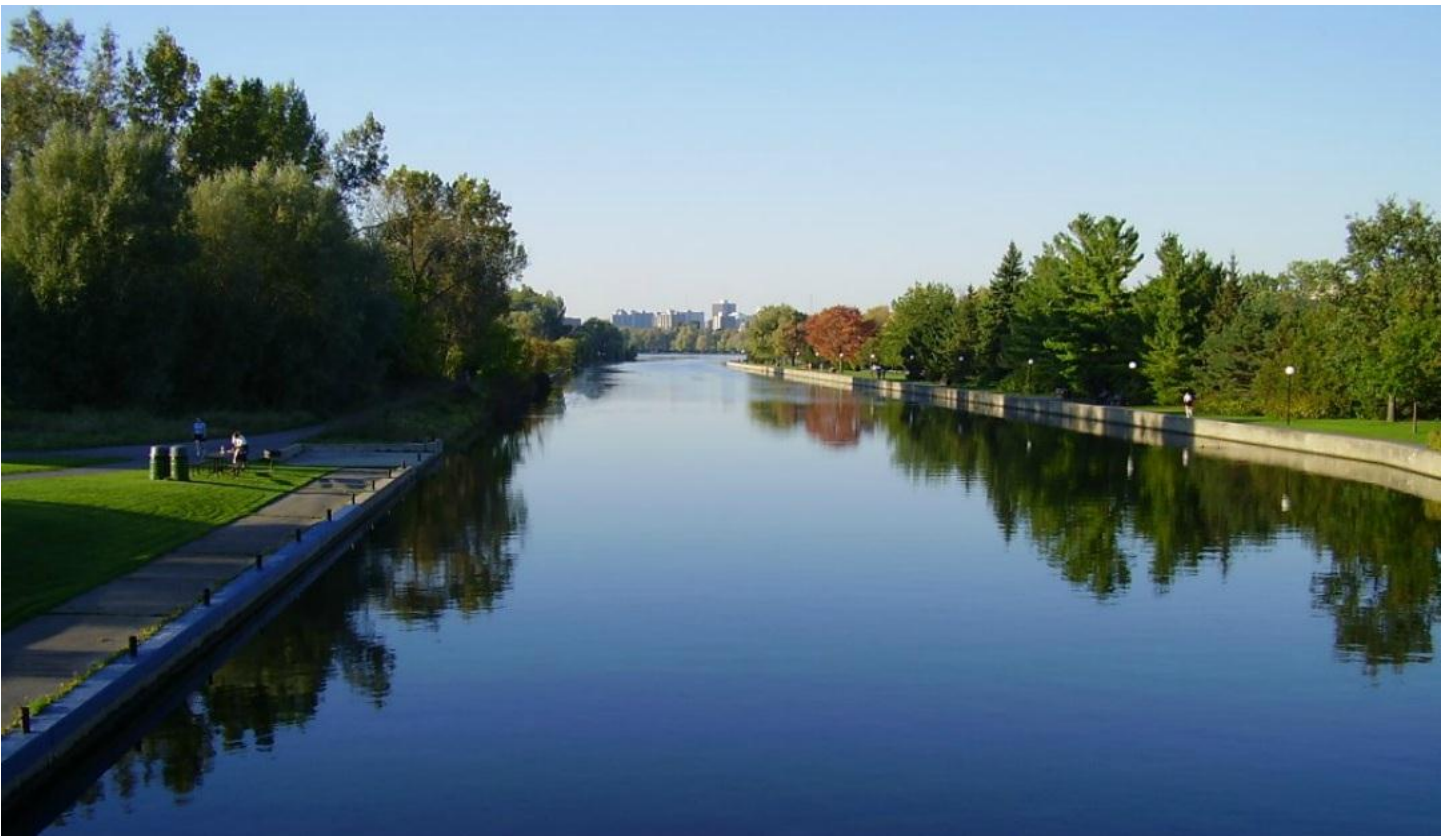
Des sites faisant partie des grands corridors verts récréatifs le long des réseaux des promenades et des sentiers offrent du potentiel de mise en valeur archéologique et historique. Certains sites peuvent accueillir des institutions culturelles, en relation avec leur capacité

d'accueil et la facilité d'accès par des modes de transport durables et actifs. Certains sites pourraient aussi recevoir des fonctions qui rehaussent la fréquentation des lieux et l'animation de la capitale (service de restauration, par exemple) et son attrait esthétique, notamment par l'insertion d'œuvres d'art public.

Les promenades sont elles-mêmes des sites d'activités ponctuelles qui requièrent la fermeture à la circulation automobile, pour les Vélos-Dimanches ou les courses d'envergure.

Les sites riverains de la capitale et ceux le long du canal Rideau, font partie de ces circuits qui pourraient recevoir différents types d'activités, dans le respect de leur caractère patrimonial, tout comme les grands parcs de la capitale, qui ont le potentiel de tenir des spectacles (les « scènes » de la capitale).

Les grandes affectations du sol devront refléter la dualité naturelle et culturelle des nombreux sites jalonnant les circuits de découverte.



Canal Rideau, vue depuis les écluses Hartwell © Google

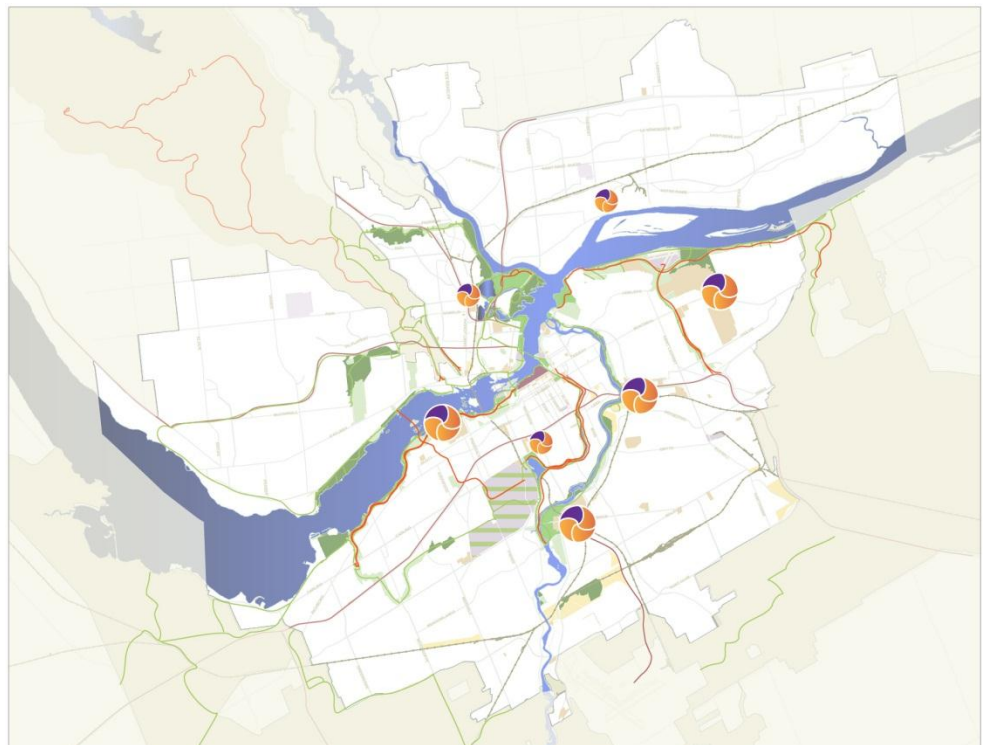
3.3.4 Rôle 3 : Viabilité urbaine et régionale

Contribuer à la viabilité régionale par la présence fédérale et son interaction au contexte d'ensemble et favoriser la mobilité durable et active

Ce troisième rôle repose sur l'interaction des deux objectifs suivants :

- **Viabilité et intégration urbaine** : Contribuer à la viabilité régionale par l'aménagement et la consolidation des terrains fédéraux et des fonctions reliées à la capitale et encourager leur intégration à leur milieu environnant
- **Accessibilité, mobilité durable et active** : Distribuer les lieux d'activités, les secteurs d'emplois fédéraux et les autres installations fédérales et espaces récréatifs afin d'améliorer l'accessibilité et de promouvoir la mobilité durable et active

Dans une approche intégrée de planification ces deux objectifs sont complémentaires et se soutiennent mutuellement.



Carte 10 : Illustration du rôle 3 : Viabilité urbaine et régionale © CCN

Une capitale viable demande également d'être à la fine pointe des aménagements urbains. Aussi, la planification des terrains urbains de la capitale s'appuie sur des principes d'urbanisme durable et de gestion éco-responsable.

La planification des lieux d'emplois et des services du gouvernement fédéral doit tirer parti des occasions d'intensification urbaine soutenus par les plans municipaux, et, de manière durable, rapprocher les lieux d'emplois et d'activités des dessertes de transport collectif. Ce parti d'aménagement encourageant l'intensification et la consolidation urbaines aura alors un impact à long terme sur la conservation des aires naturelles et des espaces verts.

On vise une distribution équilibrée sur le territoire et des meilleurs accès par des modes de transport diversifiés qu'entraînent les projets de transport collectif rapide (TLR, du côté d'Ottawa et le Rapibus, du côté de Gatineau).

Pour toute intervention sur le territoire, que ce soit de l'initiative de la CCN ou des partenaires fédéraux ou du secteur privé, le plan vise à promouvoir un aménagement durable et écologique.

3.3.4.1 La viabilité et l'intégration urbaine

Cet objectif vise à ce que la répartition des fonctions de la capitale soit équilibrée et qu'elle puisse encourager la création et la consolidation de milieux de vie complets.

Bien qu'il ne soit pas dans le mandat de la CCN ni dans celui du gouvernement fédéral de planifier des quartiers résidentiels, une augmentation de la mixité des fonctions à l'intérieur des grands campus d'emplois peut aider à rapprocher les services des gens et encourager ainsi de meilleurs interfaces avec les quartiers d'insertion. De même, la localisation préférable de l'emploi fédéral tout comme celle des grandes institutions culturelles devrait être le long des réseaux de transports collectifs et raccordés aux réseaux de sentiers polyvalents.

La promotion d'un aménagement durable et écologique encouragera aussi les modes d'implantation et de construction des installations fédérales et de tenue d'événements selon les hauts standards éco-énergétiques et minimisant les empreintes écologiques. Dans cette optique, les sites qui sont déjà desservis et situés en zone urbanisée devraient être développés en priorité.



Illustration du campus du Pré Tunney et de la station du LRT
© Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada

3.3.4.2 L'accessibilité, la mobilité durable et active

Distribuer les lieux d'activités, les secteurs d'emplois fédéraux et les autres installations fédérales et espaces récréatifs afin d'améliorer l'accessibilité et de promouvoir la mobilité durable et active.

En concertation avec les responsables municipaux, la CCN vise à soutenir le renforcement du réseau de transport actif et collectif, et offrir là où possible de meilleures connections. Non seulement devra-t-on élargir l'offre en transport durable, il faudra planifier la localisation des sites d'activités, des services et des attraits de la capitale en plus des secteurs d'emplois en fonction de leur accès facile par divers modes de transport, terrestre et nautiques là où applicable.



Projet de la Ville d'Ottawa : Pont piétonnier et cycliste du Canal Rideau © Ville d'Ottawa

Les sites des fonctions de la capitale

La présence du gouvernement fédéral se manifeste dans des ensembles immobiliers imposants tant dans le cœur de la capitale qu'à son pourtour.

Les « pôles » d'emplois dénommés ainsi dans le Plan de la capitale du Canada de 1999, ont été établis suite au Plan Gréber. Ils sont désormais bien situés dans la trame régionale et urbaine d'ensemble. Certains sont en voie d'intensification suite à des exercices de consolidation des effectifs de la fonction publique comme le site du Pré-Tunney. La vocation principale de secteur d'emploi fédéral du secteur de la rue Booth, pour sa part, est en voie de transformation.

De nouveaux ensembles sont en émergence, tel le site du 530, chemin Tremblay à Ottawa. Les orientations de planification de TPSGC visent à situer le plus possible les lieux d'emplois à proximité des lignes de transport collectif. Il faut néanmoins mieux les intégrer à leur voisinage. Dans le cadre des exercices de consolidation des effectifs en cours, on explore également la possibilité d'accroître la mixité d'usages à l'intérieur des grands campus. Certains de ceux-ci sont au cœur de redéveloppements urbains axés sur les transports collectifs aux abords immédiats des stations de train léger sur rail à Ottawa. Une meilleure intégration à leur voisinage est préconisée et ceci pourra se refléter par l'abandon du terme « pôle d'emploi » qui soulignait davantage une relative fermeture au contexte ambiant.

La contribution des secteurs d'emplois fédéraux à la viabilité de la région est ici abordée en termes de localisation et d'implantation sur le territoire. Comme la plupart des sites sont de responsabilité autre que de la CCN, un travail concerté de planification plus détaillée devra s'effectuer lors de l'élaboration des plans de secteurs.

Le Plan directeur des terrains urbains propose un élargissement de sites pour accueillir des fonctions de la capitale à l'extérieur du cœur et en continuité des circuits protocolaires ou sur des parcours d'accès à la capitale. Les sites plausibles seraient surtout localisés le long des promenades, du côté opposé aux rives. Une étude plus détaillée au niveau des plans de secteurs permettra de confirmer les localisations préférables.

Quant aux autres terrains de la CCN, il faudra en préciser les usages et la gestion. Dans une optique de gestion responsable, il s'avère nécessaire d'évaluer le meilleur usage et le rendement en fonction de la réalisation du mandat de la CCN. La même philosophie de gestion responsable s'y applique à d'autres terrains fédéraux qui pourront faire l'objet d'exercices de consolidation des effectifs de divers ministères.

Certains terrains n'ayant pas de vocation capitale pourront être plus utiles à long terme à des fins de consolidation urbaine, soit pour accueillir des infrastructures de transport ou des ensembles urbains à mixité d'usages.

Le réseau des promenades

Le réseau des promenades occupe une place importante dans la capitale. S'il sert à des fins de transport, il sert aussi à d'autres fonctions.

Les promenades et leurs corridors sont considérés en premier lieu en tant qu'un réseau de parcs linéaires à vocation récréative et d'accès aux sites de la capitale et non comme une extension des réseaux routiers municipaux et régionaux.

3.3.5 Concept d'ensemble

La carte ci-contre illustre le concept d'ensemble pour les terrains urbains de la capitale.

Les intentions d'aménagement sont présentées de manière synchrone alors que la mise en œuvre de ce Plan sera effectuée en étapes et selon des priorités qui demeurent à établir.

Les intentions sont claires, toutefois :

- Mise en valeur des espaces riverains, procurant un contact avec les milieux naturels et l'eau;
- Confirmation du statut de parc linéaire pour les promenades et les sentiers;
- Développement du potentiel de « récréation culturelle » en complément aux circuits de détente;
- Maintien et création de lieux agréables et accueillants;
- Amélioration du réseau de découverte de la capitale par ses musées, parcours et institutions culturelles;
- Offre de lieux propices pour l'embellissement par des œuvres d'art public ou pour côtoyer l'histoire sur des sites d'interprétation et de commémoration;
- Encourager la diversification des fonctions dans les secteurs d'emplois fédéraux et la densification des lieux d'emplois en relation avec la desserte en transport collectif;
- Améliorer l'intégration aux milieux avoisinants;
- Utilisation responsable et viable des propriétés de la CCN.

Les sites des terrains urbains fédéraux sont généralement affectés à plusieurs usages.

Par exemple, les sites riverains peuvent être propices à des activités de détente reliés par un système de sentiers polyvalents connectés au réseau cyclable municipal. Ces sites polyvalents peuvent aussi accueillir des installations participant à l'animation urbaine ainsi que des fonctions culturelles.

Un autre exemple est celui de certains terrains fédéraux, principalement dédiés à l'emploi qui sont dans des zones en redéveloppement urbain, surtout aux abords des stations du train léger sur rail, à Ottawa. Ceux-ci comprennent le campus du pré Tunney, le site du 530, chemin Tremblay et le site du 1200, Vanier de la GRC. Ceux-ci feront l'objet de planification plus détaillée. Les attentes sont de diversifier les fonctions à l'intérieur des grands secteurs d'emploi et d'améliorer les interfaces avec les sites d'accueil.

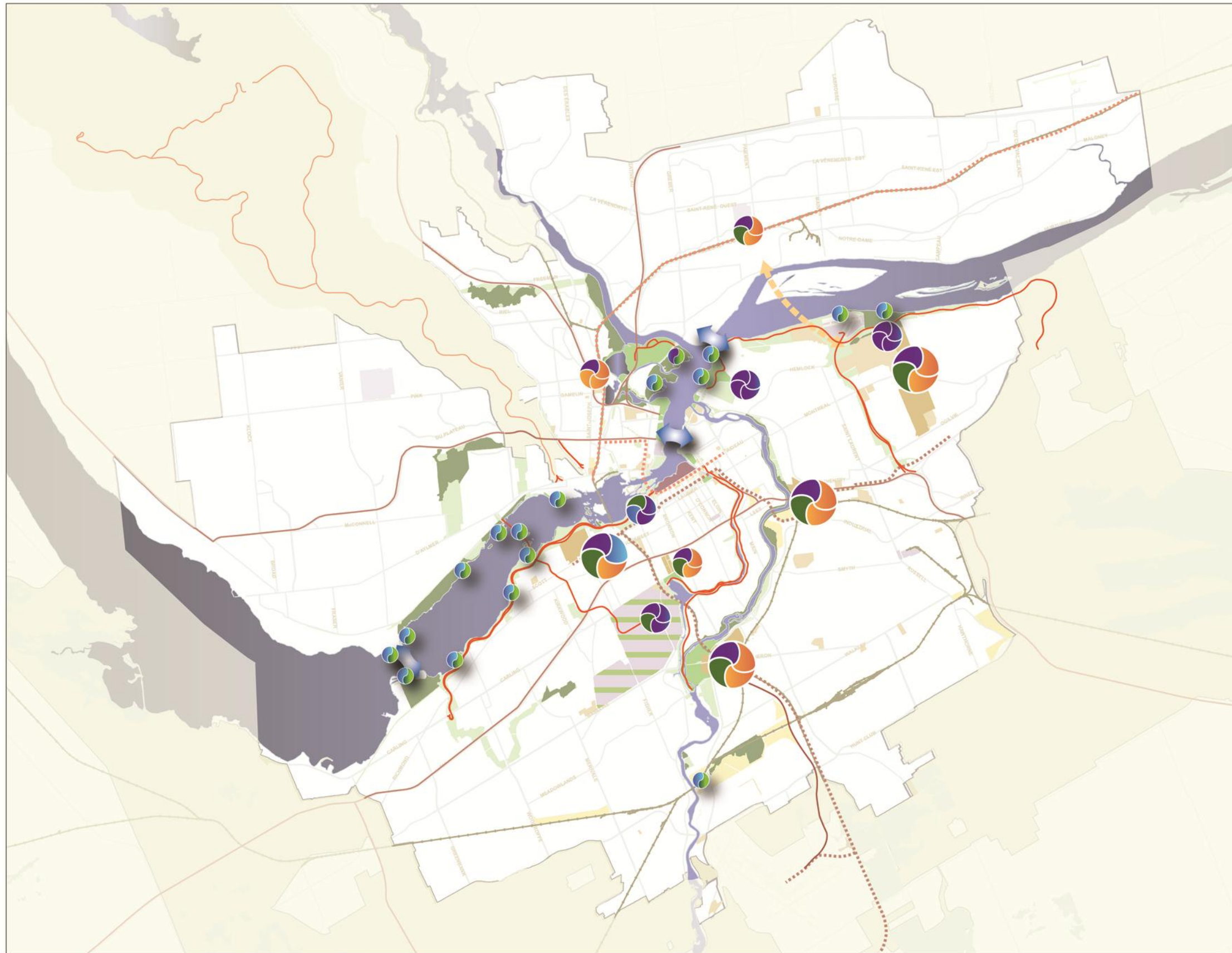
Le nouveau paradigme relatif aux lieux d'emplois fédéraux va soutenir leur intégration et leur interaction au milieu urbain environnant plutôt que de perpétuer des entités fermées sur elles-mêmes et isolées de leur entourage comme le terme « pôle d'emploi » pouvait le sous-entendre.











Les grandes affectations du sol font l'objet du chapitre suivant. Ces affectations ainsi que les politiques d'application générale et spécifiques sont préalables à la planification plus détaillée portant sur les trois secteurs de l'est, du canal Rideau et de l'ouest des terrains urbains (voir la carte 1)

Le développement de la planification va permettre d'identifier les terrains requis pour l'accomplissement des objectifs à long terme de la capitale sur le territoire des terrains urbains.

Concept d'aménagement Planning Concept

Terrains urbains de la capitale
Capital Urban Lands



-  Secteur d'étude
Study Area
-  Contact avec la nature
Contact with nature
-  Contact avec l'eau
Contact with water
-  Expression et expérience
Expression and experience
-  Viabilité
Viability
-  Entrée à la capitale
Capital Arrival
-  Promenade
Parkway
-  Sentier récréatif
Pathway
-  Route municipale ou provinciale
Municipal or Provincial Road
-  Corridor de transport rapide existant et projeté
Existing and Proposed Rapid Transit Corridor

La taille du symbole est proportionnelle à l'étendue du territoire couvert par l'intervention proposée

The symbol dimension is proportional with the area of the land covered by the proposed intervention

CHAPITRE 4

LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET LES POLITIQUES GÉNÉRALES

4.1

LE CONTEXTE D'APPLICATION

Les grandes affectations d'utilisation du sol servent à indiquer les usages possibles qu'un site peut recevoir en réponse à des orientations d'aménagement et d'objectifs à atteindre ainsi que la manière dont ils devraient être aménagés.

Le Plan des terrains urbains de la Capitale rend manifeste le type d'usages qui sont permis sur les terrains fédéraux, précisant ainsi ce qui est du domaine de la capitale en le faisant ressortir pour la compréhension des visiteurs et résidents.

Ce chapitre du plan est consacré à la désignation d'affectations du sol qui précisent les fonctions de l'assise immobilière fédérale urbaine en relation au rôle de capitale. Ces fonctions devraient répondre aux aspirations relatives à l'avenir de la capitale telles qu'exprimés dans la vision pour les terrains urbains présentée au chapitre 3 et des rôles, objectifs et directions de planification qui en découlent.

Le plan indique également des terrains qui ne sont pas d'intérêt pour la capitale mais qui sont destinés à du redéveloppement urbain, dans le cadre des projets de consolidation et d'intensification urbaine. Ce chapitre identifie quelques secteurs d'étude spéciale.

4.2

LE DOMAINE DE LA CAPITALE

Le domaine de la capitale comprend les éléments qui sont essentiels à la compréhension et à l'expérience de la Capitale, qui servent à loger les fonctions liées à ce statut, les sites qui sont associés à son histoire.

Le concept d'aménagement vu au chapitre 3 présentait trois directions de planification qui s'appliquent à des degrés divers sur les terrains fédéraux du domaine de la capitale. Ces directions se transposent sur le territoire en politiques d'application générales et en grandes affectations du sol assorties de politiques spécifiques. Les politiques générales portent sur des interventions qui peuvent se produire dans l'une ou l'autres des affectations ou qui a trait à une problématique particulière d'aménagement.

Les grandes catégories du domaine de la capitale regroupent les composantes du territoire présentées au chapitre 2, en leur associant des intentions d'aménagement. Ce sont :

Le réseau vert urbain de la capitale

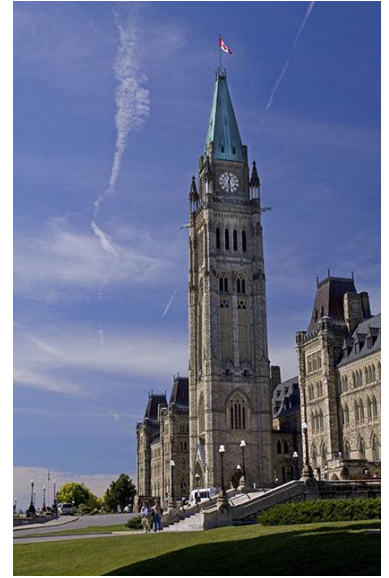
Les fonctions de la capitale

Les liens de la capitale

La réflexion à l'étape des plans de secteurs va alimenter l'établissement de critères comme base de la revue de la Masse de terrains d'intérêt national (MTIN).

La revue de la MTIN doit en effet s'appuyer sur les trois plans directeurs approuvés de la Ceinture de verdure, des terrains urbains et du parc de la Gatineau, sous l'égide du Plan de la capitale *Tracer la voie vers 2067*.

Cette revue identifiera les terrains qui sont essentiels pour accomplir le mandat de mise en valeur de la capitale dont la gérance incombe à la CCN. Il est important de souligner que tous les terrains en bordure des rivières, qu'ils soient ou non de propriété fédérale, participent à cette mise en valeur.





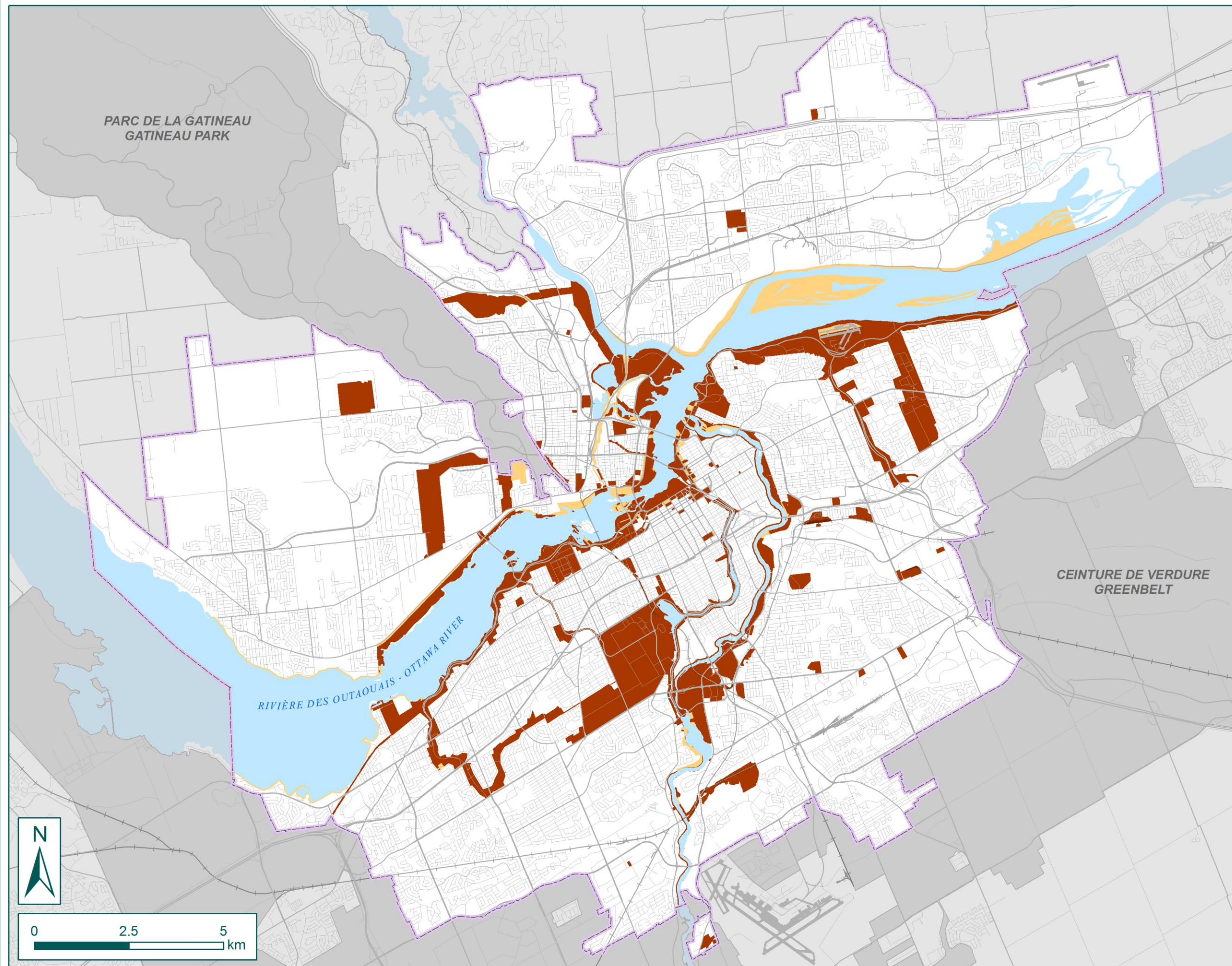
Parlement du Canada ©CCN

Terrains urbains : Domaine de la capitale

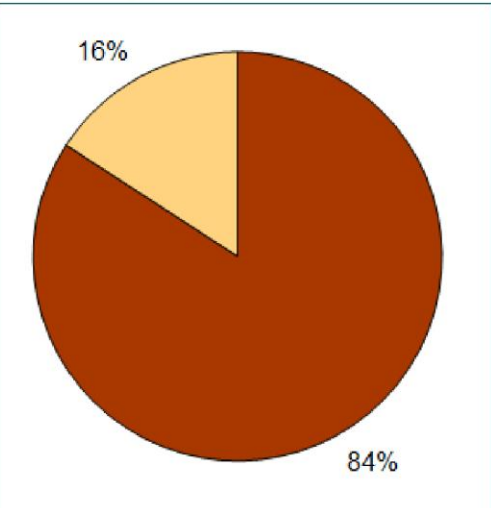
Urban Lands: Capital Realm

Légende • Legend

-  Domaine de la capitale
Capital Realm
-  Domaine de la capitale non-fédéral
Non-Federal Capital Realm
-  Secteur d'étude
Study Area



Comparison par pourcentage de superficie totale
Comparison by percentage of total area



4.3

LES POLITIQUES GÉNÉRALES

Le caractère prisé de la capitale résulte de la combinaison de plusieurs éléments qui ont passé avec succès l'épreuve du temps. Le paysage verdoyant, pour l'un, est un héritage des premiers plans d'aménagement de la capitale qui ont prévu la conservation à des fins publiques d'importants pans de territoire tels le parc de la Gatineau et la ceinture de verdure ainsi que des corridors de verdure en bordure des cours d'eau et du canal Rideau, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette qualité de paysage a été aussi supportée par des aménagements et une architecture de qualité qui ont pu rehausser l'esprit des lieux et qui constituent un patrimoine valorisé, tel l'enceinte de la colline parlementaire qui surplombe la rivière des Outaouais.

La contribution contemporaine à cet héritage doit être à la hauteur de l'aspiration à créer une grande capitale du monde et c'est pourquoi il est nécessaire de promouvoir l'excellence, la créativité et l'innovation en design pour créer des lieux signifiants agréables à vivre, qui renforcent et enrichissent le caractère de la capitale, qui renforcent le sentiment identitaire parce que l'on sera fier de la visiter et d'y vivre. Protéger, mettre en valeur et créer des lieux d'excellence est d'ailleurs l'un des principes directeurs du plan *Tracer la voie vers 2067*.

Le Plan des terrains urbains de la capitale propose trois grandes politiques générales qui concrétisent les trois directions de planification, en vue de renforcer les traits caractéristiques de la capitale que sont la nature, la culture et l'urbanité.

Il s'agit des politiques suivantes :

- La gestion écoresponsable et la synergie « verte »
- La qualité, l'esprit du lieu et le patrimoine
- La planification intégrée et responsable

4.3.1 Le contact avec la nature

Les paysages résultant d'aménagements planifiés ou de milieux naturels non dérangés par l'activité humaine sont un héritage reçu et à transmettre. Ils doivent être maintenus en bon état car ils sont d'importants contributeurs à l'identité de la capitale et ajoutent au potentiel de résilience environnementale de la région, tout comme à son agrément. Quant aux milieux naturels, dont les habitats valorisés, ils sont souvent adjacents à des aires développées et subissent entre autres les pressions dues à l'utilisation par les citoyens ou aux demandes d'expansion des quartiers.

Par une gestion écoresponsable et la synergie entre l'ensemble des espaces verts, cette politique vise à protéger et à mettre en valeur les milieux naturels et les paysages. Dans une optique de synergie verte, tout le réseau vert doit contribuer à la pérennité de la biodiversité, à la protection des espèces menacées et au contrôle des espèces envahissantes. Il faut alors considérer chacune des composantes vertes comme partie prenante à cet effort.

L'implantation des fonctions sur le territoire reposera sur le principe d'aménagement sensible au contexte d'intervention. Les services d'accueil et les activités seront d'abord dirigés dans des sites qui comportent déjà des aménagements et qui sont aisément accessibles par une variété de modes de transport. Les parcs et les grands corridors verts pourront ainsi servir de remparts pour la protection des habitats naturels valorisés et en seront parfois leur extension sous forme de zone tampon.

Il s'avère nécessaire d'établir des partenariats pour faciliter une prise en charge concertée de la protection et de la mise en valeur des espaces verts et naturels, quels que soient leurs propriétaires. En outre, la politique vise à soutenir les politiques et actions qui s'effectuent dans la région de la capitale en matière de qualité de l'eau. Le maintien du couvert végétal est une responsabilité partagée. Il faudra compenser toute perte de végétation et remettre en état les paysages altérés suite à divers travaux, et viser à améliorer les paysages détériorés.

Selon la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012, la CCN ne peut pas accepter un projet qui soit réalisé en tout ou en partie sur les terrains fédéraux, à moins d'avoir déterminé que la réalisation de ce projet n'entraînera pas d'effets environnementaux négatifs. La CCN s'attend alors à ce que toute proposition qu'on lui soumet prenne en compte les effets négatifs potentiels et que des mesures correctrices soient mises de l'avant en amont (par exemple, éviter les impacts s'avère préférable à leur atténuation ou à la compensation).

Ces deux volets de la politique s'appliquent aussi aux grandes affectations du sol, et se traduisent en orientations et lignes directrices plus précises en fonction du lieu visé.



Ruisseau Patterson©CCN



Rivière des Outaouais©CCN

Une synergie verte :

- Créer, maintenir et entretenir des liens écologiques entre les terrains urbains, la Ceinture de verdure et le parc de la Gatineau pour contribuer à la continuité des écosystèmes et des habitats;
- Développer une approche de protection des milieux sensibles, incluant les milieux humides et les habitats des espèces en péril, approche concertée et complémentaire entre les grands propriétaires fonciers de la région de la capitale;
- Développer et appliquer une politique de plantation qui favorise les espèces indigènes et résistantes aux maladies;
- Maintenir des zones tampons et paysagères répondant aux besoins écologiques lorsque requis.

Une gestion écoresponsable :

- Encourager les aménagements et les modes de gestion favorables au maintien et à la pérennité des sites qui renferment des habitats naturels valorisés;
- Privilégier des interventions qui minimisent l’empreinte écologique;
- Gérer les eaux pluviales sur les terrains fédéraux et ailleurs selon les meilleures pratiques actuelles afin de préserver ou d’améliorer la qualité des eaux souterraines ou de surface et empêcher de nuire à la vie aquatique, aux activités récréatives et aux autres usages;
- Restaurer les rives et les milieux humides;
- Contribuer à l’effort de réduction de la pollution des cours d’eau.

4.3.2 Expression et expérience

Le concept de planification des terrains urbains de la capitale prévoit offrir un éventail de lieux agréables, accueillants et animés procurant une expression et une expérience riches et variées.

La capitale comprend de nombreux sites et édifices patrimoniaux en plus des grands monuments et ensembles reconnus nationalement. Leur conservation est au cœur de la mission de la Commission.

Les terrains urbains de la capitale doivent être des lieux inspirants et invitants par la qualité de leurs aménagements urbains et paysagers et de l'architecture de leurs édifices. La qualité esthétique des espaces en bordure des accès et des entrées panoramiques à la capitale, dans le champ visuel d'un site significatif pour la capitale et pour toute fonction ou bien immobilier fédéral doit être maintenue et stimulée.

La Commission est la gardienne et la communicatrice de la riche mémoire de la capitale et de son évolution au fil des ans, de concert avec les paliers locaux et régionaux.

Aussi une politique générale, portant sur la qualité, l'esprit des lieux et le patrimoine est nécessaire pour guider toute intervention sur le territoire qui a un effet sur la façon dont les fonctions de la capitale sont présentées, sur la manière de recevoir des activités et de mettre en valeur le patrimoine. On doit veiller à protéger les vues et les panoramas et à en créer d'autres là où des occasions valables se présentent.

Des orientations concernant les promenades sont proposées dans le cadre de la révision de la politique sur les promenades de 1984. Ces orientations sont complémentaires à tous les efforts d'aménagement, d'embellissement et de mise en valeur du domaine de la capitale.

En plus des directives soutenant la qualité du design et la mise en valeur du patrimoine, des balises s'avèrent nécessaires pour l'implantation de diverses infrastructures. Si mal localisées, lorsque permises, de telles infrastructures peuvent défigurer un paysage de qualité et rendre caduc tout effort d'embellissement.

4.3.2.1 Qualité, esprit du lieu et patrimoine

Excellence et innovation

On doit alors promouvoir l'excellence du design et des aménagements comme fondement de l'embellissement de la capitale. Des moyens de mise en œuvre conséquents avec cette intention doivent être développés. On doit soutenir la créativité et l'innovation et pour ce faire, l'importance de l'évaluation qualitative des projets devra alors être renforcée. La qualité du design est en effet un gage de meilleur rendement à long terme pour toute initiative.



Musée des beaux-arts du Canada©CCN



Patinoire du canal Rideau©CCN

Protection et mise en valeur du patrimoine

Le territoire des terrains urbains est riche de nombreux ensembles patrimoniaux. La Commission est elle-même propriétaire de nombreux édifices comportant une valeur patrimoniale et elle se doit d'être exemplaire dans sa gestion et son intendance.

Toute intervention doit être fondée sur une revue des énoncés de valeur patrimoniale, ou de caractérisation du paysage culturel pour tout lieu à caractère patrimonial et son environnement immédiat.

Il faut s'assurer de la compatibilité des usages avec le caractère patrimonial à protéger et mettre en valeur; il faudra développer des critères d'aménagement sensibles au contexte d'intervention.

De tels critères d'aménagement et de design doivent être fondés sur des principes à la fine pointe des connaissances urbanistiques, architecturales et paysagères et patrimoniales. Dans ce cas, les documents de politiques du Conseil international des monuments et sites (ICOMOS) ou plus près de nous, des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux* de Parcs Canada fournissent d'excellents guides.

Une politique relative au patrimoine immobilier de la capitale est en voie d'élaboration à la CCN et servira de référence dès son entrée en vigueur.

Quant au patrimoine archéologique, la Commission doit poursuivre ses efforts en vue de préserver les ressources. Pour tout projet dans des sites présentant un site reconnu ou un potentiel archéologique, il faut que les mesures préalables d'inventaire, de documentation et de prévention soient mises en œuvre sous la supervision d'un archéologue.

Une politique relative aux biens archéologiques est en voie d'élaboration à la CCN et devra servir de référence dès son entrée en vigueur.

La protection des vues et des panoramas

La politique et les pratiques établies et utilisées depuis plus de 20 ans et raffinées au fil du temps doivent se poursuivre. La politique vise à assurer la prééminence de la perception des symboles nationaux, tant en contrôlant les avant-plans que les arrière-plans en termes de hauteur et de volumétrie. La politique établit des limites maximales de hauteur dans certains quadrilatères du cœur de la capitale pour s'assurer qu'aucun immeuble en avant-plan n'obstrue la vue sur les symboles nationaux de la colline parlementaire, ni qu'en en arrière-plan on ne vienne entacher leur silhouette.

Tout projet de construction et d'aménagement doit respecter à la lettre la protection des vues dans la capitale du Canada qui est encadrée par un règlement municipal du côté d'Ottawa. Les limites de hauteur des quadrilatères visés dans la ville de Gatineau doivent également être respectées.



Parlement du Canada©CCN

Les aménagements, masses et hauteurs en avant-plan doivent faire l'objet d'analyses spécifiques selon les projets et les emplacements.

Il est possible aussi de voir à la création de nouveaux panoramas lors des aménagements des berges. Certains points de vue spectaculaires sont perceptibles depuis Gatineau et il faut veiller à préserver ces perspectives comme de préserver des panoramas s'ouvrant sur le paysage gatinois vu depuis la rive d'Ottawa. Ces panoramas constituent une bonne part du paysage culturel qui est une « signature » de la capitale.

Les projets d'aménagement en rive devront alors identifier les points de vue à préserver et mettre en valeur et veiller à ce qu'il y ait correspondance dans les projets d'aménagement en avant-plan ou en arrière-plan des panoramas.

L'affichage

La CCN a pour politique générale de limiter l'empiètement sur les terrains fédéraux et l'encombrement de l'espace visuel par des enseignes. La Commission n'autorise pas non plus la publicité de tiers sur ses terrains, quoique elle permettait auparavant l'identification de commanditaires des événements qu'elle organisait.

Il est alors important de développer une approche cohérente de signalisation de repérage et d'interprétation qui identifie à la fois les attraits de la capitale et en facilite la découverte. Cette approche servira à baliser aussi ce qui est autorisé en termes d'affichage et comment cet affichage doit s'effectuer.

Le recours aux enseignes lumineuses est prohibé sur les terrains de la CCN ainsi que sur les propriétés fédérales le long des promenades et des sentiers. Tout projet privé d'enseigne lumineuse ou électronique en bordure du boulevard de la Confédération et le long des promenades et sentiers est également prohibé.

Des enseignes temporaires qui sont éclairées pour améliorer la visibilité d'entraves à la circulation seront néanmoins autorisées, sujettes à des conditions de respect du contexte et du paysage de l'intervention.

L'éclairage

Quant à l'éclairage urbain, la CCN adopte en règle générale la politique de ciel étoilé, c'est-à-dire, qui vise à réduire l'intensité de l'éclairage projetant vers le ciel. La CCN vise aussi à ce que l'éclairage des rues et des édifices soit subtil et efficace, privilégiant le registre de couleur blanc chaud et encourage de plus en plus le recours au système LED moins énergivore. On devra prendre en compte les trois critères ci-dessous afin que l'éclairage réduise la pollution lumineuse et qu'en outre il soit respectueux de la faune. Ceux-ci proviennent du site WEB de la *Florida Fish and Wildlife Conservation Commission Wildlife Lighting Criteria* [<http://myfwc.com/conservation/you-serve/lighting/certification/>] :

1. Garder à faible hauteur et intensité :
 - Les appareils doivent être installés le plus bas possible pour accomplir leur fonction;

- Les appareils doivent accepter des lumières qui ne produisent que les lumens nécessaires au besoin;
 - L'ampoule doit produire les lumens les plus bas possible pour atteindre le but visé.
2. Offrir une protection
- L'appareil doit procurer une interception complète de la projection vers le haut sinon davantage;
 - L'appareil doit avoir un écran, monté adéquatement, afin de bloquer la diffusion de la lumière et du rougeoiement vers les plages et corridors fauniques ou autre aire naturelle protégée.
3. Privilégier les longues ondes :
- L'appareil doit être compatible à des ampoules à longues ondes;
 - L'ampoule doit produire de la lumière de longues ondes (560nm ou plus.)

L'insertion d'infrastructures d'utilité publique

À certains endroits, les terrains ouverts appartenant à la CCN (et à d'autres instances fédérales) apparaissent propices pour y installer des infrastructures de transport d'énergie ou de télécommunications; des systèmes d'adduction d'eau ou de traitement des eaux usées. Ce sont des infrastructures de surface ou souterraines, parfois linéaires sur de grandes distances ou ponctuelles.

L'emplacement, la construction et l'entretien de ces infrastructures ont des impacts négatifs sur les paysages, la végétation et les habitats naturels, le réseau hydrologique et l'esthétique visuelle. Les types d'impacts potentiels sont liés à la nature de l'infrastructure.

Les impacts des structures situées en surface, comme les stations de pompage, les antennes, les tours de communication et les tours de transmission hydroélectriques, les stations de transmission et de distribution de l'électricité et les installations d'énergie renouvelable, peuvent avoir un impact sur les vues et l'utilisation du sol et peuvent perturber les ressources en sols, en eau et en végétation du secteur immédiat. Les stations de pompage et les installations d'énergie renouvelable peuvent aussi produire des odeurs et des rejets accidentels de matériaux dans l'air, dans l'eau ou sur le sol.

La plupart de ces effets négatifs sur l'environnement peuvent également être associés à l'aménagement d'installations souterraines comme les égouts, les conduites principales d'eau et les pipelines de transport de ressources énergétiques. La principale différence entre ces deux types d'installations se rapporte aux effets potentiels produits sur l'environnement visuel et le milieu naturel par l'enlèvement de la végétation et la perturbation des caractéristiques du sol.

La CCN veut limiter l'empiètement sur les terrains fédéraux et l'encombrement de l'espace visuel. Avant qu'un projet d'infrastructure ne puisse être envisagé sur les terrains urbains, le promoteur doit démontrer que la localisation sur les terrains de la CCN est la seule solution viable. Car les terrains ouverts ne sont pas à priori des terrains vacants inutiles. Ils font souvent partie des corridors

verts permettant un dégagement entre un milieu naturel à protéger (habitat naturel valorisé, par exemple) et un secteur construit, ou offrant un dégagement pour offrir un panorama sur des sites et symboles nationaux. En outre, certains font partie des paysages culturels des promenades et doivent demeurer libre de toute intrusion. Il faut veiller à ne pas empiéter sur un terrain qui aurait pour effet de limiter une utilisation future éventuelle.

Les corridors visuels et les vues doivent être préservés selon la politique établie, et l'impact de l'installation de structures doit être atténué par de l'aménagement paysager.

- **Les infrastructures de production et de transport d'énergie**
Pour les pylônes et les lignes à haute tension hydro-électriques, lorsqu'il est inéluctable d'en installer sur les terrains de la commission, on doit veiller à les installer de préférence sur des terrains faisant partie d'emprises routières ou d'utilité publique sinon adjacent.

La conception et la construction sera effectuée en fonction d'une analyse paysagère et environnementale des lieux, de manière à minimiser les impacts sur le paysage, les vues et l'écologie des sites. Tout dommage à la végétation lors de la construction devra être compensé selon les conditions de l'évaluation environnementale et paysagère.

Pour les conduits de gaz naturel et de pétrole, généralement souterrains, on veillera à appliquer les meilleures pratiques de conception sensible au contexte ainsi qu'à ce que les installations d'infrastructure, nouvelles et existantes, minimisent les effets cumulatifs sur l'utilisation du sol, la qualité visuelle, et la sécurité générale des environs.

- **Les télécommunications; antennes et tours de transmission**
La CCN n'encourage pas l'installation de telles infrastructures sur ses terrains. Il doit être démontré que la localisation sur un terrain de la Commission est la seule option viable pour le requérant et qu'il n'entraîne pas la perte de l'utilisation publique des sites. On veillera à appliquer les meilleures pratiques de conception sensible au contexte d'intervention ainsi qu'à ce que les installations d'infrastructure, nouvelles et existantes, minimisent les effets cumulatifs sur l'utilisation du sol, la qualité visuelle et les vues.

Les différentes compagnies sont encouragées à partager les structures de support afin d'éviter leur multiplication dans le paysage.

Les corridors visuels et les vues doivent être préservés selon la politique établie, et l'impact visuel de structures doit être atténué par de l'aménagement paysager.

- **Les infrastructures de prise et de traitement de l'eau, d'aqueduc et d'égout et de gestion des eaux pluviales**

Dans une optique d'aménagement durable et viable, la CCN encourage les bonnes pratiques de gestion des eaux et la protection de la ressource eau. La protection et la restauration des berges des rivières des Outaouais et Rideau, font partie du mandat de la CCN qui en est l'intendante au nom du gouvernement canadien. L'ouverture des berges à la fréquentation par le public fait partie des objectifs de mise en valeur des attraits naturels de la capitale. Pour ce faire, il faut s'assurer de maintenir ces berges et les cours d'eau en santé. Il faut alors réduire l'érosion due aux problèmes d'eaux de ruissellement, encourager le maintien de la qualité des eaux par un système de traitement des eaux usées, par la renaturalisation des rives consolidant ainsi les habitats naturels et la biodiversité.

La CCN travaille en partenariat avec les villes et les organismes chargés de surveiller la qualité des bassins versants des rivières. L'impact de la gestion des eaux de ruissellement ou les lacunes à cet égard se font sentir en aval, à l'émission dans les cours d'eau.

Comme politique générale, la CCN préconise de collaborer avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau et les autorités compétentes en matière de conservation, pour améliorer les pratiques de gestion des eaux de ruissellement afin de réduire les effets négatifs produits en aval des cours d'eau.

La collaboration avec les partenaires est nécessaire afin d'atténuer le débit en surface de l'écoulement et éviter l'écoulement des eaux de ruissellement urbaines dans les cours d'eau et ce, par l'adoption d'une approche de gestion intégrée des sous-bassins hydrographiques et bassins hydrographiques d'eaux de ruissellement.

Cette approche permettra d'évaluer et de gérer les effets cumulatifs des pratiques de gestion des eaux de ruissellement, y compris les risques hydrologiques, géotechniques et géomorphologiques fluviaux. Cette approche comprendra également l'utilisation des meilleures pratiques de gestion à la source et de développement à faible impact dans le cadre de la conception et de l'exploitation des réseaux.

- **Infrastructures de transport**

Quelques projets initiés par les ministères provinciaux de transport et par les villes demandent d'utiliser des portions de terrains fédéraux. Certains de ceux-ci sont en fait des résidus de transactions antérieures et étaient destinés à des infrastructures de transport. Dans ce cas, il est dans l'intérêt général de clarifier les titres et de compléter les transactions. Tout terrain limitrophe à une entrée à la capitale et une route panoramique devra faire l'objet de conditions permettant des aménagements routiers qui conserveront les vues et amélioreront la qualité visuelle des abords, le cas échéant. On doit effectuer une

conception sensible au contexte d'intervention et à minimiser toute intrusion dans les perspectives visuelles.

Certains terrains font aussi l'objet d'intention de travaux de modification ou de réfection d'accès autoroutier ou de connexions au réseau régional. Il devra être démontré que les tracés optimaux doivent nécessairement passer par les sites envisagés de la CCN. On veillera alors à effectuer une conception sensible au contexte d'intervention. Dans tous les cas, il faudra minimiser les dommages au paysage et à la végétation, ne pas empiéter sur les perspectives visuelles et ragréer tout dommage fait au couvert végétal, notamment arboricole.

Une politique de qualité, d'esprit du lieu et du patrimoine

Les éléments d'une politique de qualité, d'esprit du lieu et du patrimoine sont, en bref:

- Élaborer des programmes de projets et d'aménagements qui exposent clairement les attentes en matière de qualité de design et de sensibilité au contexte d'intervention;
- Utiliser des critères qualitatifs d'évaluation de projets qui encouragent une conception architecturale, urbaine ou paysagère innovatrice;
- Des méthodes de sélection des experts-conseils qui privilégient le choix de solution de design pour concevoir des lieux de qualité qui deviendront des icônes de la capitale, soit le recours à des designers de renom, ou à des formules de concours d'idées, de design, etc. ;
- La recherche de solutions adaptées et sensibles au contexte d'intervention, ce qui présuppose une analyse du site et de l'impact du projet dans son milieu d'insertion ainsi que des lignes directrices spécifiques aux sites;
- La poursuite et le respect des politiques relatives à la protection des vues;
- L'élaboration de lignes directrices encadrant le mobilier urbain, l'éclairage et la signalisation des projets fédéraux comme des installations en bordure de sites de la capitale ou à l'intérieur de ceux-ci;
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine dans ses nombreuses facettes et traiter toute intervention sur des ensembles patrimoniaux en utilisant les normes appropriées à leur contexte;
- Valoriser les expériences culturelles basées sur les ressources archéologiques tout en les préservant pour les générations futures;
- Développer une politique d'ensemble pour assurer l'équilibre des usages et la signature « capitale » afin d'établir la concordance entre types d'activités et les sites d'accueil.

4.3.3 La viabilité urbaine et régionale

4.3.3.1 La planification intégrée et responsable

Tel qu'indiqué au concept d'aménagement, la contribution de la présence fédérale à la viabilité urbaine et régionale repose sur un ensemble d'actions qui se conjuguent selon une perspective de planification intégrée et responsable.

On veillera à intégrer la planification des transports et du territoire. Ainsi les décisions de localisation des installations d'emplois ou des institutions culturelles devront soutenir la diversification des fonctions et la mixité des usages, appuyer les efforts de consolidation des milieux urbanisés et encourager l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs. Ainsi, la consolidation des secteurs existants d'emplois, situés au centre de la région, à l'intérieur des limites urbaines, devra être privilégiée. De même, l'aménagement de lieux de récréation devra se faire sur des sites aménagés et desservis par des moyens de transport variés.

La planification et la localisation des fonctions de la capitale devront aussi se faire de manière écoresponsable et viser l'efficacité énergétique (comme les directives en usage de TPSGC le proposent, tout comme la Stratégie Environnementale de la CCN).

L'implantation des fonctions de la capitale devra aussi viser une meilleure interaction avec les milieux avoisinants. Et, dans l'optique de procurer le contact avec les berges, il faudra viser l'amélioration de la connectivité et de la perméabilité entre les milieux de vie et les sites riverains ainsi qu'avec les divers noyaux majeurs d'activité de la région. Un réseau de découverte de la capitale pourra lier ces noyaux entre eux. À cet égard, la politique révisée sur les promenades permettra d'améliorer les connexions piétonnes et cyclables. En fait, on cherchera à aménager les points de raccord entre les divers réseaux pour en faire lieux sécuritaires et amènes.

En résumé, on veillera à suivre les lignes directrices suivantes pour les décisions d'implantation et d'aménagement des sites :

- Promouvoir une répartition équilibrée des effectifs fédéraux, sur les terrains urbains, tout en maintenant une proportion plus élevée au cœur et à l'intérieur des limites urbaines;
- Aménager les abords des campus d'emplois existants et en développement afin d'améliorer l'interface et la perméabilité entre les fonctions administratives et le tissu urbain;
- Encourager l'intensification des secteurs d'emplois existants et émergents situés dans les axes de desserte de transport collectif;
- Encourager les développements urbains mixtes axés sur le transport collectif et actif (TODs);
- Soutenir en priorité la localisation des emplois fédéraux, des installations et activités de la capitale en fonction de critères de

desserte aisée en transport collectif et actif de manière à soutenir la mobilité durable et active pour y accéder;

- Promouvoir le réseau existant de sentiers polyvalents en tant que mode de transport actif;
- Procurer un réseau piétonnier sécuritaire confortable et agréable afin de soutenir les efforts de mobilité durable et active;
- Mettre en réseau les sites d'activités et les accès aux lieux d'intérêt de la capitale par des modes diversifiés de transport;
- Raccorder le réseau des sentiers polyvalents aux réseaux utilitaires de déplacement;
- Encourager l'efficacité énergétique pour tout projet et activité, visant ainsi la réduction et l'optimisation de la consommation d'énergie par le recours à des procédures, produits et des technologies novateurs.

4.4

LES GRANDES AFFECTATIONS ET LIGNES DIRECTRICES SPÉCIFIQUES

Les affectations principales indiquent l'usage prépondérant sur un site donné auxquels pourront s'ajouter des usages secondaires ou complémentaires. Les affectations sont indiquées pour les terrains fédéraux seulement.

La planification fédérale, tout comme la planification régionale et municipale souscrit aux objectifs de mixité et de compacité des milieux urbains.

Pour chacune des grandes affectations, les objectifs de planification ainsi que les orientations d'aménagement qui résultent des directions de planification exposées au chapitre 3 sont présentées succinctement. Les objectifs et lignes directrices applicables pour les différentes affectations de même que les usages autorisés ou encouragés sont ensuite présentés sous forme de tableau.

Les usages non autorisés sont également indiqués lorsque applicable à cette étape-ci. De manière générale, les usages à prohiber seront ceux qui démentent la philosophie d'aménagement visant à faire de la capitale une grande capitale du monde, suscitant fierté et sentiment d'appartenance chez les canadiens. Les usages dépassant la capacité d'accueil des sites ou des bâtiments et ceux qui risquent d'altérer le cachet des paysages de manière irrémédiable seront également à prohiber. À l'étape des plans de secteurs (chapitre 5), les usages auront été précisés et les mesures de gestion applicables pour les sites auront été développées. Le chapitre 6, la mise en œuvre du plan directeur des terrains urbains de la capitale détaillera la correspondance entre les guides d'aménagement et les mesures de gestion.

Ce sont les affectations qui sont rattachées au statut de la capitale, qui indiquent les sites essentiels servant à conduire les affaires de la capitale, les sites servant à la mise en valeur tant des attraits naturels que culturels et historiques.

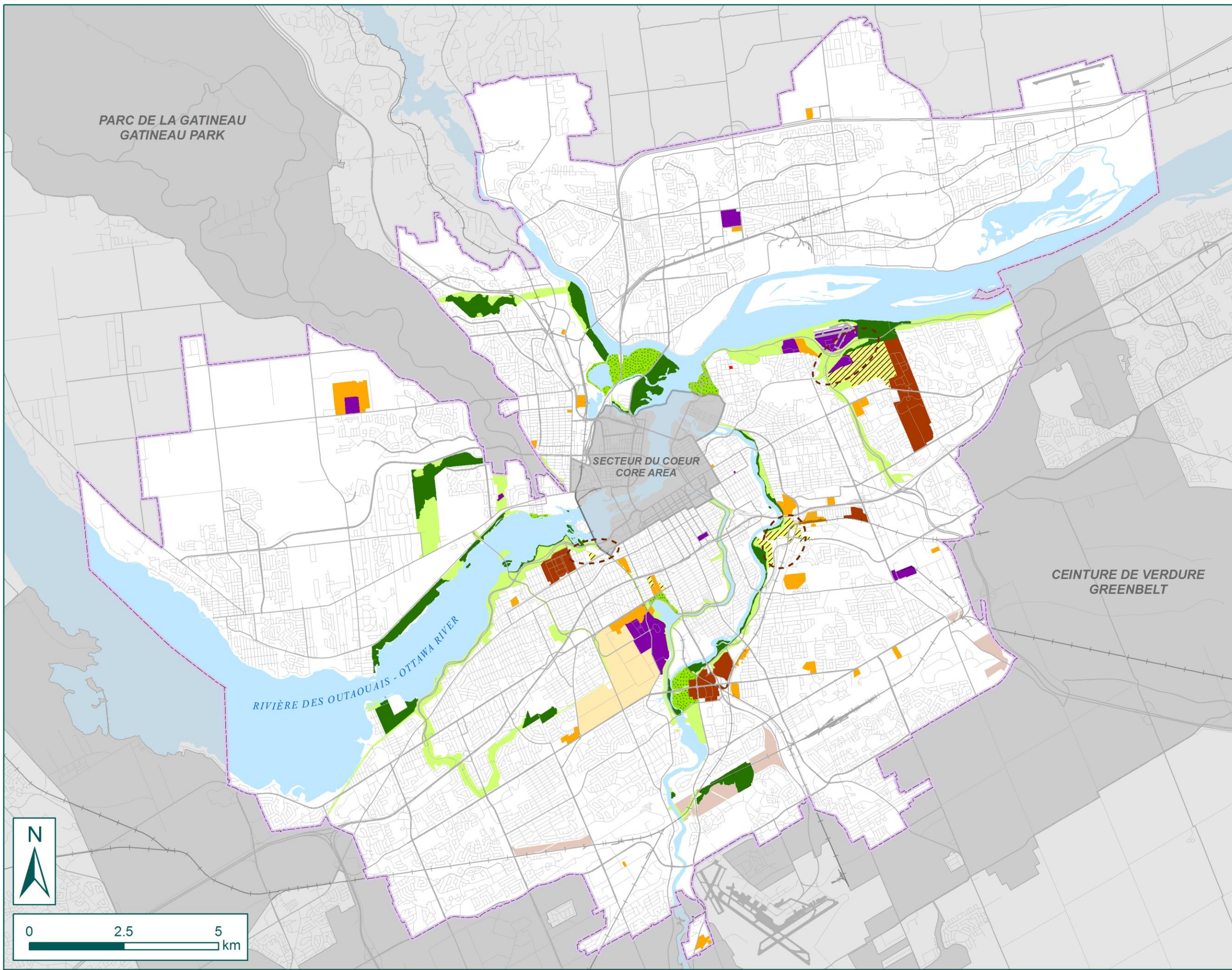
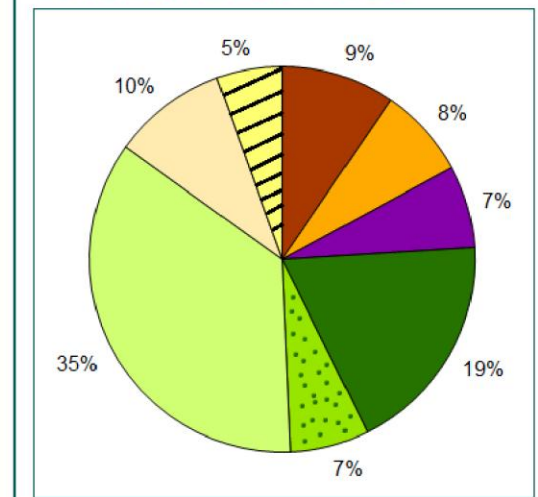
Terrains urbains : Affectations du sol (2014)

Urban Lands: Land Designations (2014)

Légende • Legend

-  Politique
Political
-  Secteur majeur d'emploi fédéral
Major Federal Employment Area
-  Autre installation fédérale
Other Federal Facility
-  Culturel, historique et artistique
Cultural, Historic & Artistic
-  Habitat naturel valorisé
Valued Natural Habitat
-  Parc de la capitale
Capital Park
-  Espace vert urbain de la capitale
Capital Urban Greenspace
-  Recherche agricole
Agricultural Research
-  Redéveloppement urbain
Urban Redevelopment
-  Zone d'étude spéciale
Special Study Area
-  Autres terrains de la CCN
Other NCC Lands
-  Secteur d'étude
Study Area

Comparaison par pourcentage de superficie totale
Comparison by percentage of total area



Carte 13 : Affectations du sol

4.4.1 Le réseau vert urbain de la capitale

L'ensemble des espaces verts accessibles au public ajoutent à la symbolique de la capitale comme à son agrément. Les types d'espaces verts sont désignés par leur attribut, auxquels un éventail d'affectations complémentaires peut s'appliquer. Ces affectations complémentaires de récréation, de conservation, ou encore à caractère culturel seront autorisées dans le respect de la capacité des sites d'accueil, comme la politique générale découlant du premier rôle l'établit (voir ci-dessus, à la section 4.3.1). Cette politique d'application générale visant la gestion écoresponsable et la synergie verte concerne l'ensemble de ce réseau tandis que des lignes directrices sont spécifiques à chacune des affectations.

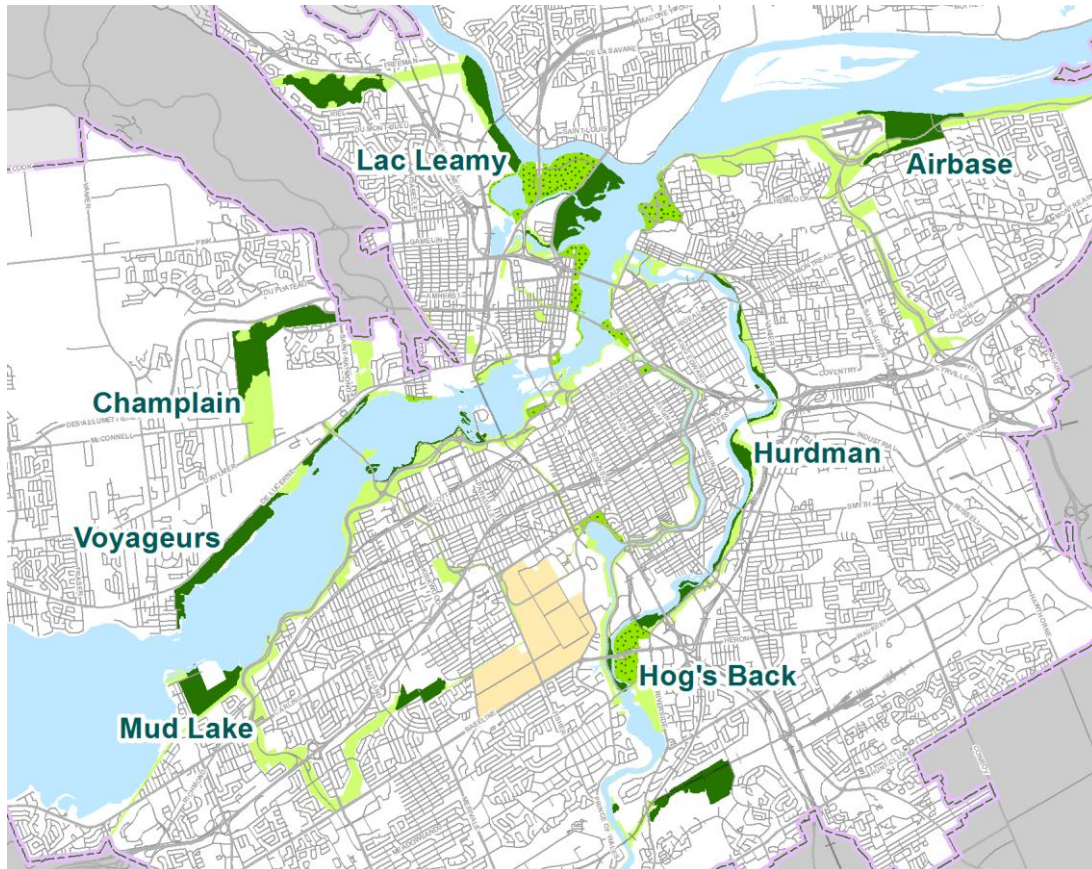
En général, les usages existants sont maintenus, surtout s'ils permettent de conserver des biens patrimoniaux. Par contre la prolifération de terrains de golf n'est pas souhaitable ni l'utilisation des grands espaces verts à des fins d'installations sportives intensives. Des usages complémentaires à des fins culturelles et touristiques sont encouragés, dans la mesure où ceux-ci sont respectueux de l'écologie et du caractère du lieu.

Le réseau vert urbain de la capitale comprend les affectations suivantes:

- **Les habitats naturels valorisés** : portion non autonome d'une aire naturelle qui comprend les éléments essentiels à certaines espèces ou groupes d'espèces, qui requiert des actions de conservation et de restauration.
- **Les parcs de la capitale**: soit les parcs associés à une caractéristique naturelle ou bâtie ou à un événement historique représentant un apport essentiel à l'image de la capitale. Les parcs de la capitale présentent très souvent des événements culturels et des activités d'importance pour la capitale.
- **Les espaces verts urbains de la capitale** : les espaces verts ouverts, incluant les corridors des promenades et des sentiers et les berges à comprendre et à vivre comme des parcs linéaires; les parcs de la CCN. Ils constituent un élément majeur de l'expérience de la capitale et peuvent aussi servir à recevoir divers événements, en tant que « scène » de la capitale.
- **La recherche agricole** : s'applique aux champs de la Ferme expérimentale centrale.

L'intention du PDTUC est de conserver le cachet de tranquillité qui est à la base des initiatives de verdissement des sites riverains et des parcs de la capitale, qui ne sont pas destinés à de la récréation de haute intensité, bien que certains peuvent recevoir des activités et événements d'envergure, notamment les parcs de la capitale.

Ce réseau vert urbain ainsi que le propose le plan de la capitale du Canada, *Tracer la voie vers 2067*, se compose de tous les espaces verts aménagés et naturels qui permettent de tisser une trame verte et de se connecter avec les plus vastes espaces de la ceinture de verdure et du parc de la Gatineau, ce réseau vert constitue une facette importante de l'identité de la capitale.



Carte 14 : Réseau vert urbain de la capitale

Les lignes directrices spécifiques sont indiquées ci-dessous.

4.4.1.1 Les habitats naturels valorisés

La catégorie identifiée pour les habitats naturels valorisés des terrains urbains correspond à la catégorie IV de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). La gestion des aires protégées de la catégorie IV vise à protéger des espèces ou des habitats particuliers. De nombreuses aires protégées de la catégorie IV auront besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats. Leur usage à des fins récréatives légères et de découverte est permis. Quelques parcs sont juxtaposés aux habitats naturels et l'ensemble du réseau vert est important pour la biodiversité.

Description	Portion non autonome d'une aire naturelle qui comprend les éléments essentiels à certaines espèces ou groupes d'espèces
Objectifs	Protéger, restaurer, maintenir et renforcer les écosystèmes et les habitats naturels valorisés pour soutenir la biodiversité de la région de la capitale.
Politique générale	Gestion écoresponsable et synergie verte
Gestion (Catégorie IV) UICN	Aire gérée en premier lieu pour maintenir, conserver et restaurer les espèces et leurs habitats
Orientations et lignes directrices	<ul style="list-style-type: none"> • Créer, maintenir et entretenir des liens écologiques entre les terrains urbains, la Ceinture de verdure et le parc de la Gatineau pour contribuer à la continuité des écosystèmes; • Maintenir et restaurer le couvert végétal pour soutenir les habitats naturels et la biodiversité; • Encourager les aménagements et les modes de gestion favorables au maintien et à la pérennité des sites qui renferment des habitats naturels valorisés; • Encourager le contact avec la nature et une utilisation appropriée des sites et des rives compatibles avec leur caractère et leur capacité écologique; • Aménager des accès et des points d'arrêt dans les milieux naturels et sur les berges qui respectent l'intégrité paysagère selon normes et les politiques fédérales et provinciales applicables; • Mettre en œuvre des programmes de restauration (ou requis dans les zones répertoriées); • Consolider en premier lieu les services déjà existants sur des sites et s'intégrant à un réseau de sentiers ou d'accès; • Effectuer et mettre en œuvre des plans de conservation, des plans de gestion des oiseaux aquatiques et d'espèces exotiques envahissantes.
Usages autorisés	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation (protocole de gestion UICN, catégorie IV); • Récréation à faible impact tel que randonnée et cyclisme, ski de fond et raquette sur des sentiers aménagés ; • Usages à caractère éducatif et d'interprétation; • Recherche scientifique; • Services aux visiteurs; accès à l'eau par des installations amovibles; temporaires ou réversibles.
Usages non autorisés	<ul style="list-style-type: none"> • Tout usage et construction en contravention avec la protection des milieux humides et aires naturelles; • Récréation à impact majeur et activités de loisirs avec véhicules motorisés.

4.4.1.2 Les parcs de la capitale

4.4.1.2 Les parcs de la capitale	
Description	Parcs désignés pour recevoir des activités et événements relatifs à la capitale ou jouxtant des sites d'intérêt pour la capitale; pouvant servir aussi pour installer des monuments, et autres dispositifs de commémoration et d'interprétation.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le contact avec la nature en tant que richesse inestimable et espace vital pour l'avenir de la capitale en région urbanisée; • Proposer des lieux et parcours de la capitale qui émaillent, agrémentent et animent la vie culturelle urbaine en complément au cœur de la capitale, permettant d'offrir un large éventail d'activités (de la quiétude contemplative à l'effervescence festive).
Politique générale	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion écoresponsable et synergie verte • Qualité, esprit du lieu et patrimoine • Planification intégrée et responsable
Orientations et lignes directrices	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager le contact avec la nature et une utilisation appropriée des sites et des rives compatibles avec leur caractère et leur capacité écologique; • Faire valoir l'expérience de la capitale aussi par son patrimoine bâti, ses paysages culturels verdoyants et aménagés; • Soutenir le développement de circuits de découverte de la capitale par la mise en réseau des ressources existantes; • Offrir des lieux de détente et des espaces pour tenir diverses activités et événements d'importance; • Soutenir la mobilité durable et active par la distribution des parcs et espaces récréatifs sur le territoire des terrains urbains; • Aménager des accès et des points d'arrêt dans les milieux naturels et sur les berges qui respectent l'intégrité paysagère selon normes et les politiques fédérales et provinciales applicables; • Conserver la polyvalence générale (<i>ouverture</i>) des sites; • Maintenir des zones tampons et paysagères répondants aux besoins écologiques et environnementaux lorsque requis.
Usages autorisée	<ul style="list-style-type: none"> • Récréation à faible incidence tel que randonnée et cyclisme, ski de fond et raquette (non motorisé) sur les sentiers balisés; • Usage d'éducation et d'interprétation; • Accès à l'eau; Rampes de mise à l'eau pour embarcations non motorisées (motorisées à certaines conditions à certains endroits à déterminer); • Services aux visiteurs, restaurants; Aires de détente et de pique-nique; • Monuments et installations de commémoration, d'art public et d'interprétation; • Installations pour des spectacles ou rassemblements et usages complémentaires associés.
Usages non-autorisés	Récréation à impact majeur et activités de loisirs avec véhicules motorisés.

4.4.1.3 Les espaces verts urbains de la capitale

Description	Les espaces verts, les corridors des promenades et des sentiers et les berges des rivières des Outaouais, Gatineau, Rideau et du Canal Rideau et du lac Leamy
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le contact avec la nature en tant que richesse inestimable et espace vital pour l'avenir de la capitale en région urbanisée; • Proposer des lieux et parcours de la capitale qui émaillent, agrémentent et animent la vie culturelle urbaine en complément au cœur de la capitale, permettant d'offrir un large éventail d'activités (de la quiétude contemplative à l'effervescence festive).
Politique générale	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion écoresponsable et synergie verte • Qualité, esprit du lieu et patrimoine • Planification intégrée et responsable
Orientations et lignes directrices	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager le contact avec la nature et une utilisation appropriée des sites et des rives compatibles avec leur caractère et leur capacité écologique; • Faire valoir l'expérience de la capitale aussi par son patrimoine bâti, ses paysages culturels verdoyants et aménagés; • Maintenir et restaurer le couvert végétal pour soutenir les habitats naturels et la biodiversité; • Soutenir le développement de circuits de découverte de la capitale par la mise en réseau des ressources existantes; • Consolider en premier lieu les services déjà existants sur des sites et s'intégrant à un réseau de sentiers ou d'accès; • Offrir des lieux pour tenir diverses activités et des aires de détente; • Procurer des services de base aux usagers le long des circuits; • Élargir la palette d'événements compatibles à leur milieu d'insertion et à l'expression de la capitale; • Développer le potentiel des sites dans le respect de leurs capacités et de manière compatible avec leur caractère et vocations (esprit du lieu); • Aménager des accès et des points d'arrêt dans les milieux naturels et sur les berges qui respectent l'intégrité paysagère selon les lignes directrices et les politiques fédérales et provinciales applicables; • Conserver la polyvalence générale (<i>ouverture</i>) des sites; • Maintenir des zones tampons et paysagères répondants aux besoins écologiques et environnementaux lorsque requis; • Aménager les lieux de manière compatible avec le profil et le caractère du lieu et maintenir un cadre paysager adapté à ce caractère.
Usages autorisés	<ul style="list-style-type: none"> • Récréation à faible incidence tel que randonnée et cyclisme, ski de fond et raquette sur sentiers balisés; • éducation, commémoration, art public et interprétation; • Services aux visiteurs; restaurants et casse-croûtes; Aires de détente et de pique-nique; • Accès à l'eau rampes de mise à l'eau pour embarcations non motorisées (motorisées à certaines conditions à certains endroits à déterminer); • Événements sportifs à grand déploiement temporaires tels courses cyclistes et marathon, loppet, etc. ; • « Agriculture urbaine » : selon certaines conditions à certains endroits.
Usages non autorisés	<ul style="list-style-type: none"> • Récréation à impact majeur et activités de loisirs avec véhicules motorisés; • Les nouveaux terrains de golf.

4.4.1.4 La recherche agricole

Description	Les bâtiments et les champs de la ferme expérimentale centrale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le contact avec la nature en tant que richesse inestimable et espace vital pour l'avenir de la capitale en région urbanisée;
Politique générale	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion écoresponsable et synergie verte • Qualité, esprit du lieu et patrimoine
Orientations et lignes directrices	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement de circuits de découverte de la capitale par la mise en réseau des ressources existantes; • Protéger et mettre en valeur les ensembles patrimoniaux et paysages naturels et culturels; • Permettre l'élargissement de la palette d'évènements compatibles à leur milieu d'insertion et à l'expression de la capitale; • Développer le potentiel des sites dans le respect de leurs capacités et de manière compatible avec leur caractère et vocations (esprit du lieu).
Usages autorisés	<ul style="list-style-type: none"> • Champs et installations dédiés à la recherche agricole et horticole; • Bureaux administratifs et laboratoires de l'usage principal (Agriculture et agro-alimentaire Canada); • Services aux visiteurs, incluant services de restauration; • Musée de l'agriculture; autres installations muséales; • Jardin botanique, avec l'accord du ministère de l'Agriculture et agroalimentaire Canada.

4.4.2 Les fonctions de la capitale

Au chapitre 2, les fonctions relatives à la capitale et leurs enjeux de planification ont été présentés. La réflexion au sujet des rôles et des grandes directions de planification, que l'on a vus au chapitre 3, permet de confirmer certaines de ces fonctions en grandes affectations du territoire. Le territoire des terrains urbains de la capitale s'organise de manière structurée en rapport avec le mandat de la CCN.

Les grandes fonctions de la capitale, rappelons-le, sont intrinsèquement liées au rôle et à la symbolique de la capitale. Les affectations qui en découlent sont :

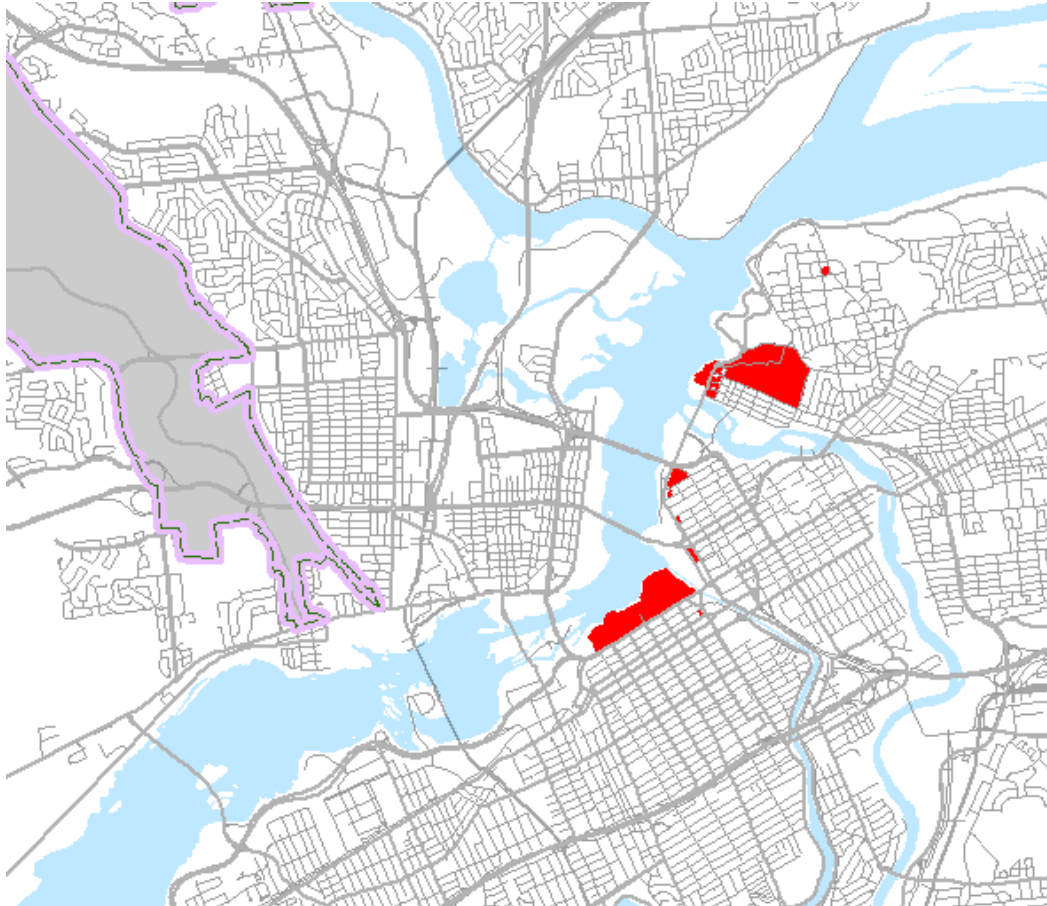
- **L'affectation politique:** les institutions politiques, législatives et judiciaires : le Parlement, le Sénat; la Cour suprême. La fonction de représentation est comprise dans cette désignation.
- **L'affectation administrative et scientifique fédérale :** Les usages administratifs et d'emploi sont mis en évidence par deux affectations spécifiques :
 - **Les secteurs majeurs d'emploi fédéral,** soit les grands campus tels le Conseil national de recherche du Canada (CNRC), le Pré Tunney ou Confederation Heights.
 - **Les autres installations fédérales :** édifices isolés ou regroupés dans des ensembles tels la Ferme expérimentale centrale, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).
- **L'affectation culturelle, historique et artistique :** les sites existants et proposés des musées et institutions de portée nationale et parfois de renommée internationale; les sites et monuments patrimoniaux, de commémoration, d'interprétation ainsi que les œuvres d'art public font partie de l'offre culturelle, historique et artistique de la capitale; les parcours de découverte de la capitale, le long de paysages culturels et des promenades qui offrent un potentiel d'ajout de fonctions de ce type.

Certains sites, selon leur emplacement stratégique, pourraient recevoir des fonctions relatives au rôle de capitale. Ceci demande à être précisé à l'avenir.

Le plan propose les spécifications présentées aux tableaux ci-dessous.

4.4.2.1 Les fonctions politiques

Celles-ci se retrouvent principalement dans le cœur de la capitale. Comme le Plan des terrains urbains indique les affectations des terrains de tenure fédérale, les nombreuses missions diplomatiques situées sur d'autres propriétés, à l'extérieur du cœur ne ressortent pas en tant qu'affectation politique sur la carte. Par ailleurs, il est envisageable que certains terrains en bordure des promenades puissent être réservés à des fonctions de nature politique à l'avenir.



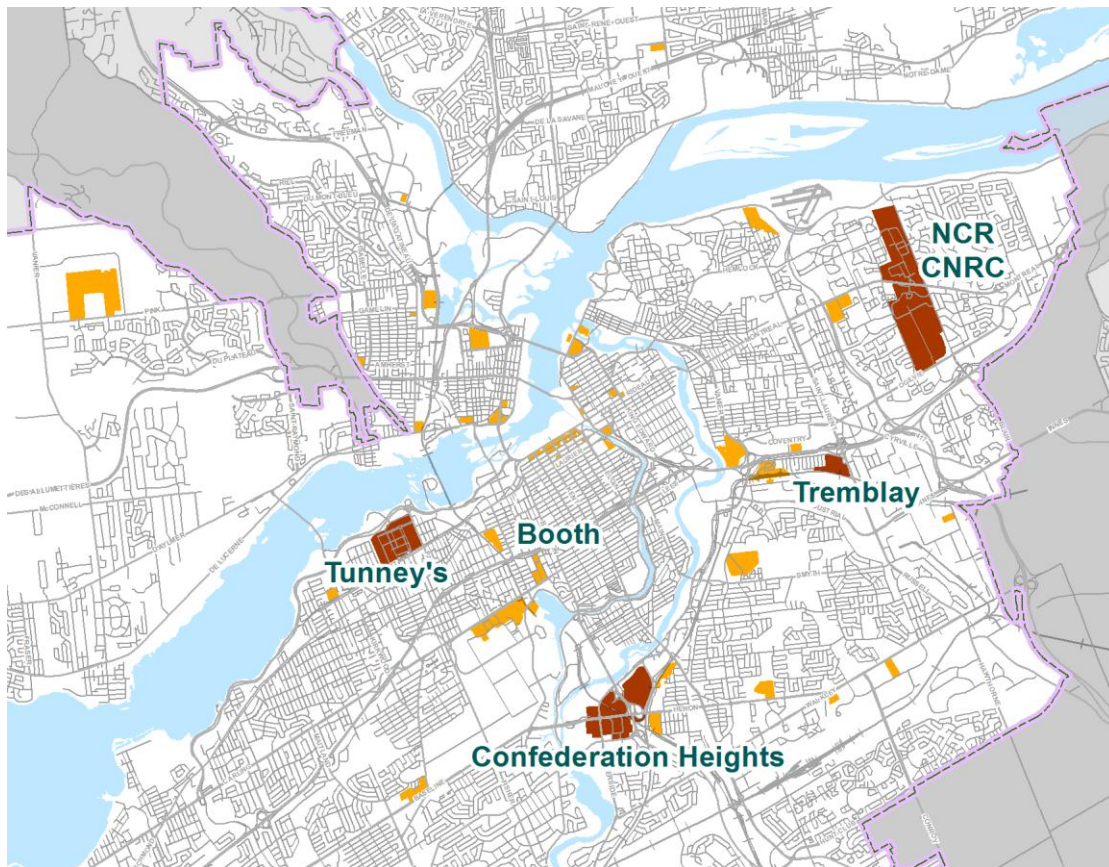
Carte 15 : Fonctions politiques

Description	Lieux de pouvoir et institutions politiques, législatives et judiciaires; représentations internationales, provinciales, territoriales ou de groupes associatifs canadiens; et sièges sociaux d'organismes non-gouvernementaux (ONG).
Objectifs	Loger les fonctions reliées à l'appareil d'état dans les sites à haute visibilité et leur procurer un cadre de haute qualité, source de fierté.
Politique générale	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité, esprit du lieu et patrimoine • Planification intégrée et responsable
Orientations et lignes directrices	Équilibre entre visibilité, accès et sécurité

4.4.2.2 Les fonctions administratives et de recherche

Cette affectation comporte deux groupes. Le premier met en évidence les secteurs majeurs d'emploi fédéral souvent constitués de plusieurs édifices dans un campus et comportant un nombre élevé d'employés; le second comprend surtout des édifices isolés ou des regroupements de plus petite échelle.

Cette affectation du sol laisse toutefois place à deux possibilités : la transformation éventuelle de ces lieux d'emplois à la fin de leur cycle de vie lorsque approprié ou la consolidation des effectifs fédéraux sur leur territoire. Cependant la politique générale de planification intégrée et responsable s'applique quelle que soit l'affectation actuelle et son évolution au fil des ans.



Carte 16 : Secteurs majeurs d'emploi fédéral et autres installations fédérales

4.4.2.2.1 Les secteurs majeurs d'emploi fédéral

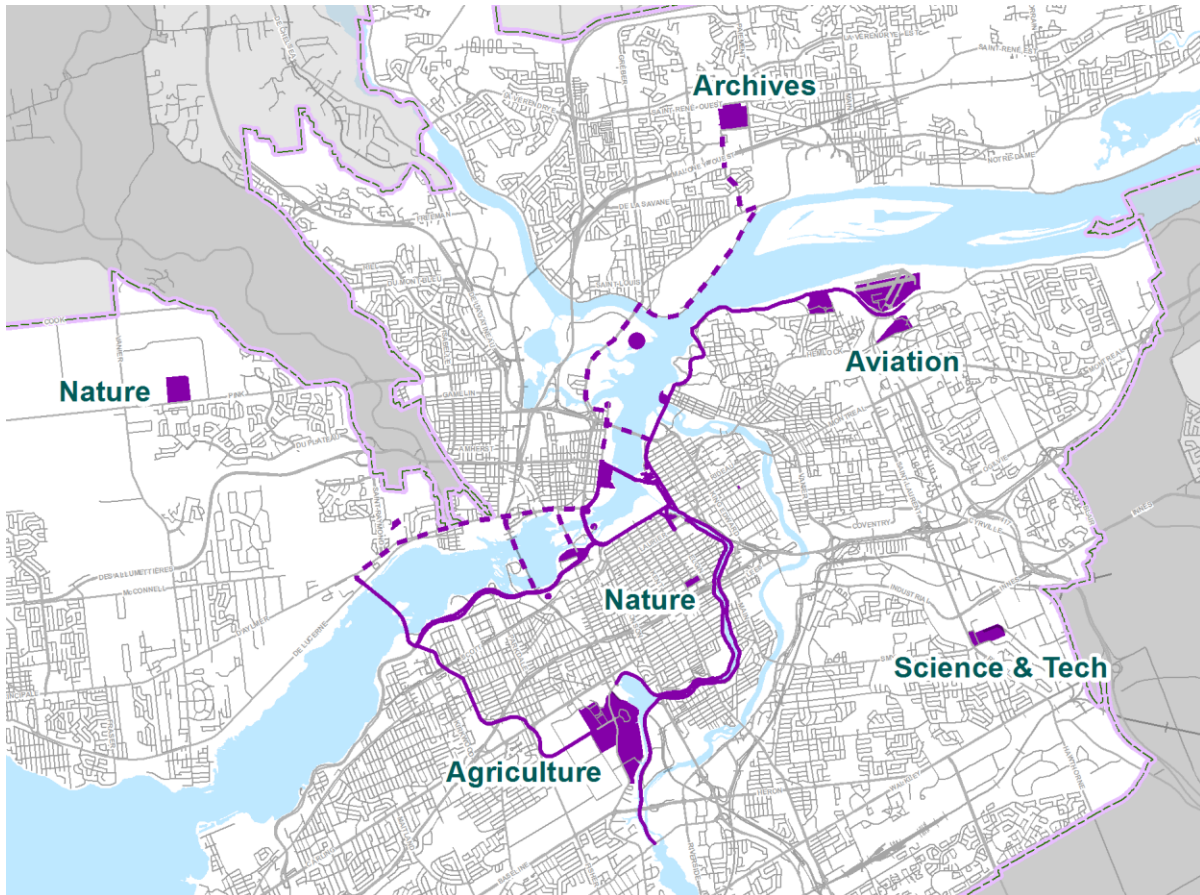
Description	Les secteurs majeurs d'emplois du gouvernement fédéral aménagés sous forme de campus ou de complexes regroupant plusieurs édifices : par exemple le Centre national de recherches Canada (CNRC), Tunney's Pasture, le site du 530, chemin Tremblay, le complexe Confédération Heights, le site du boulevard de la Carrière.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la viabilité régionale par l'aménagement et la consolidation des terrains fédéraux et des fonctions reliées à la capitale et encourager leur intégration à leur milieu environnant; • Distribuer les lieux d'activités, les secteurs d'emplois fédéraux et les autres installations fédérales et espaces récréatifs afin d'améliorer l'accessibilité et de promouvoir la mobilité durable et active.
Politique générale	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité, esprit du lieu et patrimoine • Planification intégrée et responsable
Orientations et lignes directrices	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les efforts de consolidation des terrains et des fonctions reliées à la capitale dans le cœur et à sa proximité et à l'intérieur des centres existants d'emploi; • Encourager la mixité des usages par l'insertion de fonctions et de services complémentaires à la fonction administrative et au milieu avoisinant; • Encourager l'intégration de ces lieux d'emplois à leur milieu environnant tout en soulignant leur présence dans la capitale; • Encourager l'utilisation de modes alternatifs de transport.

4.4.2.2.2 Les autres installations fédérales

Description	Édifices isolés, ou regroupements de petite échelle, servant principalement à des fonctions administratives ou de recherche ou de support aux besoins du gouvernement fédéral, tels des bâtiments de services ou d'entreposage.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la viabilité régionale par l'aménagement et la consolidation des terrains fédéraux et des fonctions reliées à la capitale et encourager leur intégration à leur milieu environnant; • Distribuer les lieux d'activités, les secteurs d'emplois fédéraux et les autres installations fédérales et espaces récréatifs afin d'améliorer l'accessibilité et de promouvoir la mobilité durable et active.
Politique générale	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité, esprit du lieu et patrimoine • Planification intégrée et responsable
Orientations et lignes directrices	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les efforts de consolidation des terrains situés au cœur et à sa proximité pour des fonctions reliées à la capitale; • Encourager l'intégration à leur milieu environnant tout en soulignant leur présence dans la capitale; • Encourager une localisation sur le territoire qui supporte l'utilisation de modes alternatifs de transport.

4.4.2.3. Les fonctions culturelles, historiques et artistiques nationales

L'une des trois fonctions essentielles de la capitale est de témoigner de la culture du pays. Des affectations sont dédiées aux fonctions culturelles historiques et artistiques de la capitale, de rayonnement national et international. Ces affectations englobent aussi des sites existants et potentiels pour recevoir monuments de commémoration, d'interprétation ainsi que les œuvres d'art public qui font partie de l'offre culturelle, historique et artistique de la capitale.



Carte 17 : Fonctions culturelles, historiques et artistiques nationales

Description	Les musées nationaux, le Centre national des arts, Bibliothèque et Archives Canada; les lieux historiques nationaux et sites patrimoniaux ainsi que les lieux propices à la commémoration et à des installations d'art public et d'interprétation.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des lieux et parcours de la capitale qui émaillent, agrémentent et animent la vie urbaine en complément au cœur de la capitale, permettant d'offrir un large éventail d'activités (de la quiétude contemplative à l'effervescence festive); • Contribuer à la viabilité régionale par l'aménagement et la consolidation des terrains fédéraux et des fonctions reliées à la capitale et encourager leur intégration à leur milieu environnant; • Distribuer les lieux d'activités, les secteurs d'emplois fédéraux et les autres installations fédérales et espaces récréatifs afin d'améliorer l'accessibilité et de promouvoir la mobilité durable et active.
Politique générale	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité, esprit du lieu et patrimoine • Planification intégrée et responsable
Orientations et lignes directrices	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement de circuits de découverte de la capitale par la mise en réseau des ressources existantes; • Élargir la palette d'évènements compatibles à leur milieu d'insertion et à l'expression de la capitale; • Développer le potentiel des sites dans le respect de leurs capacités et de manière compatible avec leur caractère et vocations (esprit du lieu); • Valoriser les expériences culturelles basées sur les ressources archéologiques tout en les préservant pour les générations futures; • Supporter la création d'aires de détente, de récréation, des espaces de rassemblement et des aires de pique-niques, le long des promenades et en faciliter l'accès; • Affirmer le rôle de « lieu » ou de « destination » des corridors des promenades et leur utilisation multifonctionnelle plutôt que celui d'un axe routier; • Soutenir la mobilité durable et active pour accéder aux lieux culturels • Procurer des services de base aux usagers le long des circuits de découverte de la Capitale.
Usages autorisés	Les usages associés aux fonctions muséales, artistiques et culturelles, de mise en valeur du patrimoine, d'interprétation et d'éducation, n'excluant pas les usages à vocation touristique.

4.4.3 Les terrains hors du domaine de la capitale

La planification a permis de vérifier le statut de divers terrains en relation avec la capitale. Après analyse, certains ne comportent pas de fonction reliée au rôle de la capitale, et sont alors hors du domaine de la capitale. Le PDTUC ne planifie pas les affectations futures de ceux-ci. Cependant, un exercice plus détaillé de planification est amorcé et se poursuivra avec les parties intéressées en vue de déterminer les meilleures utilisations du sol dans un contexte de consolidation des actifs de la capitale et de ceux de la CCN.

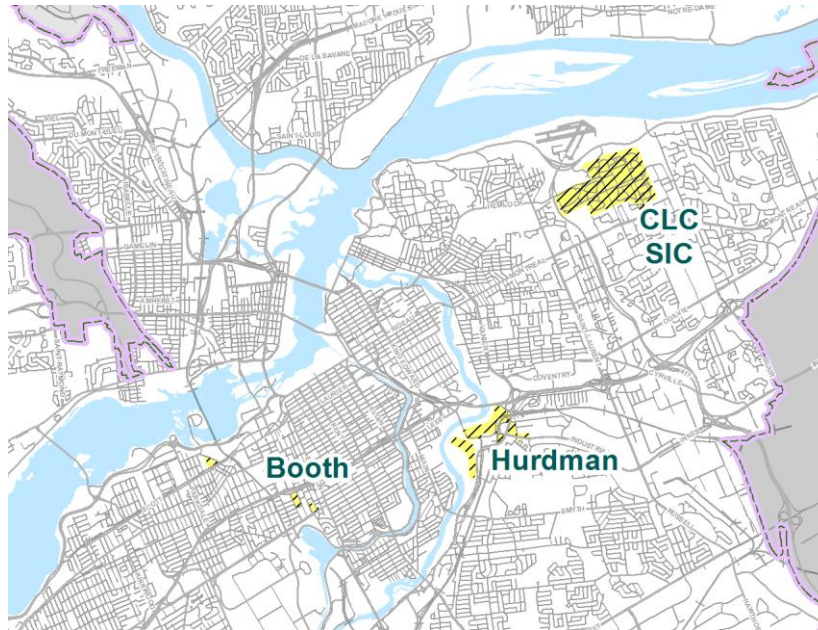
Quelques terrains appartenant à la Commission continueront à servir à des fins d'emprise d'infrastructure routière ou d'utilité publique. Ce type d'affectation est généralement identifié aux schémas régionaux et plans municipaux.

Certains terrains sont voués à du redéveloppement urbain dans le cadre de projets de consolidation et d'intensification urbaines. La plupart de ces terrains font partie de secteurs d'étude spéciale indiqués à la carte des affectations du sol de la section 4.4.

4.4.3.1 Redéveloppement urbain

Des sites sans rôle pour la capitale pourront être affectés à des projets de redéveloppement urbain en accord avec la troisième direction de planification (viabilité urbaine et régionale) du concept d'aménagement présenté au chapitre 3. Ces terrains sont situés en bonne part à proximité des stations de train léger sur rail. Leur reconversion pour servir à du développement urbain axé sur le transport collectif est souhaitable.

Ces terrains devront être gérés et développés selon des principes de planification intégrée et responsable, même s'ils sont destinés à des usages autres que fédéraux.



Carte 18 : redéveloppement urbain

Description	Terrains qui ne présentent pas de rôle majeur pour la capitale sinon un potentiel de conversion à des fins de redéveloppement urbain axé sur le transport collectif et actif ou de consolidation des milieux urbains existants.
Objectifs	Contribuer à la viabilité régionale par l'aménagement et la consolidation des terrains fédéraux et des fonctions liées à la capitale et encourager leur intégration à leur milieu environnant
Politique générale	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité, esprit du lieu et patrimoine • Planification intégrée et responsable
Orientations et lignes directrices	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier de manière concertée avec les divers partenaires impliqués la conversion à des fins de redéveloppement urbain mixte certains terrains fédéraux et viser une intensification et une diversification des fonctions en relation avec la desserte en transport collectif et actif; • Encourager les développements urbains mixtes axés sur le transport collectif et actif (TODs.); • Préserver les milieux naturels limitrophes.

4.5

LES LIENS DE LA CAPITALE

Les liens de la capitale comprennent les voies principales vers la capitale. Généralement de juridiction provinciale, les *accès à la capitale* ainsi que certaines grandes artères de juridiction municipale qui conduisent au cœur, et offrent, au long de leur parcours des points de vue qu'il convient de préserver. L'amélioration du paysage les bordant est également une préoccupation de la CCN. Les voies d'accès ferroviaires font aussi partie de ces accès à la capitale, de même que les voies d'eau.

Les *entrées panoramiques* peuvent s'apparenter aux promenades puisqu'elles se situent généralement dans des paysages aménagés avec soin et offrent d'intéressantes perspectives visuelles sur des sites valorisés de la capitale. Elles relèvent généralement des juridictions municipales et certaines sont en bordure de sites d'intérêt pour la capitale.

Le système des promenades et des sentiers fait partie des composantes marquantes de la capitale. Leurs corridors panoramiques sont d'importants composants du réseau vert de la capitale. Une couche perceptuelle « capitale » se superpose aux promenades et sentiers et les distingue du réseau routier municipal et régional.

Leur chaussée sert en tant que lien, mais aussi en tant que lieu d'activités, notamment pour tenir les Vélos-Dimanches ou des événements tels le marathon d'Ottawa. Les corridors des promenades servent de liens récréatifs et de parcours cérémoniaux d'accès au cœur de la capitale. Les objectifs et orientations associés aux promenades dans ce chapitre traitent des promenades que l'on retrouve à l'intérieur des périmètres urbains.

Les liens de la capitale ne se traduisent pas en affectations du sol. Leurs corridors peuvent en effet recevoir plus d'une affectation et ce sont des politiques spécifiques qui s'y appliquent.

4.5.1 Les accès et entrées panoramiques

Les principaux *accès à la capitale* (autoroutes et voies ferrées) ainsi que les *entrées panoramiques* (routes municipales servant d'accès, la route de l'aéroport, par exemple) doivent présenter une esthétique soignée, qui témoigne de l'entrée dans le lieu distinctif que représente la capitale. Ceci s'applique aussi aux voies d'eau qui entrent dans la capitale et aux ponts qui les enjambent.

Ces accès et entrées passent à l'occasion dans un paysage verdoyant, assimilable à une promenade en termes d'expérience (par exemple, le boulevard de Lucerne longeant le corridor des Voyageurs) et ils offrent des

panoramas et des points de vue sur les sites majeurs de la capitale (par exemple, la promenade de Rockcliffe) qu'il convient de préserver et de rehausser.

Les orientations de planification de la CCN visent l'amélioration de la mobilité active sur les ponts interprovinciaux et à encourager l'aménagement de points d'arrêt et d'observation pour piétons et cyclistes pour rehausser l'expérience du trajet. La qualité des approches des ponts doit être améliorée et la politique relative à la qualité, l'esprit des lieux et le patrimoine s'y applique (voir section 4.3.2).

La CCN étudie avec ses partenaires municipaux le potentiel du pont Prince de Galles pour du transport collectif et actif. Les aménagements pour cyclistes et piétons du pont des Chaudières devraient être améliorés et permettre des points d'arrêt, en plein cœur de l'histoire de la capitale.

Ce plan encourage l'embellissement et l'excellence du design aux abords des accès et des entrées panoramiques à la capitale.

Le Plan préconise alors de :

- Effectuer des aménagements qui contribueront à l'embellissement de la capitale et qui définiront une signature « capitale » distinctive;
- Protéger les vues, les panoramas sur les symboles nationaux et sur les paysages culturels valorisés;
- Rehausser l'esthétique aux abords de voies d'accès à la capitale (routier comme ferroviaire), ainsi que l'esthétique des approches et des travées des ponts.

Ceci requerra la mise en place de lignes directrices spécifiques sur le type d'affichage et d'éclairage ainsi que sur le type d'infrastructures de communication à installer en bordure des voies.

Il est essentiels de poursuivre le travail de concertation entre les diverses autorités en matière d'infrastructure de transport.

4.5.2 Les sentiers de la capitale

La région de la capitale du Canada abrite l'un des plus vastes réseaux de sentiers d'Amérique du Nord, soit le Sentier de la capitale. Le réseau de sentiers de la capitale comprend plus de 300 kilomètres de sentiers polyvalents passant le long de superbes espaces naturels, de parcs et de jardins fleuris, de musées et d'attractions. 236 km linéaires appartiennent à la CCN qui en assume la gestion.

Les sentiers de la capitale sont des voies polyvalentes, dont l'usage est principalement récréatif. Ils font partie du réseau vert urbain de la capitale, ils relient les espaces verts urbains et les parcs de la capitale et sont rattachés au Sentier transcanadien ainsi qu'à la Route verte.

Les objectifs pour l'aménagement et la planification de ce réseau ont été énoncés dans le *Plan stratégique des sentiers de la capitale* de 2006 que l'on peut consulter sur le site internet de la CCN.

Le Plan directeur des terrains urbains de la capitale propose de reconduire les orientations du Plan de 2006 et de :

- Promouvoir le réseau existant de sentiers polyvalents pour la mobilité active;
- Promouvoir le raccord et l'extension du réseau de sentier de la capitale aux pistes municipales.



Sentier de la CCN©CCN

Les usages autorisés sont ceux qui sont compatibles avec le caractère propre de chaque sentier. On pourra accueillir divers usages et services selon l'espace disponible le long des sentiers, selon ce qui est autorisé pour les espaces verts urbains et les parcs de la Capitale, selon les spécifications présentées aux tableaux de la sous-section 4.4.1. On devra être vigilant pour les sentiers qui traversent des habitats naturels valorisés et se référer à leur plan de gestion.

Parmi les usages autorisés on retrouve :

- Récréation à faible incidence tel que randonnée et cyclisme, ski de fond et raquette sur sentiers balisés;
- Éducation, commémoration, art public et interprétation;
- Services aux visiteurs; restaurants et casse-croûtes; aires de détente et de pique-nique;
- Accès à l'eau rampes de mise à l'eau pour embarcations non motorisées (motorisées à certaines conditions à certains endroits à déterminer);
- Événements sportifs à grand déploiement temporaires tels courses cyclistes et marathon, loppet, etc. ;
- « Agriculture urbaine » : selon certaines conditions à certains endroits;



Sentier de la CCN©CCN

On encourage l'utilisation polyvalente de ces sentiers et les orientations et lignes directrices sont proposées :

- Améliorer la connectivité et la perméabilité entre les milieux de vie et les noyaux majeurs d'activités de la région, et entre ces noyaux;
- Procurer un réseau piétonnier sécuritaire confortable et agréable afin de soutenir les efforts de mobilité durable et active;
- Mettre en réseau les sites d'activités et les accès aux lieux d'intérêt de la capitale par des modes diversifiés de transport;
- Raccorder le réseau des sentiers polyvalents aux réseaux municipaux de déplacement.

En outre, l'aménagement des abords des sentiers devra se faire dans le respect des politiques générales de qualité et d'esprit du lieu et de planification intégrée et responsable, tout autant que de gestion écoresponsable et synergie verte.

4.5.3 Les promenades de la capitale

Tant les résidents de la capitale que ses visiteurs attachent une grande importance aux aspects panoramiques, écologiques, récréatifs et urbains des promenades de la capitale et en souhaitent la préservation pour les générations à venir. La CCN continuera de planifier, surveiller, protéger et améliorer ces promenades, qui contribuent grandement à la santé, à la vitalité et à l'image de la capitale.

La mise à jour des politiques sur les promenades permet de réévaluer les idées reçues dans le contexte plus large du changement de paradigme relatif à la mobilité urbaine. Les nouvelles politiques sur les promenades reconfirment la raison d'être du réseau en profitant des leçons apprises, en apportant les ajustements requis et en s'appuyant sur les succès et la clairvoyance des politiques de 1984. Ce projet représente également une excellente occasion de mettre en valeur les ressources liées aux corridors.

Les promenades constituent des ressources paysagères, écologiques, historiques, récréatives et de transport actif pour les centaines de milliers d'utilisateurs qui en profitent chaque année. Les promenades accueillent de plus en plus d'utilisateurs à des fins récréatives, y compris des automobilistes, des randonneurs et des coureurs. L'interaction de l'activité humaine avec les aspects distinctifs du paysage et de l'environnement du corridor, procure une expérience positive aux usagers.

L'approche préconisée dans la politique mise à jour reconnaît l'évolution holistique d'un réseau continu de corridors verts comprenant terre et eau, ainsi que des sentiers de marche et de bicyclette. Ce changement d'orientation considère les différents niveaux caractéristiques, soit le niveau urbain, naturel ou patrimonial, et vise à affirmer la notion du système des promenades comme un réseau continu de parcs linéaires traversant des paysages distinctifs. Ces nouvelles priorités entraînent de redéfinir les priorités et d'équilibrer la hiérarchie, entre le milieu naturel, les espaces récréatifs publics, les cyclistes, les marcheurs et les automobilistes.

On veillera alors à maintenir, protéger et rehausser le caractère distinctif, attrayant, verdoyant et pittoresque du réseau de promenades de la capitale.

Les promenades représentent des parcours prestigieux et certaines sont dans le prolongement du boulevard de la Confédération. Des sites pourraient accueillir des fonctions de la capitale, à la condition toutefois d'être situés du côté intérieur et non en rive, et d'offrir un dégagement suffisant pour assurer la lecture du paysage verdoyant des deux côtés de la promenade.

Les orientations et lignes directrices suivantes sont proposées :



Promenade de Sir-John-A. -Macdonald©CCN



Corridor des Voyageurs©CCN

- Souligner l'importance des promenades comme un ensemble distinct intégrant les routes panoramiques et les terrains adjacents, ensemble qui met en valeur un caractère particulier de la capitale.
- Affirmer le rôle de « lieu » ou de « destination » et leur utilisation multifonctionnelle des promenades plutôt que celui d'un axe routier;
- Maintenir, protéger et rehausser le caractère distinctif, attrayant, verdoyant et pittoresque du réseau de promenades de la capitale.
- Fournir un accès public aux lieux d'intérêt panoramiques, aux institutions nationales et aux aires récréatives d'importance pour la capitale;
- Offrir la possibilité d'entrées panoramiques au cœur de la capitale du Canada;
- Servir de route cérémoniale, avec la fermeture occasionnelle pour des événements spéciaux;
- Développer des possibilités d'expériences de la capitale par l'élaboration de plans de gestion des corridors;
- Offrir au public un contact avec la nature, lorsque opportun et faisable;
- Servir de scène pour des événements d'importance pour la capitale ou d'envergure nationale et internationale;
- Favoriser la perméabilité et l'accessibilité aux promenades et aux rives adjacentes par des moyens de transport actif et améliorer la sécurité et l'efficacité de ces intersections;
- Préserver la fluidité de l'expérience tout en maintenant une vitesse de circulation calme;
- Limiter les connexions routières avec le réseau des promenades à celles nécessaires pour relier des sites d'activités ou des complexes significatifs pour la capitale;
- Aménager les lieux de manière compatible avec le profil et le caractère du site et maintenir un cadre paysager adapté au type de promenade;
- Développer des plans de plantation adaptés à chaque promenade.

Ces lignes directrices seront intégrées dans la Politique sur les promenades qui précisera les moyens de mise en œuvre ainsi que les considérations de design.








Terrains urbains : Les liens de la capitale

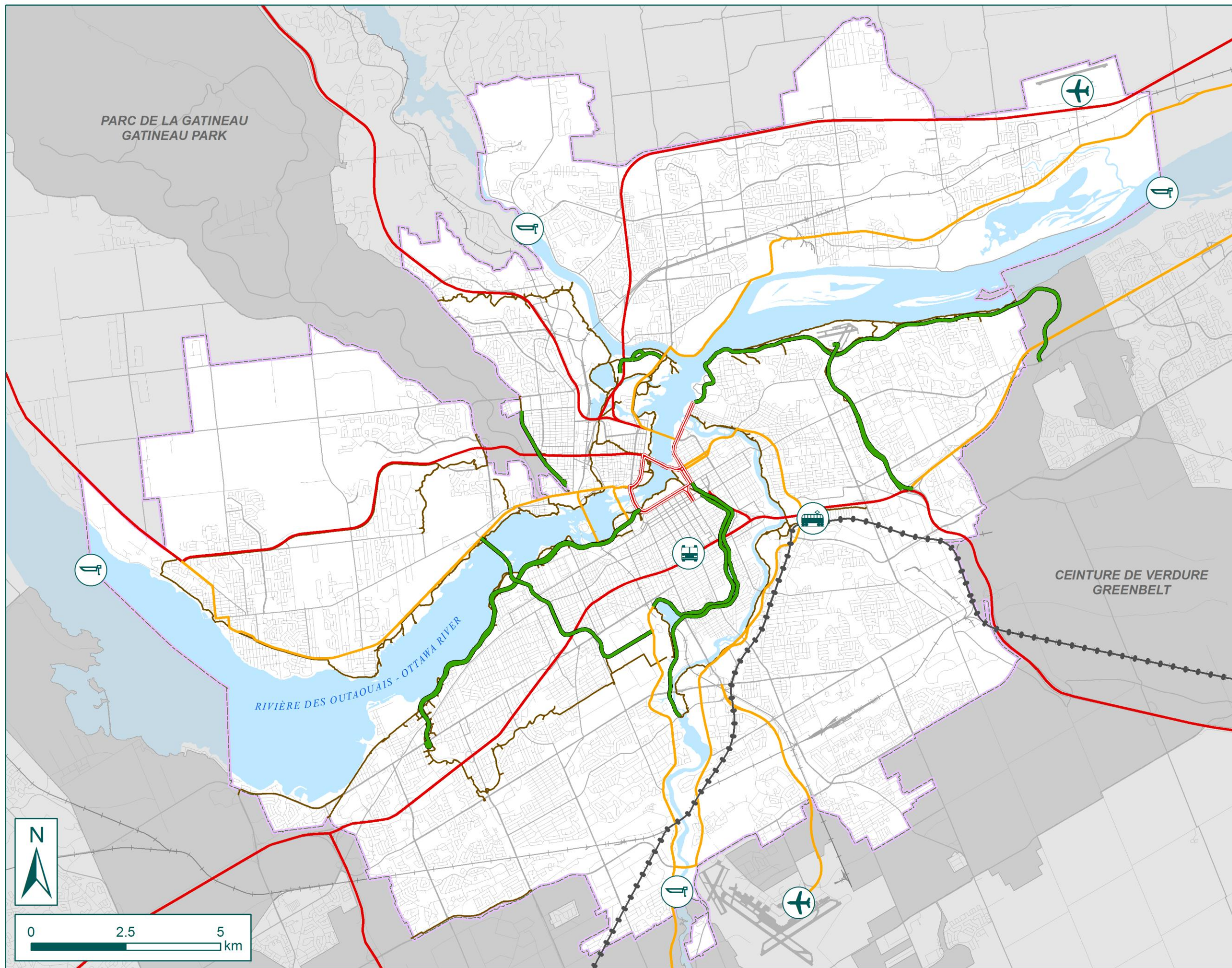
Urban Lands: Capital Links

Légende • Legend

-  Promenade de la CCN
NCC Parkway
-  Accès à la capitale
Capital Arrival
-  Accès à la capitale (Chemin de fer)
Capital Arrival (Railway)
-  Entrée panoramique
Scenic Entry
-  Boulevard de la Confédération
Confederation Boulevard
-  Sentier récréatif de la CCN
NCC Recreational Pathway

Point d'arrivée
Point of Arrival
Par mode...
By mode...

-  Avion
Airplane
-  Autobus
Bus
-  Train
Train
-  Bateau
Boat
-  Secteur d'étude
Study Area



4.6

LES SECTEURS D'ÉTUDE SPÉCIALE

Plusieurs terrains fédéraux font partie de zones urbaines en transformation. Ils feront l'objet de planification détaillée, en collaboration et en coordination avec les plans d'aménagement de grandes propriétés fédérales et lorsque applicable, pour certains sites faisant partie de quartiers appelés à se transformer à moyen terme selon les plans municipaux.

Ces études spéciales s'effectueront en parallèle avec l'élaboration des plans de secteurs. Certains sites d'importance pour la Capitale doivent faire l'objet de réflexion sur les vocations à privilégier à long terme. D'autres concernent les alentours des habitats naturels valorisés et demandent des ententes de partenariat entre divers propriétaires fonciers.

Plusieurs propriétés fédérales en surplus ont été confiées à la Société immobilière du Canada et elles sont vouées à du redéveloppement urbain. Leur identification souligne l'intention de la Commission de la capitale nationale de s'assurer que les intérêts de la capitale soient pris en compte dans la planification de secteurs limitrophes aux propriétés fédérales.

La CCN doit aussi participer en tant que mandataire du gouvernement fédéral à la planification urbaine exemplaire de sites qui seront affectés à des fins autres que du domaine de la capitale.

4.7

TABLEAU SYNTHÈSE RÔLES ET POLITIQUES

Rôle #1 : Procurer un contact avec la nature

Objectif 1 - Biodiversité, écosystèmes et habitats naturels valorisés

Protéger, restaurer et maintenir les écosystèmes et les habitats naturels valorisés et les renforcer pour soutenir la biodiversité de la région de la capitale

Objectif 2 - Contact et récréation

Valoriser au bénéfice de la collectivité le contact avec les espaces naturels, verts et bleus en tant que richesse inestimable et espace vital pour l'avenir de la capitale en région urbanisée

Politique générale :

Gestion écoresponsable et synergie verte

Mettre à contribution tout le réseau vert pour assurer la pérennité de la biodiversité et donner accès à la nature.

La politique relative au rôle 2 (qualité, esprit du lieu et patrimoine) complètera cette politique en mettant en valeur les facettes culturelles de nombreux sites et celle relative au rôle 3 (planification intégrée et responsable) ajoutera à la gestion écoresponsable en concentrant le développement de services là où les sites sont déjà en tout ou en partie aménagés.

Les orientations

Une synergie verte :

- Créer, maintenir et entretenir des liens écologiques entre les terrains urbains, la Ceinture de verdure et le parc de la Gatineau pour contribuer à la continuité des écosystèmes;
- Développer une approche de protection des milieux sensibles, incluant les milieux humides et les habitats des espèces en péril, approche concertée et complémentaire entre les grands propriétaires fonciers de la région de la capitale;
- Développer et appliquer une politique de plantation qui favorise les espèces indigènes et résistantes aux maladies;
- Maintenir des zones tampons et paysagères répondant aux besoins écologiques lorsque requis.

Une gestion écoresponsable :

- Encourager les aménagements et les modes de gestion favorables au maintien et à la pérennité des habitats naturels valorisés;
- Privilégier des interventions qui minimisent l’empreinte écologique;
- Gérer les eaux pluviales sur les terrains fédéraux et ailleurs selon des pratiques évoluées afin de préserver ou d’améliorer les eaux souterraines ou de surface et de les rendre sans danger pour la vie aquatique, les activités récréatives et les autres usages;
- Restaurer les rives et les milieux humides;
- Contribuer à l’effort de réduction de la pollution sur les cours d’eau.

Lignes directrices

- Aménager des accès et des points d’arrêt dans les milieux naturels et sur les berges qui respecte l’intégrité paysagère selon les politiques et normes fédérales et provinciales applicables;
- Consolider en premier lieu les services pour des sites déjà aménagés et s’intégrant à un réseau de sentiers ou d’accès;
- Conserver la polyvalence générale (*ouverture*) des sites;
- Développer et appliquer des mesures d’atténuation lors de travaux de construction pour protéger le couvert arboricole et réduire les impacts sur les espaces verts;
- Préparer des programmes de restauration (pour les endroits identifiés).

Rôle #2 : Expression et expérience

Objectif 1 - Embellissement

Promouvoir l'excellence du design et l'embellissement comme fondement de l'expression et de l'expérience de la capitale

Objectif 2 - Esprit du lieu

Préserver et rehausser la qualité et le caractère des divers lieux, liens, points de vue, ensembles patrimoniaux et paysages naturels et culturels

Objectif 3 - Accueil

Proposer des lieux et parcours de la capitale qui émaillent, agrémentent et animent la vie urbaine en complément au cœur de la capitale, permettant d'offrir un large éventail d'activités (de la quiétude contemplative à l'effervescence festive)

Politique générale :

Qualité, esprit du lieu et patrimoine

Préconiser et réaliser des interventions de qualité pour rehausser l'attrait des lieux, des significations et des fonctions de la capitale.

La localisation et l'aménagement des sites d'accueil respectera les politiques relatives au rôle 1 (gestion écoresponsable et synergie verte) ainsi qu'au rôle 3 (planification intégrée et responsable).

Orientations

Excellence et innovation

- Promouvoir l'excellence du design et des aménagements comme fondement de l'embellissement de la capitale; et développer les moyens de mise en œuvre conséquents avec cette intention;
- Soutenir la créativité et l'innovation;
- Renforcer l'importance de l'évaluation qualitative pour les projets de design;
- Préconiser et effectuer des aménagements qui contribueront à l'embellissement de la Capitale et qui définiront une signature « capitale » distinctive;
- Protéger les vues, les panoramas sur les symboles nationaux et sur les paysages culturels valorisés;
- Rehausser l'esthétique aux abords des voies d'accès à la Capitale (routier comme ferroviaire); des voies d'eau et des promenades.

Protection et mise en valeur du patrimoine

- Fonder toute intervention sur une revue des énoncés de valeur patrimoniale, ou de caractérisation du paysage culturel pour tout lieu à caractère patrimonial et son environnement immédiat;

- S'assurer de la compatibilité des usages avec le caractère patrimonial à protéger et mettre en valeur par l'élaboration de critères d'aménagement sensible au contexte d'intervention;
- Développer et appliquer des critères d'aménagement et de design fondés sur des principes à la fine pointe des connaissances urbanistiques, architecturales et paysagères et patrimoniales;
- Poursuivre les actions en vue de préserver et interpréter le patrimoine archéologique.

Lignes directrices

- Développer des lignes directrices d'aménagement pour générer, maintenir, rehausser ou restaurer la qualité des lieux;
- Développer une politique de protection des vues aux paysages culturels valorisés en complément de la politique de protection des vues sur les symboles nationaux;
- Maintenir ou améliorer les perspectives visuelles le long des entrées à la capitale;
- Identifier et préserver des points de vue pour les deux côtés de la rivière des Outaouais et intégrer les espaces verts comme composante de l'embellissement;
- Pour tout projet dans des sites présentant un site reconnu ou un potentiel archéologique, s'assurer que les mesures préalables d'inventaire, de documentation et de prévention soient mises en œuvre sous la supervision d'un archéologue.

L'accueil

- Soutenir le développement de circuits de découverte de la capitale par la mise en réseau des ressources existantes et par l'élargissement de la palette de sites et d'activités;
- Développer le potentiel des sites dans le respect de leurs capacités et de manière compatible avec leur caractère et vocations (esprit du lieu);
- Affirmer le rôle de « lieu » ou de « destination » et leur utilisation multifonctionnelle des promenades plutôt que celui d'un axe routier.

Lignes directrices

- Consolider en premier lieu les sites aménagés et desservis par des moyens de transport variés;
- Développer une politique d'ensemble pour assurer l'équilibre des usages et la signature « capitale » afin d'établir la concordance entre types d'activités et sites d'accueil;
- Développer une approche de signalisation de repérage et d'interprétation cohérente qui signale à la fois les attraits de la capitale et en facilite la découverte;
- Offrir des activités compatibles aux quartiers d'insertion;
- Procurer des services de base aux usagers le long des circuits;
- Valoriser les expériences culturelles basées sur les ressources archéologiques tout en les préservant pour les générations futures;
- Supporter la création d'aires de détente, de récréation, des espaces de rassemblement et des aires de pique-niques, le long des promenades et en faciliter l'accès.

Affichage, éclairage et infrastructures d'utilités publiques

- Limiter l'encombrement visuel;
- Élaborer des lignes directrices pour encadrer l'affichage et l'éclairage qui soutiennent et renforcent la signature distinctive de la capitale
- Développer des lignes directrices pour encadrer l'insertion de diverses infrastructures d'utilités publique sur les terrains fédéraux.

Rôle #3 Viabilité urbaine et régionale

Objectif 1 - Viabilité et intégration urbaine

Contribuer à la viabilité régionale par l'aménagement et la consolidation des terrains fédéraux et des fonctions reliées à la capitale et encourager leur intégration à leur milieu environnant

Objectif 2 - Accessibilité, mobilité durable et active

Distribuer les lieux d'activités, les secteurs d'emplois fédéraux et les autres installations fédérales et espaces récréatifs afin d'améliorer l'accessibilité et de promouvoir la mobilité durable et active.

Politique générale :

Planification intégrée et responsable

Intégrer la planification du territoire et des transports.

Viser l'efficacité énergétique, la mobilité durable et active et le respect des milieux d'insertion.

Préciser les usages et la gestion de divers terrains de la CCN et en évaluer le meilleur rendement pour aider à la réalisation du mandat de la Commission.

Orientations

- Structurer sur le territoire les installations fédérales dans la région de la capitale de manière à soutenir la diversification des fonctions et la mixité des usages;
- Améliorer leur interaction avec les milieux avoisinants;
- Promouvoir un aménagement durable et écologique;
- Soutenir la mobilité durable et active pour accéder aux secteurs d'emplois, installations et activités;

Lignes directrices

- Promouvoir une répartition équilibrée des effectifs fédéraux, sur les terrains urbains, tout en maintenant une proportion plus élevée au cœur et à l'intérieur des limites urbaines;
- Aménager les abords des campus d'emplois existants et en développement afin d'améliorer l'interface et la perméabilité entre les fonctions administratives et le tissu urbain;
- Encourager l'intensification des secteurs d'emplois existants et émergents situés dans les axes de desserte de transport collectif;
- Encourager les développements urbains mixtes axés sur le transport collectif et actif (TODs) et offrant divers modes de mixité de fonctions;

- Soutenir en priorité la localisation des emplois, des installations et activités en fonction de critères de desserte aisée en transport collectif et actif;
- Promouvoir le réseau existant de sentiers polyvalents en tant que mode de transport actif;
- Procurer un réseau piétonnier sécuritaire confortable et agréable afin de soutenir les efforts de mobilité durable et active;
- Mettre en réseau les sites d'activités et les accès aux lieux d'intérêt de la capitale par des modes diversifiés de transport;
- Raccorder le réseau des sentiers polyvalents aux autres réseaux de déplacement;
- Encourager les modes d'implantation, d'aménagement et de construction des installations fédérales et de tenue d'événements selon les hauts standards éco-énergétiques et minimisant les empreintes écologiques;
- Développer en priorité les sites déjà desservis et situés en zone urbanisée.